L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1415 - VENDREDI 10 MARS 2017 2 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1776-0224



SIA 2017

Un salon sous influence politique



L'édition 2017 du salon international de l'agriculture aura été fortement marquée par une actualité politique placée sous le signe de la confusion des genres et des messages. De quoi voler la vedette un temps à la réalité agricole et à la vraie vie des campagnes. De quoi aussi occulter l'expression d'une détresse bien réelle elle aussi. Proximité de l'élection présidentielle oblige, tous les candidats ont semblé à l'écoute et attentifs. Mais que restera-t-il des promesses et du folklore politique au lendemain des élections, quand les urnes auront tranché ?

p. 3

Encart: Catalogue Sureau Agriculture (sur certains cantons)

Côte d'Or

› Chambre d'agriculture

Obligés de s'insurger



Nièvre

› Réforme territoriale

Communes et département: les grands perdants…



Yonne

› Dégâts de sangliers

Bientôt des tirs de nuit







Sommaire

Côte d'Or
04 • Chambre d'agriculture: Obligés de s'insurger
05 • Groupement de défense sanitaire: à quand, les bonnes décisions ?
06 • Communication: Un JA dans le métro parisien
07 • Service de remplacement: «Beaucoup de professions nous l'envient»

Nièvre
08 • Raisonner à long terme pour faire face à court terme
09 • Viande bovine: Non au CETA !
10 • Réforme territoriale: Communes et département, grands perdants…

Yonne
11 • Sia 2017: «*Venez dans l'Yonne, on y est bien !*»
12 • AG du Gaby: État des lieux de la Bio dans l'Yonne
13 • Portrait : Un parcours atypique
14 • Dégâts de sangliers: Bientôt des tirs de nuit
15 • Viticulture: Quand l'œnologie se conjugue au féminin

Région et ailleurs
16 • Notre région au Salon
18 • Concours général Charolais: Les valeurs sûres consacrées une fois de plus
19 • Climat: «*s'adapter pour ne pas subir...*»

Infos Services
20 • Économie et Gestion
21 • Firmes et Machninisme
22-23 • Analyses et tendances
24-26 • Petites annonces
27-29 • Annonces légales
30 • Vie quotidienne
31 • Paroles de jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 200 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: Rotopicardie - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgriBourgogne.fr

Dispositif national d'accompagnement des projets et initiatives (DiNA) des coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (CUMA)

AVIS D'APPEL A PROJETS 2017

Aide relative aux investissements matériels (hangars et bâtiments annexes)

Dates d'ouverture de l'appel à projets : du vendredi 10 mars 2017 au vendredi 21 avril 2017

Le ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a mis en place un dispositif national d'accompagnement des projets et initiatives (DiNA) des coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (CUMA). Ce dispositif, financé par l'Etat, se compose de 2 volets d'aides à destination des CUMA :
- une aide aux investissements immatériels (conseil stratégique)
- une aide aux investissements matériels (hangars et bâtiments annexes)

Le deuxième volet vise à subventionner l'acquisition, la construction et l'aménagement de bâtiments destinés à entretenir et remiser les matériels des CUMA ou à assurer le fonctionnement des coopératives (à l'exception des bâtiments administratifs). Il requiert au préalable la réalisation d'un conseil stratégique.

Une procédure d'appel à projets est organisée en vue de l'attribution d'une aide pour la réalisation de hangars et bâtiments annexes à destination des CUMA. La notice ainsi que le formulaire de demande d'aide sont téléchargeables à l'adresse suivante : http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/CUMA

Le présent appel à projets est ouvert à compter du vendredi 10 mars 2017. La date limite de dépôt des dossiers de demande d'aide auprès de la DDT de votre département est fixée au vendredi 21 avril 2017.
Les dossiers retenus feront l'objet d'une sélection régionale et seront engagés dans la limite des disponibilités financières.

DRAAF

Contacts

• DDT Côte d'Or
Paulette Pernot - Tel : 03 80 29 42 35
paulette.pernot@cote-dor.agriculture.gouv.fr
Etienne Angst – Tel : 03 80 29 44 47
etienne.angst@cote-dor.gouv.fr
• DDT Nièvre
Unité de modernisation des exploitations
Tel : 03 86 71 52 23
ddt-sea@nievre.gouv.fr
• DDT Saône-et-Loire
Unité projet d'exploitation - Tel : 03 85 21 86 23
Courriel : ddt-ecoagri@saone-et-loire.gouv.fr
- DDT Yonne
Christophe Zunino – Tel: 03 86 48 42 85
ddt-sea@yonne.gouv.fr

▸PRI info

Côte d'Or Comment faire pour devenir agriculteur ou agricultrice ?

Vous avez un souhait, une idée, celui de vous mettre à votre compte et de devenir agriculteur ou agricultrice. Le Point Accueil Installation est là pour vous accueillir, vous aider à réfléchir sur votre projet, vous informer sur les aides et les démarches et vous orienter vers les personnes ressources pour mener à bien votre projet (accueil financé par l'État). Nous organisons des sessions collectives au Point Accueil Installation, contactez Maëlle Sureau au 03 80 68 67 72 pour tous renseignements.

Nièvre Le Répertoire Départ Installation (RDI)

Si vous avez un projet d'installation et que vous recherchez du foncier ; ou si vous désirez céder votre exploitation à un jeune, inscrivez-vous au Répertoire Départemental à l'Installation. Cet outil permet de mettre en relation les jeunes désirant s'installer et les agriculteurs souhaitant céder leur exploitation (service financé par l'État). Contact : Carole Simon et Sylvie Simonin (Chambre d'Agriculture) au 03 86 93 40 99.

Yonne Le Point Info Transmission Association

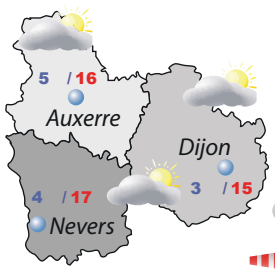
Dans quelques mois ou quelques années, vous allez passer de la vie active à une retraite bien méritée. Pour réussir cette étape de votre vie, il est important de se donner le temps d'y réfléchir. Comment et à qui transmettre votre exploitation ? Quelles démarches devez-vous faire ? Pour vous conseiller et vous accompagner dans cette réflexion, des personnes sont à votre disposition : contactez Marc Abonnet - Chambre d'agriculture au 03 86 94 22 22 (accompagnement financé par l'État, dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 10 au 19 mars 2017

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 10 Mars

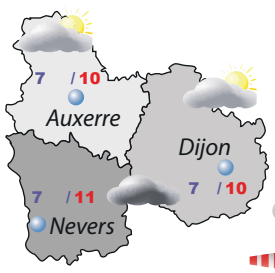


Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront faibles.

T° mini : 2 à 4 °C
T° maxi : 16 à 18 °C
Vents : Sud 10 km/h

St Vivien
Soleil : 07:09 - 18:45
Lune : 16:32 - 06:06

Samedi 11 Mars

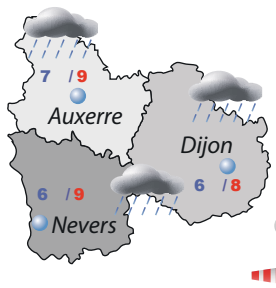


Nuageux
Un ciel naugeux à couvert s'annonce, avec quelques timides éclaircies.

T° mini : 6 à 8 °C
T° maxi : 10 à 12 °C
Vents : Ouest-Sud-Ouest 30 km/h

Ste Rosine
Soleil : 07:07 - 18:46
Lune : 17:40 - 06:40

Dimanche 12 Mars



Pluvieux
Ce dimanche se déroulera sous un ciel menaçant et de nombreuses précipitations.

T° mini : 5 à 7 °C
T° maxi : 8 à 10 °C
Vents : Ouest 40 km/h

Ste Justine
Soleil : 07:05 - 18:48
Lune : 18:47 - 07:10

Prévisions à 7 jours

Lundi 13 au Mercredi 15 Mars :

Un ciel couvert s'annonce pour ces prochains jours.

Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini. : -1 à 8 °C T° maxi. : 8 à 10 °C

Jeudi 16 au Dimanche 19 Mars :

De nombreuses précipitations sont attendues pour ces prochains jours.

Vents : Ouest-Nord-Ouest à 30 km/h
T° mini. : 3 à 7 °C T° maxi. : 7 à 9 °C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Salon de l'agriculture 2017

De la détresse agricole à la confusion politique

L'édition 2017 du salon international de l'agriculture aura été fortement marquée par une actualité politique d'avant présidentielle. De quoi laisser au second plan, après quelques jours, la gravité de la situation des agriculteurs français. François Hollande s'est néanmoins engagé à prolonger le plan de refinancement des exploitations agricoles décidé par son premier ministre d'alors, Manuel Valls.



L'édition 2017 du salon international de l'agriculture aura été fortement marquée par l' actualité politique.

Commencé sous le signe de la détresse agricole, le Salon international de l'agriculture 2017 s'est ensuite déroulé sous le signe de l'événement et de la confusion politique. Rien d'étonnant à cela. D'une part, le décès, quelques jours avant, du président de la FNSEA Xavier Beulin était présent dans les esprits des responsables professionnels. Ceux-là même dont les stands accueillaient le public. Le ton était donné par les représentants de l'État également. Le Président de la République dévoilait une plaque commémorative lors de l'inauguration du Salon tandis que le 27 février, le Premier ministre rendait un hommage appuyé à l'ancien président de la FNSEA.

Prolongation du plan de refinancement

Le premier dossier d'actualité du salon témoignait directement de la détresse des agriculteurs. François Hollande comme Bernard Cazeneuve étaient vivement sollicités, dans leurs entretiens avec la profession, sur le plan de refinancement des exploitations, décidé en septembre dernier. Un plan qui fonctionne mal. Confirmant le Conseil des ministres de la veille, le chef de l'État confirmait que ce plan sera repoussé jusqu'en juin. Deux jours plus tard, les modalités de cette prolongation étaient évoquées par le Premier ministre. La question était notamment de déterminer si une part des aides au refinancement peut être réorientée vers un soutien à la conversion des exploitations les plus en difficulté.

Vingt mille fermes menacées

De fait, la veille, le président de la MSA Pascal Cormery alertait sur la situation désespérée d'une part importante des agriculteurs. En 2016, le nombre d'appels à l'aide enregistrés sur la plateforme téléphonique de prévention du suicide mise en place par la MSA, a plus que doublé, disait-il : 2 664 contre 1 219 en 2015. Il rappelait que l'an dernier, plus de la moitié des agriculteurs auraient eu un revenu de seulement 4 248 EUR par an. En 2015, ils étaient 38 %. *«Ceux qui ont du terrain vendent une parcelle, mangent les économies quand ils en ont, ou s'endettent encore plus»*, disait-il, en s'inquiétant de la *«différence de traitement»* entre départements pour l'éligibilité au RSA des agriculteurs. Vingt mille fermes seraient menacées de disparition en France selon ce qu'aurait affirmé Xavier Beulin, président de la FNSEA, peu avant son décès. Dans une interview à Agra Presse daté du 27 février, le président du Crédit Agricole, Dominique Lefebvre, avait indiqué que c'est aujourd'hui, au moment de la préparation de la nouvelle campagne agricole, que les situations les plus difficiles vont apparaître. Il évoquait 2 à 3 % des exploitations qui sont en *«risque fort»* en constatant que les centres de gestion, avec leurs données, estiment ce niveau deux fois plus élevé. Soit pas loin des 20 000 exploitations évoquées par Xavier Beulin. Pour Laurent Pinatel, porte-parole de la Confédération Paysanne, la baisse du nombre de paysans est comparable à un *«plan social»*.

Militants et lanceurs d'œufs

C'est dans ce contexte que se déroulait la suite du salon international de l'agriculture et notamment les visites des candidats à la prochaine élection présidentielle. Marine le Pen, Emmanuel Macron, François Fillon notamment parcouraient les allées, entourés de curieux, de critiques et aussi de fans qui les soutenaient à force de slogans. La mêlée constituée par Emmanuel Macron était particulièrement dense de journalistes, nombreux à suivre le candidat d'En marche qui aura passé de longues heures à arpenter les allées du hall 1, celui de l'élevage. Tout en présentant avec détail son programme agricole. Il recevait un jet d'œuf au visage, qu'il qualifiera comme *«faisant partie du folklore»* et jugera avoir reçu *«un accueil chaleureux»* porte de Versailles. *«Je n'ai pas vu d'excès»*, estime-t-il. Lors du passage de François Fillon dans le même hall 1, les propos du voisin Emmanuel Macron seront couverts par des sifflets et des *«Fillon président»* scandés à tue-tête par des militants survoltés. Le candidat LR était entouré d'un choeur de militants chargés de couvrir les huées, de gardes du corps et de CRS qui protégeaient le candidat d'éventuelles malveillances. Un candidat qui venait de faire l'événement, le 1er mars, lorsque la rumeur le donnait comme renonçant à la candidature. Ce qu'il démentait en fin de matinée avant de venir au salon avec une demi-journée de retard.

«Courtoisie et sympathie»

Des candidats très à l'écoute, aux dires des professionnels qui les ont rencontrés. *«Nous avons passé nos messages, il les a entendus. Je pense qu'il a pris conscience de la crise bovine»*, estime Dominique Langlois (Interbev), après le passage d'Emmanuel Macron. Daniel Prieur (FNSEA) évoquait cependant des visites dont une bonne part tient *«de la courtoisie et de la sympathie»*.

Le salon aura permis à la FNSEA de présenter les 13 propositions qu'elle souhaite voir intégrées aux programmes des candidats ; elle a également réitéré son invitation au *«Grand oral»* des candidats, qui sera organisé le lendemain du congrès du syndicat, à Brest. Emmanuel Macron et François Fillon ont déjà pris rendez-vous. Benoit Hamon pas encore. Après la visite de Benoit Hamon le 2 mars, Jérome Despey estimait qu'*«au-delà de la compréhension, il n'y a pas eu d'éléments de réponse sur le problème de la compétitivité»*, de même pour l'épargne de précaution.

Venue parmi les premiers politiques, Marine Le Pen a pu visiter le salon avec plus de tranquillité. Elle a appelé à *«franciser les aides»* aux agriculteurs, fustigeant l'*«échec absolu»* de la Politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne. *«Il faut revoir totalement le système des aides. Il faut franciser les aides, évidemment pas les baisser mais les distribuer différemment»*, a plaidé la candidate du Front national. Une vision avec laquelle la FNSEA est opposée. *«Il y a un non-sens dans la sortie de l'euro. On ne peut pas vouloir vivre dans son coin et ramener des devises»*, estime Daniel Prieur.

Une position partagée par le ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, qui a prévenu que ceux qui pensent qu'il faut en finir avec l'Union européenne et avec la PAC doivent s'attendre à voir les exportations s'effondrer, quitte à provoquer une surproduction. *«Que ceux qui pensent que c'est une solution réfléchissent bien. Il ne faut pas qu'il vienne me voir après pour me dire qu'ils veulent exporter un peu plus. Si c'est ça la solution chacun devra prendre conscience que tout ce que nous exportions, on ne pourra plus l'exporter et qu'il faudra le consommer au niveau national»*, a déclaré le ministre devant quelques journalistes.

La France insoumise pas au Salon

De son côté, le candidat à la présidentielle de *«la France insoumise»* avait préféré se rendre dans une ferme biologique de l'Oise plutôt que de venir au salon. Ce choix lui a permis de prôner *«la production au plus près des lieux de consommation»*, et le *«développement des circuits courts pour limiter les intermédiaires»*, a-t-il montré sur France Info TV. C'était aussi pour lui l'occasion de se démarquer des autres candidats, qui se sont quasiment tous rendus au Salon.

Au total, cette édition conduisit plutôt à une confusion politique qu'à un éclaircissement pour l'avenir. Le sort du plus familier des candidats pour les professionnels agricoles, François Fillon, était marqué par les incertitudes sur son avenir politique ; le plus affirmé des candidats, Emmanuel Macron, restait un inconnu ; la plus radicale et nationaliste, Marine Le Pen, n'entrait pas du tout dans les projets de ces professionnels, tenants de la puissance agricole française. Ni Benoit Hamon, le candidat socialiste déclenchant chez les syndicalistes moins de sympathie que son adversaire de naguère, Manuel Valls.

Reste un salon dont le nombre de visiteurs ne devrait pas constituer un record, loin de là, mais qui semble avoir fait son office. *«Les animations fonctionnent, les citadins en visite s'intéressent à ce qu'on leur montre»*, témoigne un habitué du Salon, le directeur du Cedus (Centre de documentation du sucre) Bertrand du Cray. Une semaine de travail qui a permis à la filière sucre de rencontrer 15 000 personnes. Le contact avec le grand public n'est-il pas l'essentiel ?

HP, MR (Agra Presse)

Les Chambres d'agriculture ont plaidé pour la recherche fondamentale

Hamon, Fillon, Macron : à l'exception de Marine Le Pen, les candidats à l'élection présidentielle favoris dans les sondages sont allés à la rencontre de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA). *«Marine Le Pen était invitée, comme tous les autres candidats, mais elle ne s'est pas arrêtée sur notre stand»*, a expliqué Claude Cochonneau, président de l'APCA. Aux candidats qu'il a rencontrés, Claude Cochonneau a pris soin de rappeler *«les rôles des chambres d'agriculture pour soutenir les agriculteurs»* : l'accompagnement des agriculteurs en cette période de crise et le conseil vers une organisation des exploitations *«plus résiliente»*. Claude Cochonneau a insisté auprès des candidats sur la nécessité de mettre des moyens dans la recherche fondamentale, notamment en matière de bioéconomie. *«Ils ont été particulièrement réceptifs sur ce sujet»*, note le président de l'APCA.»

Chambre d'agriculture

Obligés de s'insurger

Les membres de la session de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or se sont réunis le 24 février à Plombières-lès-Dijon.


Le président Vincent Lavier, au micro, a fait état d'un certain nombre de mécontentements de la part de la profession.

Incompréhensions et énervement. Les dossiers de conjoncture présentés lors de la dernière session de la Chambre d'agriculture étaient particulièrement *«piquants»*. La révision des zones défavorisées simples donnait tout de suite la tendance avec l'intervention de Dominique Bossong qui avait posé sa casquette de président de la MSA pour l'occasion. L'agriculteur côte d'orien s'est dit *«scandalisé»*, à titre personnel, de voir la région des Hautes-Côtes et de la vallée de l'Ouche sortir du nouveau zonage, tout comme certaines communes du val de Sâone et du Châtillonnais. Plusieurs exploitants des secteurs concernés avaient d'ailleurs déjà haussé le ton la veille, lors de l'assemblée générale du GDS, en profitant de la présence de plusieurs Politiques et représentants de l'administration. Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, a expliqué les raisons pour lesquelles la Côte d'Or se retrouvait aujourd'hui à ce stade : *«cette situation est inacceptable. Notre volonté est de faire rentrer toutes les communes qui méritent de figurer dans le zonage. Nous avons rencontré le ministre de l'Agriculture à la préfecture, nous continuerons d'insister sur ce dossier des ZDS, dont la révision s'est basée sur un maillage territorial probablement trop important. Pour le cas de l'Ouche, le produit brut standard de la viticulture trompe les résultats et font sortir les exploitations qui ont besoin d'être classée en ZDS pour pouvoir toucher notamment l'ICHN»*. Vincent Lavier a bien pensé proposer des *«échanges»* de communes à l'échelle du département, mais la réglementation ne le permet malheureusement pas.

Retards de paiements

Les problèmes relatifs au Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE), ont ensuite été abordés lors de cette session. Ces fonds du deuxième pilier de la Pac désormais gérés par la Région subventionnent les bâtiments d'élevage et les dossiers liés à la transformation. Vincent Lavier a rappelé qu'aucune aide, ou presque, n'avait été versée depuis 2015. «*Les agriculteurs concernés sont toujours dans l'attente de versements pouvant atteindre jusqu'à 50% de leurs investissements, cela les fragilise d'autant plus que la conjoncture est déjà très difficile*». Un problème informatique serait à l'origine de ces retards de paiement.

La sur-réglementation continue

Vincent Lavier a poursuivi son propos par la gestion de l'eau. *«Là, nous sommes dans le stéréotype dans ce que nous dénonçons en terme de sur-réglementations»* déplore le président de la Chambre d'agriculture, en illustrant deux exemples. Le premier concerne le bassin de rétention d'eau de pluie de Fauverney, pour lequel un droit de remplissage mensuel serait demandé. *«Nous n'avons malheureusement pas la capacité d'influer la pluviométrie mensuelle, il est impossible pour nous de rentrer dans ce cadre-là»*. Le deuxième exemple de Vincent Lavier s'est intéressé aux puits d'irrigation, pour lesquels des études d'incidences seraient désormais systématiquement demandées dans les périmètres de captage : *«jusqu'à présent, nous avions compris que l'étude d'incidences se justifiait uniquement en cas de problème avéré. Nous sommes obligés de nous insurger devant de telles aberrations. Nous ne pouvons pas aller expliquer cela sur le terrain, aux agriculteurs, vu les difficultés auxquelles ils sont déjà confrontés. De plus, il n'existe pas de contact étroit entre les puits d'irrigation se trouvant dans la nappe superficielle et les captages d'alimentation qui, eux, se positionnent souvent dans les nappes profondes. Vouloir anticiper d'éventuels problèmes qui n'arriveront peut être jamais, en ajoutant des surcouts aux irrigants : non, nous ne pouvons pas laisser passer ça»*.

Sanitaire et aménagement foncier

Les dossiers sanitaires ont été abordés en fin de réunion, avec un focus particulier sur la tuberculose bovine. Si la progression de la maladie s'est stabilisée depuis quelques temps, le département n'arrive toujours pas à descendre sous la barre des dix foyers annuels, faute aux recontaminations encore trop importantes (70% l'an passé, 50% cette année sur les quatre premiers cas recensés). Vincent Lavier a fait référence à différentes causes récurrentes telles que la faune sauvage, les zones humides, les bactéries dans le sol et également le parcellaire du département. La transition était toute trouvée pour reparler de la notion de réorganisation foncière : *«la Chambre d'agriculture s'attelle sur ce dossier depuis des années avec malheureusement trop peu de résultats à la clé. C'est un sujet propre à la profession, tout le monde est convaincu des enjeux de l'aménagement foncier, bien au-delà du sanitaire. Il en va de la pérennité économique des exploitations. Il faut que nous avancions dans ce domaine»*.

AURÉLIEN GENEST


De nombreuses revendications se sont succédées dans la salle du lycée agricole.

Agriculteurs en difficultés
Un dispositif d'envergure

La DDT, par l'intermédiaire de son chef de service Pierre Chatelon, a présenté lors de cette session *«Faire face ensemble»*, destiné aux agriculteurs en difficultés. Devant l'actuelle conjoncture, la DDT, la Chambre d'agriculture, le Conseil départemental, la MSA et les experts comptables ont travaillé ensemble pour proposer ce dispositif visant à accompagner les exploitants qui rencontrent une situation de fragilité. *«Toutes les variétés des difficultés sont concernées, quel que soit le niveau de gravité»* souligne Pierre Chatelon, précisant que les organismes autour de la table ne sont volontairement pas créanciers de l'agriculteur afin d'assurer une certaine neutralité dans le traitement du dossier. La démarche reste volontaire de la part de l'agriculteur et demeure strictement confidentielle puisqu'aucun élu professionnel des différentes structures concernées ne participe aux échanges. En pratique, l'agriculteur qui en émet le besoin dresse un auto-diagnostic de son exploitation avec des données chiffrées de son exploitation. L'exploitant est invité à évoquer ses atouts, ses faiblesses et la façon dont il pense pouvoir résoudre ses problèmes. Une fois l'auto-diagnostic transmis, les cinq structures analysent le dossier et émettent des propositions. L'ensemble des interlocuteurs du milieu agricole pourront alors être sollicités. Les propositions pourront être un audit, un tutorat rapproché si le problème identifié mérite un focus particulier. Le cas échéant, l'ensemble des créanciers pourront être invités autour d'une table pour trouver des solutions si celles-ci sont d'ordre financier, pour revoir par exemple l'étalement d'un certain nombre de dettes. *«Nous regarderons également si l'agriculteur a bien optimisé l'ensemble des solutions qui lui sont proposées en cette période difficile avec notamment le Fac, les aides MSA, le fonds Vivea, l'accompagnement à la reconversion, voire l'entrée dans la procédure Agridiff»* poursuit Pierre Chatelon.
Contacts : 03 80 90 00 01 ou fairefaceensemble@cote-dor.gouv.fr.

Groupement de défense sanitaire

À quand, les bonnes décisions ?

De nombreux dossiers ont été évoqués lors de l'assemblée générale du GDS à Sombernon.



Le président Pascal Martens a passé un certain nombre de messages à l'administration.

Le sanitaire n'est pas pas une mince affaire. L'assemblée du GDS de Côte d'Or l'a encore démontré en relayant de nombreuses difficultés rencontrées quotidiennement au sein des élevages. Les différentes interventions du jour se sont principalement concentrées sur les stratégies *«largement perfectibles»* de gestion de plusieurs maladies, qui ne font qu'accentuer les problèmes des éleveurs, déjà bien importants au lendemain de la campagne 2016.

Foyers tuberculose

Alors que la campagne de prophylaxie est actuellement réalisée à 60%, quatre foyers de tuberculose bovine sont recensés à ce jour en Côte d'Or, pour la moitié de recontaminations. Si la zone de la maladie ne s'est pas agrandie, les causes de ces recontaminations restent inchangées elles aussi. *«Nous n'avançons pas»* déplore Pascal Martens, en citant successivement les contaminations bovins à bovins, les blaireaux, le gibier et les zones humides. Le président du GDS rappelle les deux possibilités d'orientations existantes : *«soit nous nous satisfaisons de ces résultats, c'est-à-dire vers un maintien aux environs de 10 foyers annuels, soit nous visons l'éradication. Dans ce cas, il faut absolument faire évoluer certains textes réglementaires mais aussi certaines pratiques»*.

Des préconisations

Sur les contaminations *«bovins à bovins»*, le GDS regrette un parcellaire trop éclaté dans bien des cas en Côte d'Or. Une intervention du Conseil départemental lors de cette assemblée a mis en évidence la volonté du Département d'aller plus loin dans l'aménagement foncier. La zone de l'Auxois-Morvan sera désormais privilégiée dans les futures opérations foncières, tout comme les exploitations côte d'oriennes n'ayant rien fait depuis au moins quarante ans. En ce qui concerne la problématique récurrente des blaireaux, le GDS demande de remettre en vigueur le dispositif de ramassage des animaux accidentés sur toute la Côte d'Or, dans le but d'acquérir une vision départementale des contaminations. La neutralisation des terriers a de nouveau été demandée. *«Il serait bon d'avoir une approche avec les Parlementaires afin de faire évoluer cette situation»* souligne Pascal Martens.

Gibier et zones humides

Concernant le gibier, une jeune biche à Villy-en-Auxois et un sanglier à Villeberny ont été découverts infectés début janvier. Le président du GDS regrette que la réaction et les mesures prises *«ne soient pas à la hauteur du risque considéré malgré l'existence de l'arrêté faune sauvage»*. Le représentant du GDS a ensuite abordé les zones humides : *«les associations environnementales ont-elles peur d'assécher la Côte d'Or ? Je pense que si rien n'est fait, l'élevage désertera ces coteaux qui retourneront en épines. Et là, la zone humide, on en reparlera. J'attire également l'attention des Parlementaires sur ce sujet»*.

«Il faut aller vite»

Pascal Martens a de nouveau tiré la sonnette d'alarme lors de cette réunion, en demandant d'agir sans délai : *«si nous voulons prendre en compte le dossier tuberculose et le faire évoluer, il faut aller vite. C'est une nécessité. L'élevage côte d'orien a déjà payé un lourd tribu pour cette maladie»*. Les discussions autour le tuberculose bovine n'étaient pas terminées ce 23 février. Le GDS a fait part de son intention de prendre contact avec les Parlementaires pour faire évoluer une nouvelle fois la réglementation sur l'abattage sélectif. *«Nous demanderons le maintien des primes vaches allaitantes en abattage sélectif et la possibilité d'aider financièrement l'engraissement sur les prés régulièrement infectés»* informe Pascal Martens, appuyé par le secrétaire général Florent Lefol.

Aurélien Genest

Confidences



**Pascal Martens faisait part de sa détermination à l'issue de la réunion : *«ce fut une très bonne assemblée générale. Dans ce genre de rendez-vous, tout comme dans nos actions quotidiennes, nous essayons d'être au plus près des éleveurs. La tuberculose bovine a encore une fois été le principal sujet abordé. Malgré la sortie de l'arrêté faune sauvage, le phénomène de recontamination n'évolue pas. Il faut que ça change. L'objectif que nous nous sommes fixé est toujours l'éradication. Le nombre de foyers a tendance à baisser, c'est très bien, mais il faut accentuer davantage la tendance. Au GDS, nous y croyons fortement. Tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir»*. Le président du GDS se confie sur la multitude de dossiers sur lesquels se penche le GDS : *«le sanitaire, ce n'est jamais fini. Il y a toujours quelque chose et ce n'est pas près d'être terminé. Avec les barrières douanières tombées, le sanitaire conditionne l'accès aux marchés des animaux. Il y a aussi le changement climatique, les maladies émergentes, les échanges d'animaux qui évoluent.... Nous avons de plus en plus de dossiers à nous occuper, c'est vrai, et la crise structurelle à laquelle nous faisons face ne va rien arranger»*. La grande satisfaction de Pascal Martens demeure le travail des éleveurs : *«nous n'en parlons pas assez et il faut accentuer la communication. Nous avons bien réussi à faire changer d'avis une personne comme Nicolas Hulot, qui parle désormais d'excellence sanitaire ! Il se rend enfin compte de l'excellent travail réalisé par 98% des éleveurs français. Quelques cas sporadiques sont trop souvent mis en avant. Certains médias et ONG voudraient en faire des généralités»*.

Autres dossiers

Bien-être animal : l'élevage a été attaqué l'an passé au cœur de sa production par l'association L214 à propos du bien-être animal et des conditions d'abattage. *«Il faut bien faire attention que ces évènements, qui loin d'être anodins, ne soient pas montés en tête d'épingle»* prévient Pascal Martens, *«une fois de plus, il ne faut pas faire de cas particulier une généralité. Les ONG ont pris part aux discussions et ont poussé le principe de précaution à l'extrême. Nos décideurs n'ont toujours pas encore fait le choix entre agriculture de production et ferme familiale. Cela contribue à amplifier les crises sanitaires»*.
FCO : cette réunion a été l'occasion de souligner l'importance de vacciner pour protéger les cheptels.
Fonctionnement du GDS : l'association serait cette année déficitaire sans une importante réintégration financière du FMGDS. Cette assemblée a mis en exergue l'importance de l'aide de 70 000 euros du Conseil départemental. *«L'avenir du GDS en dépend»* souligne Pascal Martens, *«j'espère que les négociations entre la Région et le Département vont aboutir, sans quoi nous serons dans l'obligation d'augmenter la cotisation de 40 centimes d'euros ! Ce serait inacceptable !»*
Indemnisations : Des retards sur le versement des indemnisations tuberculose bovine ont une nouvelle fois été déplorés lors de cette assemblée. Même constat pour le dossier FCO dans lequel les éleveurs *«n'ont toujours pas vu un euro sur les 400 000 euros promis»*.



Rendez-vous

Journée découverte à Tart-le-Bas

Des étudiants du lycée de Quetigny organisent un événement agricole mercredi 15 mars dans la ferme expérimentale de leur établissement.



La ferme du lycée, vue d'un drone.

La classe de BTS deuxième année *«Agronomie et Productions Végétales»* du lycée de Quetigny prépare une journée agricole mercredi 15 mars de 10 heures à 17 heures à Tart-le-Bas.

L'évènement, ouvert à tout public, proposera un marché de producteurs, une exposition d'anciens tracteurs et la démonstration d'un robot de désherbage. Les visiteurs pourront profiter d'une restauration ainsi qu'une buvette avec vente de crêpes tout au long de la journée. Un panier garni sera mis en jeu. Les onze étudiants de ce BTS APV organisent cet événement dans le cadre de leur Projet d'initiative et de communication (PIC), incitant à la prise d'initiatives et à la communication auprès de différents acteurs. Cet exercice est particulièrement formateur pour les BTS, qui seront de futurs responsables d'équipes, de chantiers ou de projets et qui auront, tout au long de leur carrière, l'obligation de communiquer avec des clients, des fournisseurs, des partenaires, des élus. Renseignements : page Facebook *«Journée de l'agriculture»*.

AG

Communication

Un JA dans le métro parisien

Lucien Rocault, viticulteur à Saint-Romain, vient de participer à une opération de communication organisée par le réseau JA national.



Une grande affiche était visible dans une cinquantaine de stations du 23 février au 3 mars.

Il y a un an, le réseau national JA créait un fonds de dotation nommé *«Terres innovantes»* pour financer, entre autres, des actions de communication auprès du grand public. L'objectif ? Renforcer les liens entre les agriculteurs et la société. L'une de ces actions s'est déroulée pendant le Salon international de l'agriculture.

Plusieurs portraits d'agriculteurs et viticulteurs français avaient été installés pendant une semaine dans une cinquantaine de stations du métro parisien, réseau fréquenté par des millions de personnes chaque année.

Lucien Rocault, membre du Conseil d'administration de JA 21, avait été sollicité pour *«poser»* parmi d'autres JA français et a logiquement accepté. Le jeune viticulteur de 32 ans s'est pris au jeu et s'est déplacé à Paris pour échanger avec de nombreux passants, présenter ses origines et son quotidien. Un concours du plus beau selfie devant l'affiche a même été lancé via la page Facebook de son domaine.

Installé à Saint-Romain depuis 2008, Lucien Rocault représente la 18ème génération de viticulteur de sa famille. Le producteur travaille sur 132 hectares, dont 125,5 en grandes cultures. Le Côte d'orien exploite 6,5 hectares de vignes en agriculture biologique certifiée et répartis sur cinq AOP (dont les Hautes-Côtes-de-Beaune et Saint-Romain). Près de 40% de la production de vin sont commercialisés à l'export. Le reste part en circuits traditionnels (caviste et restaurateurs) ainsi qu'en vente directe au domaine. Lucien Rocault travaille sur des climats avec deux principaux cépages (Chardonnay et Pinot noir).

AURÉLIEN GENEST

Campagnols

Mieux comprendre pour mieux agir

Les populations de campagnols des champs et de campagnols terrestres commencent à croître dans différents secteurs. Le Fredon organise une formation pour vous aider à mettre en place une lutte précoce, collective et raisonnée contre sa prolifération

Les proliférations de campagnols des champs et de campagnols terrestres occasionnent des pertes de rendement conséquentes. Avec le redoux du mois de février les populations commencent à croître dans différents secteurs de Bourgogne. Or, pour éviter une explosion des populations il est primordial de mettre en place une lutte précoce, collective et raisonnée.

Afin d'accompagner au mieux les personnes concernées par la lutte contre les campagnols la Fredon de Bourgogne organise une deuxième journée de formation *«Régulation des Campagnols»* ouverte aux agriculteurs. celle-ci se déroulera au sein des locaux de la Fredon Bourgogne à Beaune jeudi 13 avril de 8h30 à 17 heures.

Cette journée de formation vise à acquérir des connaissances solides sur les campagnols, sur la réglementation en vigueur et sur les différentes méthodes de lutte. A l'issue de la journée de formation une attestation de participation est remise à chaque stagiaire. Cette attestation donne le droit de commander et d'appliquer de la bromadiolone (seule molécule homologuée actuellement pour lutter chimiquement contre les campagnols).

Pour rappel, l'usage de biocides en plein champs est formellement interdit. Les risques encourus par les acteurs de telles pratiques sont lourds (amendes, conditionnalité de la Pac...).

Inscriptions : 03 80 25 95 45 ou 07 80 01 14 25.

En image

La perf' de Lilian



Lilian Jannier, apprenti à la Maison familiale rurale Auxois Sud Morvan, a réussi l'énorme performance de terminer à la première place du concours national de jugement de bétail chez les équins.

L'épreuve, ayant monopolisé 58 participants, s'est déroulée la semaine dernière dans le cadre du Salon de l'agriculture. Le jeune homme de 16 ans, à droite sur la photo, est domicilié à Millery et n'avait terminé «que» second de la finale départementale en décembre à Châtillon-sur-Seine.

Service de remplacement

«Beaucoup de professions nous l'envient»

Un éleveur livre son ressenti après avoir été remplacé durant deux semaines dans sa ferme.

Tapez *«Service de remplacement»* sur internet : vous tomberez sur un article agricole. Ce service qui permet d'assurer le fonctionnement continu d'une exploitation en cas d'absence est bien un privilège de l'agriculture. *«Beaucoup de professions nous l'envient»* souligne Arnaud Parfait, secrétaire général de JA21 et agriculteur à Viévy. Le jeune éleveur vient tout juste de faire appel au service après un accident de tronçonneuse et affiche sa satisfaction devant un remplacement très bien effectué et un coût plus que modéré. *«On m'a remplacé durant quinze jours, c'est la troisième fois que j'utilise ce service depuis mon installation en 2007»* confie Arnaud Parfait, qui travaille avec son père sur une ferme de 300 ha, réalisant 200 vêlages. L'éleveur n'hésite pas chaque année à débourser la somme de 335 euros, somme comprenant l'adhésion et l'assurance : *«mon père a toujours adhéré et j'en ferai toujours de même. C'est moins cher que l'assurance annuelle de ma vieille C3. Oui, cela peut représenter une dépense supplémentaire pour les agriculteurs encore trop nombreux qui n'adhérent pas, et je pense notamment aux jeunes. Mais nous assurons bien des voitures : pourquoi ne pas en faire autant avec nous-mêmes et notre travail ? Nous avons tous de nombreuses charges plus ou moins importantes en élevage. Nous pouvons tirer sur beaucoup de ficelles pour alléger la note mais à mon avis, pas sur celle-ci. Dans mon cas personnel, notre exploitation se gère à deux. S'il manque quelqu'un, ce n'est plus possible. Le Service de remplacement est très précieux. Chaque journée a un coût, mais je n'avance rien car la MSA s'en charge. Mon assurance exploitant paye une grande partie de chaque remplacement. Pour mon dernier arrêt, je ne m'attends pas débourser plus d'une quinzaine d'euros par journée de remplacement»*.


Arnaud Parfait et le président de Service de remplacement de Côte d'Or, Olivier Gallien.

Papa d'un petit garçon depuis quelques semaines, Arnaud Parfait est aussi en mesure de solliciter le Service de remplacement pour le motif paternité : il aurait droit à 11 jours consécutifs à 14 euros la journée.

AURÉLIEN GENEST

Charolais

Une semaine pour trouver son reproducteur

Treize élevages ouvrent leurs portes du 13 au 17 mars en Côte d'Or.

La Fédération Charolaise de Côte d'Or organise ses journées commerciales la semaine prochaine. Plus d'une centaine de reproducteurs seront proposés à la vente. Très apprécié chaque année, ce rendez-vous sera l'occasion d'échanger avec les propriétaires des animaux prêts à recevoir les acheteurs potentiels dans leur cour de ferme. Les visiteurs auront également la possibilité d'apprécier les animaux dans son élément naturel.



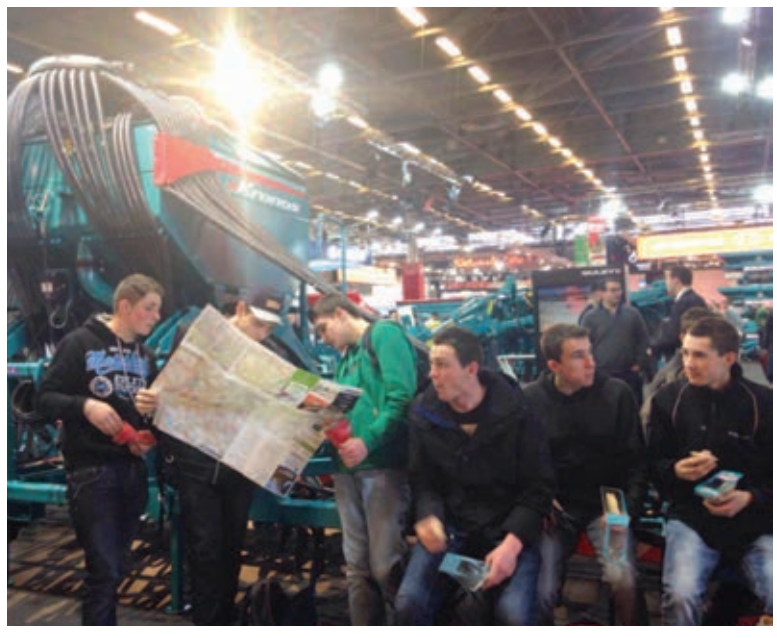
Pour le président Thierry Lechenault, *«il ne faut surtout pas baisser les bras durant cette crise conjoncturelle et structurelle, sous peine d'impacter le revenu de l'exploitation. Continuer d'acquérir des reproducteurs inscrits permet de maintenir voire d'améliorer ce revenu. Rappelons-le : la génétique reste l'un des leviers incontournables pour améliorer la compétitivité. Les animaux proposés sont inscrits et référencés au livre généalogique, chacun présente des garanties de race pure et des garanties sanitaires. La totalité des animaux sera à jour de prophylaxie»*.

Les élevages participants à cette édition : Colliette Christian (Villargoix, 06 70 74 97 70, 7 animaux), EARL Lechenault Yves (Foissy, 06 68 67 74 41, 4 animaux), EARL Tursin Régine (Villargoix, 06 73 95 62 82, 11 animaux), Gaec Baudot Élevage (Pont-et-Massène, 06 07 75 59 74, 15 animaux), Gaec Baulot Yannick et Xavier (Villars-Villenotte, 06 70 12 20 09, 9 animaux), Gaec de la Fontaine (Saint-Sabine, 06 77 00 86 27, 8 animaux), Gaec de Pergeot (Chatellenot, 06 24 69 61 13, 14 animaux), Gaec Henriot (Villebichot, 03 80 62 15 52, 9 animaux), Gaec Lechenault Frères (Saint-Thibault, 06 24 24 69 93, 12 animaux), Gaec Ménétrier Parizot (Avosnes, 06 88 00 66 35, 4 animaux), Gaec Saint-Roch (Recey-sur-Ource, 06 85 33 82 34, 6 animaux), Gaec Terrand (Cussy-la-Colonne, 06 81 83 95 05, 4 animaux), Lucand François (Molphey, 06 76 52 81 85, 5 animaux).

AURÉLIEN GENEST

En image

Les élèves de Bac pro de la MFR de Quetigny en visite à Paris



Les deux classes de Bac pro de la MFR de Quetigny se sont récemment rendues à Paris. Une première journée était dédiée à la visite du Sima dans le cadre des modules d'agroéquipement et d'EIE (Enseignement à l'initiative de l'établissement : matériel et Cuma). Les jeunes ont collecté diverses informations avec un focus particulier sur l'agriculture connectée. La deuxième journée s'est intéressée au patrimoine parisien avec l'étude de la construction de la Tour Eiffel.
D'autres lieux importants ont été visités comme le Louvre, le Palais royal et l'Assemblée nationale.
La MFR de Quetigny organise ses portes ouvertes les 18 mars et 20 mai.

▸ À noter

Quatre offres d'emploi

Le groupement d'employeurs Agri Ressources 21 recrute des salariés en temps complet : un agent d'élevage bovin viande H/F, futur associé à Bussy-le-Grand, un agent d'élevage bovin viande H/F futur associé à Millery, un agent d'élevage laitier H/F à Villy-le-Mouthier et un ouvrier agricole grande culture en temps partiel à Corombles. Vous justifiez d'une expérience professionnelle en agriculture, permis B et véhicule exigés. Merci d'adresser votre candidature à GE Agri Ressources 21 - Sabine Gondeaux, 1 rue des Coulots - 21110 Breteniere, geagricoles21@gmail.com

Recherche maître d'apprentissage en élevage allaitant (bovin ou ovin)

Lisa, future étudiante en BTSA ACSE à la MFR de Liernais, recherche un maître d'apprentissage à partir de septembre 2017 en élevage bovin ou ovin viande dans le secteur de l'Auxois (50 km autour de Pouilly/Vitteaux). Disposant d'un véhicule, elle peut se déplacer facilement. Issue du milieu agricole, elle dispose d'une première expérience en polyculture élevage allaitant et volailles. Le rythme de la formation prévoit 2 semaines en entreprise puis 2 semaines en centre de formation, pendant 2 ans. Pour en savoir plus sur ce profil, contacter Jennifer Asdrubal, jasdrubal@fdsea21.fr ou 03.80.68.67.68.

Terres de Bourgogne
Rejoignez nous sur facebook

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

▶ Rendez-vous

Redécouvrir le plessage de haies vivantes

Bien inscrit dans le paysage morvandiau, le mois de la Plèchie organisé par le Parc naturel régional du Morvan et l'association «les plècheux du Morvan», valorise la transmission de la technique de plessage de haies vivantes. Les ateliers se déroulent sur une journée, au choix en semaine ou durant le week-end. Le Parc naturel régional du Morvan gère l'inscription des stagiaires. Cette année 25 villages participent à l'opération et le rayonnement de ces ateliers dépasse le seul cadre du Morvan puisque une journée est également organisée à la Machine, à Montapas dans le Bazois et au lycée agricole de Fontaines près de Chalon-sur-Saône. Rendez-vous du jusqu'au 31 mars.

Les dates des stages

- **Samedi 11 mars matin à Lormes, 9h D42, n°8 route de Clamecy**
- **Samedi 11 mars à Château-Chinon (campagne), 9h, aux Ruchers du Morvan, Port de l'Homme**
- **Samedi 11 mars à Villapourçon, 9h D227 entre Sanglier et Le Mousseau**
- **Dimanche 12 mars à Saint-Léger-de-Fougeret, 9h sortie de bourg, route de Dommartin**
- **Mardi 14 mars à Ouroux-en-Morvan, 9h mairie**
- **Mercredi 15 mars à Montruillon, 9h hameau d'Oussy**
- **Mardi 15 mars à Onlay, 9h route de Dennecy vers Venitien, chemin de Bougassot**
- **Jeudi 16 mars matin à Planchez, 9h, sortie de La Fiole, vers Planchez**
- **Samedi 18 mars matin à La Machine, 9h mairie**
- **Samedi 18 mars matin à La Grande-Verrière, 9h sortie du bourg, sur route de St-Prix**
- **Samedi 18 mars matin à Chaumard, 9h dans le haut du hameau de Huard**
- **Mardi 21 mars à Chastellux, 9h près de la ferme du Château, accès par la route de la chaume**
- **Mercredi 22 mars matin à Dommartin, 9h devant la mairie**
- **Samedi 25 mars matin à Anost, 9h entrée du hameau «Le Creux» en venant d'Anost**
- **Samedi 25 mars à Étang-sur-Arroux, 9h Velet, parking du lycée forestier**
- **Samedi 25 mars à Saint-Léger-Vauban, 9h place Vauban ou sur la route de Ruères avant l'étang**
- **Mardi 28 mars à Châtin, 9h sortie du bourg vers Bussy, 1er chemin à droite dans le bois**
- **Mercredi 29 mars à Champeau-en-Morvan, 9h D106 centre village, à 300m sur le chemin du Tour Équestre**
- **Jeudi 30 et vendredi 31 mars à Bibracte, 9h parking du Musée Bibracte et mercredi 5 avril à Châlon-sur-Saône, 13h lycée agricole de Fontaines**

Grandes cultures

Raisonner à long terme pour faire face à court terme

«Sécuriser son revenu, du raisonnement individuel à la solution collective»: une soirée de réflexion ambitieuse, qui a permis de poser des questions de fond sur les habitudes de gestion sur nos exploitations.



En haut: Benoit Mathé, Benjamin Pinel, Jean-Pierre Condamine, en bas: Didier Guyon, François Jacques, Stéphane Aurousseau.

Penser sa gestion, ses choix et ses investissements en pluri-annuel est un choix qui s'imposera de plus en plus en grandes cultures, compte-tenu des risques climatiques et de la volatilité des cours... C'est la conclusion à laquelle est arrivée la quarantaine d'exploitants venus assister à la soirée organisée par la FDSEA à Pouilly-sur-Loire vendredi sur le thème: *«Sécuriser son revenu, du raisonnement individuel à la solution collective»*. La section Grandes cultures de la FDSEA accueillait Benjamin Pinel, technicien FRCUMA pour l'antenne Nièvre, et François Jacques, Secrétaire Général adjoint de l'AGPB.

La quarantaine de participants ayant pris part au débat sont ressortis satisfaits du contenu et du format participatif de la soirée: *«Les interventions m'ont apporté des élements de réflexion, pour moi, chef d'entreprise, qui me donnent matière à réfléchir pour les années à venir»*, *«Ca m'aide à lever le nez du guidon, la soiré pose de vraies questions sur la façon dont nous réfléchissons nos stratégies individuelles et quelles positions nous pouvons défendre à l'échelle de la profession»* témoignaient deux céréaliers.

Premier sujet développé ce soir-là: la maîtrise des charges de mécanisation et les bonnes pratiques en termes de gestion et d'anticipation de ses investissements en machinisme. *«Les charges de mécanisation sont le premier poste de charges sur les exploitations céréalières, mais avec de fortes disparités entre les fermes, ce qui montre des marges de progression possibles»* explique Benjamin Pinel. *«Attention à la surmécanisation»*, prévient-il. François Jacques, secrétaire général adjoint de l'AGPB, questionne, en forme de provocation: *«Pourquoi, si vous avez 100 hectares, ne pas vous équiper pour 80 hectares?»*

Autre thème de réflexion de la soirée: l'aménagement du territoire. *«En termes de compétitivité»*, précise François Jacques, *«si nous faisons une analyse comparée avec les autres pays, ici, en France, nous avons le foncier parmi le moins cher, en revanche en grandes cultures nous exploitons sur des timbres postes ! L'aménageament du territoire en France reste très peu adapté à nos outils et pratiques de mécanisation; je pense qu'il y a un travail à faire de ce côté-là pour rationaliser notre parcellaire»*.

Le sujet de l'assurance était également au cœur de la réflexion. *«Avec la récurrence des aléas climatiques qui ont des incidences importantes sur les quantités et la qualité de la production, et la volatilité des cours, nous tenions à aider les agriculteurs à anticiper, nous voulions leur donner des clés de lecture, même si à l'heure actuelle il n'y a pas encore d'assurance qui satisfasse la profession, il est important pour nous de nous projeter, pour définir, collectivement, un type, un format d'assurance qui réponde à nos besoins de demain»* témoigne Didier Guyon, président de la section grandes cultures de la FDSEA. François Jacques a donc présenté les réflexions en cours au niveau national au sein de l'AGPB, qui prônerait plutôt un système d'assurance laissant un maximum de choix et de marge de manœuvre à l'agriculteur.

Enjeu: laisser à chacun individuellement la responsabilité de sa prise de décision. Une certitude: c'est la combinaison de plusieurs outils qui permettra demain de sécuriser son revenu: une réflexion de long terme sur sa mécanisation, la souscription d'une ou plusieurs assurance(s), la création éventuelle, les bonnes années, d'une épargne de précaution et l'habitude de raisonner sa stratégie voire sa comptabilité en pluri-annuel.



Plus de quarantes exploitants ont participé à la soirée débâts organisée par la FDSEA.

LUCIE LECOINTE

Viande bovine

Non au CETA !

Le 15 février, le Parlement européen a approuvé l'accord économique et commercial global (CETA) entre le Canada et l'Union Européenne, qui prévoit notamment de porter le contingent d'exportation canadien à droit nul à presque 65 000 tonnes. Si celui-ci s'applique dans les dispositions actuelles, des conséquences graves sont à prévoir pour la filière viande bovine française.

Cet accord risque tout d'abord de déstabiliser l'équilibre matière de la filière, car en France nous valorisons les morceaux nobles, et moins le haché. Au Canada, il n'y a pas autant de différence de valorisation. Il est donc probable que nos acheteurs européens, les moins scrupuleux en matière d'approvisionnement, soient tentés par des produits canadiens plus compétitifs sur des morceaux que nous, en France, nous valorisons mieux. C'est donc moins le tonnage en lui-même qui est en jeu que l'équilibre matière de notre filière.


Photo : X. Granet/Interbev

Éleveur à Cercy-la-Tour et président de la commission export au sein de la FNB (Fédération Nationale Bovine).

En outre, nous n'avons pas de certitudes quant à l'agrément des outils d'abatttage au Canada. Normalement, après l'adoption d'un traité commercial, les services de la Direction Générale Santé et Sécurité Alimentaire de la Commission européenne contrôle l'application du texte: audit des processus de fabrication et d'abattage, validation de leur conformité. Or, nous avons déjà constaté par le passé le manque de vérification des engagements ainsi que l'absence d'agréments des entreprises exportant vers l'Europe. Sans les garanties, comment assurer aux consommateurs une viande canadienne respectant les exigences européennes (sans hormones, sans antibiotiques, sans OGM...) ? Comment assurer aux producteurs européens des conditions de concurrence équitables?

Plus généralement, la faiblesse de cet accord est son absence d'équivalence normative. Il faut rappeler qu'il n'y a pas du tout les mêmes modèles d'élevages, les mêmes pratiques et les même normes entre l'Union Européenne et le Canada. Il faut donc aller plus loin dans l'harmonisation des conditions de la concurrence. À titre d'exemple: à l'heure actuelle les durées pour les dates limites de consommation sont supérieures au Canada. C'est pourquoi la FNB propose un contrôle d'équivalent qualitatif concernant la production et la conduite d'élevage pour assurer aux consommateurs une même tracabilité, des normes sanitaires et d'alimentation des bêtes équivalentes de part en d'autre de l'Atlantique. La FNB demande aussi une compensation pour la perte des éleveurs de bovins allaitants européens, hors budget agricole initial. Le Canada s'apprête à mettre en place un système comparable pour soutenir les éleveurs laitiers.

Par ailleurs, la FNB propose, de façon générale et pour tout accord commercial, un arrêt des négociations tant que le Brexit n'est pas effectif. Nous proposons aussi que lorsqu'un mandat de négociation est donné, une date de fin de mandat soit définie, une sorte de date d'expiration. Sur les sujets agricoles par exemple, il est inacceptable que des services continuent à négocier des années durant avec la même feuille de route. Il faut adapter les objectifs de négociation, et donc le mandat, aux évolutions que connaît notre secteur (élargissement de l'Union Européenne, nouvelle Pac etc.)

La FNB et Interbev se mobilisent donc auprès des parlementaires pour que le texte ne soit pas ratifié en l'état, pour que la viande canadienne respecte les mêmes règles de production que celles imposées en Europe et que nos producteurs ne subissent pas de baisse de prix.

EMMANUEL BERNARD

Distinctions

Des Nivernais décorés de l'ordre du mérite agricole.

Le 7 février dernier, trois Nivernais ont reçu des mains du ministre de l'Agriculture, Stephane Le Foll, la médaille de chevalier de l'ordre du Mérite Agricole. Cette distinction récompense leurs actions en faveur de l'Agro-Écologie, au travers du semis direct sous couvert ou de l'Agroforesterie. Cette cérémonie a été précédée par la plantation de l'arbre de l'Agro-écologie.

Le 7 février dernier, dans les jardins du ministère de l'Agriculture, le ministre Stephane Le Foll a planté l'arbre de l'Agro-Ecologie. Au pied du sorbier, le ministre a salué la mémoire de Julien Bedut, disparu tragiquement en novembre dernier. Il a évoqué leur rencontre, une première fois à Paris pour la nuit de l'Agro-Écologie et la seconde fois lors de sa visite dans la Nièvre en juillet dernier. Le ministre a rappelé la passion de Julien pour son métier et l'agroforesterie.

Les insignes du mérite agricole

Dans le cadre d'une promotion exceptionnelle de l'Agro-Écologie, Le ministre de l'Agriculture Stephane Le Foll a remis les insignes du mérite agricole à des chercheurs, agriculteurs ou militants pour leurs actions en faveur de l'Agro-Écologie. Il a souligné le rôle et l'importance de l'agriculture dans les enjeux de demain (alimentation, climat, séquestration du carbone dans les sols). 24 personnalités ont ainsi été décorées, dont 12 originaires du Gers et 3 de la Nièvre ! Parmi elles, Alain Krebs, chef de culture sur une exploitation de polyculture-élevage à Suilly La Tour, Président du GIEE Magellan et pratiquant le semis direct sous couvert. Il développe également largement les légumineuses sur son exploitation. Par cette nomination, c'est tout le GIEE qui se voit récompensé. Deux autres personnalités ont été mises à l'honneur pour leur implication dans l'Agroforesterie, il s'agit de Sylvain Bailly, agriculteur à Dompierre sur Nièvre et Julien Bedu, agriculteur à Vielmanay, représenté par sa sœur Mathilde.

ÉQUIPE GRANDES CULTURES
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA NIÈVRE


3 médailles, pour 3 beaux projets, 3 aventures humaines.

► Formations

14/03 et 02/05
Approcher son marché pour sécuriser son projet

Formation de 2 jours destinée à toute personne ayant un projet en diversification nécessitant une étude de marché. Ces 2 jours se dérouleront à Autun.
Les intervenants: Françoise Morizot – Braud (directrice du Centre d'Étude et de Ressources sur la Diversification - CERD)
Contact : Maud PERROY, Responsable du stage, 03 86 93 40 14

17/03- Réaliser mon plan de fumure avec mes P@rcelles

Formations d'un jour à Nevers, detinée aux agriculteurs abonnés à mes parcelles
Mes P@rcelles est un outil internet qui permet de piloter les cultures, les prairies et les vignes.
Les intervenants : Marie-Luce Baudot et Vivelouju0ien Vacher, conseillers en Agro-environnement
Contact : Responsable de stage, Vivien Vacher, au 03 86 93 40 59

30/03- Mauvaises herbes : savoir les reconnaitre

Vous avez une exploitation avec des grandes cultures, vous êtes sur un bassin d'alimentation de captage, cette formation est pour vous ! Formation d'une journée à Nevers. L'objectif : Acquérir les bases de la reconnaissance des adventices pour optimiser son désherbage. Les intervenants : Judith Nagoape, Conseillère Grandes Cultures. Contact : Responsable de stage, Bénédicte Bracq, au 03 86 26 36 46



Réforme territoriale

Communes et département, grands perdants…

Depuis 2012, trois lois ont profondément réformé l'organisation de nos territoires. Les questions agricoles seront traitées de façon croissante par la région Bourgogne-Franche-Comté et par les intercommunalités. Ces évolutions questionnent la capacité des agriculteurs a appréhender les enjeux à de nouvelles échelles et à s'organiser face à leurs partenaires.

Un des objectifs de cette réforme en trois actes est de faire émerger des métropoles, au minimum une par région. Les métropoles sont des acteurs majeurs sur les territoires, à deux titres: d'abord leur capacité budgétaire est importante (parfois supérieure au budget d'un Conseil départemental), ensuite parcequ'elles ont des compétences larges, notamment le développement territorial et l'économie.

La consécration du fait métropolitain

La communauté urbaine de Dijon deviendra elle aussi métropole. L'intention du législateur ? Créer des dynamiques urbaines, avec, en fil rouge, l'idée selon laquelle le développement économique est tiré par les métropole, par le fait urbain. Pour les agriculteurs, une inquiétude: le développement économique et territorial sera-t-il demain une affaire de *«citadins»* ?

L'agriculture, une compétence régionale

Les grandes gagnantes de la réforme territoriales sont les régions (13 grandes régions) et les intercommunalités (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles). Depuis le 1er janvier 2016, les régions ont la compétence exclusive pour l'aménagement du territoire, l'agriculture, l'environnement, le développement économique, la formation et l'apprentissage, et la gestion des programmes européenes (dont le fonds Feader).
La région Bourgogne-Franche-Comté assure donc le pilotage du développement économique local, notamment au travers du SRDEII (Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation), un schéma prescriptif adopté en décembre 2016. Autre compétence régionale: la gestion des fonds européens, et notamment le Feader depuis le 1er janvier 2015, qui représente, pour les projets liés à l'agriculture, l'alimentation, les forêts et les zones rurales, 553 millions d'euros en Bourgogne.
En termes d'aménagement du territoire, la région est aussi à la manœuvre avec le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire), un document prescriptif car le contenu des SCoT (Schémas de Cohérence Territoriale) et des PLUi (Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux) doit être compatible avec le schéma régional. Les chambres d'agriculture et les intercommunalités peuvent être associées à l'élaboration du Schéma, dont l'adoption est prévue en juillet 2019.

Les intercommunalités ont elles aussi vu leur champ de compétences s'élargir: développement économique, eau, assainissement, aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale (SCOT), plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) notamment, protection et mise en valeur de l'environnement... La Nièvre compte, depuis le 1er janvier 2017, 11 intercommunalités (10 communautés de communes et une communauté d'agglomération, Nevers), dont les élus sont pour l'heure moins bien identifiés que les maires. Si les Conseils départementaux sont déssaisis de leurs compétences au profit des régions, il en est de même des communes qui ont vu leurs compétences transférées aux intercommunalités. La commune reste donc un échelon de proximité, principalement actif sur les sujets: d'aménagement local (terrains, implantations, la voirie et les routes, l'assainissement, les permis de construire...
Permis de construire
Les départements ont vu fondre leurs compétences économiques. Ils peuvent néanmoins poursuivre leurs interventions en matière d'agriculture, mais uniquement via conventionnement avec la région. C'est principalement les compétences sociales et la responsabilité des routes départementales qui leur incombent désormais, créant pour une quarantaine de départements français des difficultés budgétaires dûes à la baisses des dotations de l'État et à l'augmentation concommitante des dépenses sociales (RSA, enfance...).



Clément Blandin, président des Jeunes Agriculteurs de la Nièvre, et Florent Point, vice-président des Jeunes Agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté et nouvellement élu membre associé à la Chambre d'agriculture de la Nièvre

Opportunités

Il se pourrait que cette réforme territoriale représente une opportunité pour le monde agricole et les acteurs économiques locaux en général, si la France se dirige vers un modèle dans lequel les décisions sont davantage à l'initiative des territoires, impulsées localement. Les territoires pourraient devenir des acteurs à part entière d'un trio État - Parlement - Territoires, notamment avec l'interdiction de cumul d'un mandat parlementaire avec une fonction exécutive locale.

Les Président(e)s de région et Président(e)s de métropoles auront à cœur de porter la parole de leurs territoires, de mettre en avant ses spécificités et d'y mener des projets innovants.

Dans ce contexte, un enjeu important pour les agriculteurs est celui d'organiser leur présence et leur expression dans ces nouveaux formats de gouvernance, de fonctionner sur un périmètre élargi, d'anticiper les prises de décision, de proposer des interlocuteurs investis dans les différentes instances de consultation et de décision...

Un vrai défi quand on sait que les professionnels ont géré la propre réorganisation de leurs structures (par exemple les Chambres régionales d'agriculture, qui ne sont plus que treize depuis un an), et que la mise en place des services opérationnels dans les collectivités prend du temps.

LUCIE LECOINTE

"Nous devons être présents dans les intercommunalités"

Clément Blandin, Président des Jeunes Agriculteurs de la Nièvre
«Au sein des communautés de communes siègent des élus de terrain, c'est donc le lieu pour faire connaître les positions du syndicalisme agricole. Nous devons être présents dans les intercommunalités sans quoi les choses se feront sans nous. Au sein des JA, nous essayons d'être vus, entre autres au travers de nos actions locales, de nos évènements sur les cantons, qui sont autant d'occasions de parler de notre métier et de faire mieux connaître les problématiques agricoles.»



«Le travail syndical en région: il faut pouvoir entendre l'avis des huit départements»

Florent Point, Vice-président des Jeunes Agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté (BFC)et nouvellement élu membre associé à la Chambre d'agriculture de la Nièvre

Quels ont été les sujets de travail des JA BFC en 2016?
«Je peux citer deux sujets sur lesquels nous avons bien avancé au niveau BFC. D'abord, le travail régional a principalement consisté à harmoniser les dispositifs existants entre la Bourgogne et la Franche-Comté. Par exemple, nous avons maintenant une définition commune du Hors Cadre Familial. Par ailleurs, nous avons aussi obtenu une victoire syndicale régionale avec la disparition des prêts bonifiés au profit d'un complément de DJA (Dotation Jeunes Agriculteurs); nous avons travaillé pendant plusieurs mois à une nouvelle modulation de la DJA et à en définir les modalités d'application.»

Et avec le Conseil Régional?
«Nous pouvons dire que le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté est effectif politiquement, mais cela à mis un an. Du coup 2016 n'a pas permis d'avancer très significativement sur les dossiers, nous sommes encore un période blanche sur certains dispositifs. En 2017 par contre, le PRDA (Programme Régional de Développement Agricole) représentera un gros chantier, qui sera lancé en fin d'année pour les filières. Sur les sujets transverses comme la formation, l'installation/transmission, les projets régionaux se caleront dans les mois qui viennent.»

Comment voyez-vous votre engagement à la Chambre d'Agriculture de la Nièvre?
«J'espère pouvoir alimenter les réfléxions départementales avec les éléments de débats régionaux. Il faut dire qu'à travailler avec les huit départements de la grande région, je me rends compte de la diversité des approches et des enjeux selon les territoires.»

Sia 2017

«Venez dans l'Yonne, on y est bien !»

Belle occasion pour le département en cette journée «*spéciale Yonne*» sur l'espace Bourgogne Franche-Comté, d'assurer sa promotion, qu'elle soit touristique, économique ou culinaire.

Il y avait foule ce mercredi matin sur l'espace région pour la journée dédiée au département de l'Yonne. Le fait diront les esprits chagrins, que l'évènement était conjugué à la journée Bourgogne et d'un espace jugé par certains trop étroit ! Belle occasion pour le patron du département, André Villiers, entouré de nombreux élus et Conseillers départementaux, de faire l'éloge du territoire : *«et de ses quatre points cardinaux : Vézelay, l'AJA, Chablis et Guédelon…»* Avec un hommage appuyé aux deux élevages icaunais emblématiques de la race charolaise que sont la famille Cadoux et la SCEA Riotte-Schrapfer, avant de rappeler que par delà sa dimension festive, *«le Salon de l'agriculture masque une crise agricole extrêmement profonde, marquée par un certain nombre d'éléments. Une agriculture martyrisée par l'excès de normes et qui aspire à un peu de liberté»*. De passage sur le stand, la présidente de région, Marie-Guite Dufay ne s'est pas non plus montrée avare de propos élogieux sur le territoire icaunais : *«les parisiens ont toutes les raisons de venir en masse dans votre magnifique département, que ce soit pour le tourisme ou à l'échelle d'entreprises. Travaillons ensemble en ce sens, nous avons beaucoup d'atouts, ne l'oublions pas»*.

Un «*hambourgeois*» aux escargots

Pour cette journée Yonne, le restaurateur côte-d'orien, Olivier Laboute avait concocté tout spécialement un *«hambourgeois»* de belle facture, où la viande hachée était remplacée par des escargots en brochette, un confit d'oignon et une couche de chaource. Succès assuré à voir la file d'attente patientant pour se faire servir. L'amateur de belles découvertes avait aussi tout loisir à s'arrêter sur le stand de Raphael Masson, viticulteur tonnerrois, auréolé d'une nouvelle médaille d'or quelques jours plus tôt au Concours général pour son bourgogne tonnerre 2015. Encore une petite faim ? Pas de problème : un petit passage par le stand de Roger et Jérôme Rabuat, producteurs de canards gras à Méré et l'affaire est résolue ! Le tout sous le cliquetis des tailleurs de pierres du chantier médiéval de Guédelon. Des habitués des lieux, fidèles depuis plusieurs années à cette journée dédiée à la promotion du département : *«il nous reste encore 60 millions de Français à conquérir, on en a déjà fait 5 millions en 20 ans, on est sur la bonne voie !»*

DOMINIQUE BERNERD



Rivalité de propos élogieux sur le département, pour Madame la présidente et Monsieur le président…



Un *«hambourgeois»* made in Yonne de belle facture, aux escargots cuits à l'ail des ours.



Tailleur de pierre un jour, tailleur de pierre toujours… !



Une équipe icaunaise prestigieuse, venue en nombre, pour présenter au grand public la filière CRC et la démarche *«Blé de nos campagnes»*.



Le problème avec le miel du Morvan, c'est qu'on ne sait que choisir… Cette dame semble un peu perdue.



Monsieur le maire de Gron pris en *«flagrant délit»* de gourmandise… !



Les *«Brossards»* n'ont pu égaler leurs exploits de l'an passé au Trophée National des Lycées, mais selon la formule consacrée, *«l'important est de participer»*.

Sacré Grand prix d'Honneur Mâles du dernier concours d'Avallon, Hambourg a terminé 6e de sa section. Un taureau *«avec beaucoup de volume, très joli, que l'on aurait préféré avec un peu plus de préparation»* selon les commentaires du jury. Ce qui n'empêche pas sa descendance de glaner de multiples prix de par le monde.





A quelques heures d'être sacré Champion 2017 au Concours général de la race Charolaise', *«Holiday»*, du Gaec Cadoux de Saint-André-en-Terre-Plaine, porte bien ses 1 712 kg et ne semble pas particulièrement stressé.

▸Agenda

12/03 Portes Ouvertes au CFPPA d'Auxerre La Brosse

Portes Ouvertes au CFPPA d'Auxerre la Brosse dimanche 12 mars de 9 h à 17 h. L'occasion de se renseigner sur les formations dispensées : CAP, Brevet pro, certifications, dans les secteurs de l'agriculture, de la viticulture-œnologie, des travaux publics, du management/commerce, insertion professionnelle, certifications et autres formations courtes.
Tel 03 86 94 60 20

12/03 Portes Ouvertes au Lycée d'Auxerre La Brosse

Portes Ouvertes au lycée d'Auxerre la Brosse dimanche 12 mars de 9h à 17h. L'occasion de se renseigner sur les formations générales, techniques ou professionnelles dispensées (analyses biologiques et biotechnologiques, laboratoire contrôle qualité, Productions agricoles, Environnement), 3e professionnelle, 2e générale. Animations sur l'exploitation, restauration sur place, activités culturelles et scientifiques, fabrication et vente de pain bio. Infos au 03 86 94 60 00

18/03 Portes Ouvertes au CIFA

Découvrir l'apprentissage et ses métiers sous un jour nouveau… samedi 18 mars, le CIFA 89 (Centre Interprofessionnel de Formation d'Apprentis de l'Yonne) ouvre ses portes. Les jeunes et leurs familles pourront profiter d'espaces d'informations, d'échanges, de découvertes, rencontrer les professionnels, les formateurs et tous les acteurs qui vont leur permettre d'atteindre leur objectif de devenir apprenti. Grâce aux ateliers en libre accès, les futurs apprenants pourront également apprécier en direct, les conditions qui leur seront proposées pendant leurs deux ans de formation. renseignements supplémentaires au CIFA de l'Yonne, 3 rue Jean Bertin à Auxerre. Tél : 03 86 42 03 55

12/03 Foire du renouveau à Treigny

Foire du renouveau à Treigny, dimanche 12 mars. Animations dans les rues du village (Les Danceries d'Aballone, Les Joyeux Maillotins, Ambraluna…), grand concours de chevaux, produits régionaux, artisanat, automobiles, commerces, restauration, fête foraine…..

AG du Gaby

État des lieux de la Bio dans l'Yonne

L'Assemblée Générale du Groupement des Agrobiologistes de l'Yonne s'est déroulée le 13 février dernier, dans un contexte de hausse sans précédent des marchés.
Un changement d'échelle au cœur des débats de l'après-midi.



Les échanges ont été nombreux avec les exploitants présents, notamment sur le thème du changement d'échelle qui n'est pas sans poser question.

Les chiffres historiques enregistrés au cours de l'année écoulée concernant la production bio, avec une SAU atteignant désormais à l'échelle nationale, 5,7%, pour plus de 32 000 exploitations engagées. Un changement d'échelle évoqué par le Vice-président du Gaby, Christian Baqué, faisant lecture du rapport moral de l'association : *«cette rapide et massive montée en puissance de la bio, que nous appelions de nos vœux et à laquelle nous travaillons depuis si longtemps, compte cependant bien des aspects inquiétants et révèle bien des paradoxes, à commencer par celui que constitue le contraste entre l'explosion de la bio comme phénomène de société et mode de consommation et d'autre part, l'incroyable dysfonctionnement des politiques publiques en matière de développement de l'AB…»* Avec en toile de fond, le risque selon Christian Baqué, *«de voir l'agriculture bio, ses productions et ses filières, prises en charge par des acteurs économiques et financiers puissants et indépendants, à même de peser lourdement sur les orientations du développement…»*

Également dans le viseur du Vice-président du Gaby, le retard des Pouvoirs publics dans la gestion jugée *«catastrophique»*, des aides bio : *«qu'il s'agisse du versement sans cesse retardé des aides 2015 ou de l'assèchement prévu dès 2018, de l'enveloppe régionale dédiée aux aides conversion bio et maintien. Un manque d'anticipation des besoins et la pénurie de moyens qu'elle a provoquée, qui affectent très directement la santé, voire la survie financière de nombre d'exploitations bio. C'est aussi un signe négatif adressé à ceux des paysans encore nombreux, qui réfléchissent à un projet de conversion. Quelle que soit la qualité du travail de sensibilisation et d'accompagnement fourni par nos techniciens, il ne peut pallier l'absence de visibilité et l'insécurité que génère une telle situation…»*

Les prix restent élevés en lait

Comme en conventionnel, la campagne en viticulture dans l'Yonne, aura été difficile, conséquence d'un épisode de gel important et d'une forte pression mildiou. Plusieurs viticulteurs en grande difficulté ont été amenés à traiter avec un produit de synthèse, repassés depuis pour les vendanges, en 1ère année de reconversion. Des conditions qui n'ont pas empêché deux domaines d'effectuer une démarche de conversion en 2016. La filière viande pour sa part affiche un manque de visibilité suite à la vague de nouvelles conversions et les prix des bovins restent proches du conventionnel. Prix en hausse en revanche pour le porc. Pour le secteur volailles, inquiétudes sur l'impact qu'auront sur les petits élevages, les mesures de biosécurité prises pour lutter contre la grippe aviaire.
En lait, les prix restent élevés (420 €/1000 l en 2016), la croissance de la consommation qui se poursuit, suffisant à absorber les volumes issus des conversions. Le secteur du maraîchage pour sa part, n'a pas été épargné par les conditions climatiques, les pluies et le manque de soleil du printemps ralentissant l'implantation et la pousse des légumes. Un secteur qui reste néanmoins attractif, principalement pour les néo ruraux mais les installations abouties demeurent assez peu nombreuses, du fait notamment d'un accès au foncier toujours très difficile.

Une SAU en hausse de 9% sur le département

Rendements largement sous la moyenne pour ce qui est des Grandes Cultures, pois et féveroles étant le plus impactés. Certaines productions s'en sortent un peu mieux (secteur séchant, luzerne), voire très bien (soja en plaine irrigué). Des rendements très bas qui ont eu pour avantage de maintenir les prix du marché, en dépit des nouvelles conversions. Le contexte reste incertain, même si une meilleure visibilité sur les prix et les aides pourrait faire exploser les surfaces converties.
Au 31 décembre 2016, on comptait 290 fermes bio sur le département (+ 7% par rapport à 2015), pour une SAU bio ou conversion de 22 244 ha (+ 9%). La part relative de l'agriculture biologique dans le département, représentant désormais 5% de la SAU et 8,7% des exploitations. La ferme bio icaunaise se répartissant principalement entre : grandes cultures (107 fermes), polyculture élevage (88 fermes), viticulture (45 domaines), maraîchage (29 exploitations), arboriculture et petits fruits (10).

DOMINIQUE BERNERD

La bio change d'échelle

La bio connaît une croissance historique en France, avec un marché à plus de 7 milliards € en fin d'année 2016. Elle est désormais bien ancrée dans le quotidien des Français et les derniers chiffres enregistrés par l'Observatoire de l'Agence BIO, dépassent toutes les prévisions établies, avec une hausse, tous circuits confondus, y compris en restauration collective, d'environ + 20% en seulement un an. Près de 9 Français sur 10 (89%), en ont consommé en 2016 et près de 7 sur 10 (69%) disent même consommer régulièrement bio, c'est à dire au moins une fois par mois. Face à cette demande en forte expansion, la production bio monte en puissance, pour atteindre elle aussi des niveaux historiques. Fin 2016, on comptait ainsi un total de 47 185 opérateurs exerçant des activités bio sur le territoire, dont 32 326 exploitants agricoles bio (+ 12% par rapport à 2015). Les surfaces consacrées à la Bio connaissent également une croissance exceptionnelle. Plus de 1,5 millions d'ha sont engagés en bio à fin 2016 (dont 33% en conversion), soit une augmentation de + 16%, atteignant désormais 5,7% de la SAU nationale.
Si les Français accordent de nombreux bénéfices à l'agriculture biologique et à ses produits, ils sont également nombreux (75%), à penser que les produits biologiques sont source d'emplois. Des chiffres confirmés par la réalité, puisque l'agriculture bio génère en moyenne de l'ordre de 60% de main d'œuvre supplémentaire par rapport à l'agriculture conventionnelle. À la fin du premier semestre 2016, l'on comptait ainsi, plus de 70 000 emplois directs dans les fermes en équivalent temps plein, 30 000 emplois directs pour la transformation et la distribution de produits bio, 2 000 emplois pour les actions de contrôles spécifiques à la bio, recherche et formation, développement, services administratifs.
A l'échelle de l'Union Européenne, La France représentait fin 2015 : 12% des 11,2 millions d'ha cultivés en bio (3e position), pour 11% des 268 665 fermes bio et 20% des achats de produits bio au sein de l'UE (2e position). Elle était le 1er pays pour les poulets de chair, 2e pays pour les vaches allaitantes, les porcs, le lait de vache, les œufs, les oléagineux, 3e pays pour les céréales, le vin, le miel et le lait de chèvre, ainsi que le 4e pays pour les légumes.

Portrait

Un parcours atypique

Engagé très tôt dans l'activité syndicale et la défense de l'élevage, Jean-Michel Delagneau mène depuis plus de quarante ans un combat idéologique en faveur de l'agrobiologie.

Qui n'a jamais entendu sa voix de stentor raisonner dans les assemblées pour interpeller le public sur les vertus de l'agriculture biologique? Mouche du coche pour les uns et indispensable au débat, poil à gratter pour les autres, Jean-Michel Delagneau est devenu au fil des années une figure emblématique et originale de la planète bio icaunaise.

Un engagement mis aussi au service de la collectivité, siégeant pendant une douzaine d'années sur les bancs du Conseil général de l'époque et maire de sa commune de Gurgy pendant presque deux décennies.

«Le pied d'cuve de la famille est originaire de Vorvigny, hameau d'Esnon, du côté de Brienon». Issu d'une fratrie de dix enfants avec de solides attaches dans le monde de l'élevage du côté paternel, c'est tout naturellement qu'il devint éleveur de race charolaise en 1957. Secrétaire général du CDJA pendant 5 ans puis militant à la FDSEA de l'Yonne, il fut à l'origine de la création de fédération départementale bovine, tout en étant administrateur à la coopérative Sicavyl naissante. Un engagement ponctué d'actions syndicales retentissantes, qu'il raconte dans un sourire, les yeux aujourd'hui encore plein d'étoiles : *«on a même fait rentrer un veau dans le bureau du sous-préfet et lâché une de mes vaches, un peu sauvage dans les rues d'Avallon. Suis grimpé aussi sur les grilles de la préfecture et pas mis en prison pour autant… (rires)»* La faute aux montants compensatoires de l'époque, *«véritable entorse économique pour le monde paysan»*.

Un virage à 180 degrés

C'est en 1974 que son parcours lui fit faire un virage à 180 degrés, suite à un déséquilibre généralisé du troupeau et des pertes d'animaux anormales : *«J'ai alors suivi le chemin pris par les moines de la Pierre Qui Vire quelques années avant, eux aussi confrontés à un problème similaire et décidé de soigner mes bêtes à partir de traitements naturels»*. Les antibiotiques cédant le pas aux essences de plantes et autre chlorure de magnésium, avant une conversion de l'exploitation en bio. Avec la foi inébranlable de ceux qui déplacent des montagnes et même si l'argumentaire est parfois réduit à son strict minimum, l'homme en est encore convaincu aujourd'hui : *«la performance de mes bêtes s'en est trouvée améliorée»*.



Jean-Michel Delagneau a été décoré de l'insigne de la Légion d'honneur en juillet 2012, juste récompense d'une vie d'engagement.

Le début d'un long chemin, qui l'a conduit à participer à la fondation du premier groupement d'agrobiologistes en France, né dans l'Yonne la même année. Mais il n'est pas toujours aisé de virer de bord : *«je suis souvent passé pour un éleveur couillon !»* Aujourd'hui retiré de la vie publique, *«Jean-Michel»*, comme l'appellent même ses détracteurs, continue son bonhomme de chemin, le pas un peu plus lourd au fil des années mais la foi toujours chevillée au corps, avec pour viatique ces mots extraits de son livre évoquant sa vie d'éleveur, paru il y a une vingtaine d'années : *«j'aurai essayé pour ma part, de faire mon devoir»*.

DOMINIQUE BERNERD

Groupama
PARIS VAL DE LOIRE

Assemblées Générales de Caisses Locales 2017

DATE	HEURE	CAISSE LOCALE	LIEU
mardi 21 mars 2017	18h00	LE FLORENTINOIS	SALLE DU FOYER COMMUNAL 37 ROUTE DE TONNERRE - 89600 GERMIGNY
mercredi 22 mars2017	18h00	LA SENONAISE	SALLE MAGNOLIA - RN 60 ZI DES BAS MUSATS 89100 MALAY LE GRAND
vendredi 24 mars 2017	18h00	L'ARMANCON	SALLE POLYVALENTE 5 ROUTE DE FRANGEY - 89160 LEZINNES
mercredi 29 mars 2017	18h00	LE CHABLISIEN	SALLE DES FÊTES ROUTE DE CHABLIS - 89310 NITRY
jeudi 30 mars 2017	18h00	VANNE ET OTHE	SALLE DES FÊTES GRANDE RUE - 89190 PONT/VANNE
lundi 3 avril 2017	18h00	PAYS AVALLONNAIS	SALLE DE FÊTES DU MARCHE COUVERT RUE GEORGES SCHIEVER - 89200 AVALLON
mercredi 5 avril 2017	18h00	L'AUXERROIS	ESPACE CULTUREL ROUTE DES BRIES - 89380 APPOIGNY
jeudi 6 avril 2017	18h00	CENTRE YONNE	ANCIEN MESS DU GROUPE GEOGRAPHIQUE 62-64 RUE DU LUXEMBOURG - 89300 JOIGNY
vendredi 7 avril 2017	18h00	NORD EST SENONAIS	SALLE POLYVALENTE - Rue A.de ST EXUPERY 89340 VILLENEUVE LA GUYARD
mardi 11 avril 2017	18h00	PUISAYE/FORTERRE	SALLE DES FÊTES - RUE DE LA MAIRIE 89520 SAINTS EN PUISAYE

Je choisis Groupama, j'agis là où je vis.



+ d'infos sur : www.ag-groupama.com

Bientôt l'Assemblée Générale de votre Caisse Locale Groupama Paris Val de Loire !

Groupama Paris Val de Loire - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Paris Val de Loire - 60 bd Duhamel du Monceau - CS 10609 - 45166 Olivet Cedex - Siège social : 161 avenue Paul Vaillant-Couturier - 94258 Gentilly Cedex - 382 285 260 RCS Créteil - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 61 rue Taitbout 75009 Paris - Documents et visuels non contractuels - Création : Communication Interne et Externe GPVL - 03/2017.

▸Agenda

16/03 Forum des métiers de l'agriculture

Jeunes Agriculteurs de l'Yonne organisent jeudi 16 mars la 21e édition du Forum des métiers de l'agriculture, au lycée agricole de La Brosse, de 9 h à 17 h. cette année, le thème central du forum sera «*De la formation à l'emploi*», avec l'intervention de l'Apecita. Plus de vingt organismes professionnels agricoles seront présents tout au long de la journée et pourront accueillir individuellement les visiteurs pour répondre à toutes leurs interrogations. de plus, un stand «*emploi*» informera les visiteurs sur les débouchés dans le secteur agricole et les outils existants en matière de recherche d'emploi.

Nouvelles modalités d'accueil au Service Économie Agricole de la DDT

A compter du 7 mars, l'unité aides directes du Service Économie Agricole de la Direction Départementale des territoires modifie ses conditions d'accueil selon les lodalités suivantes :
Accueil téléphonique le matin de 9 h à 12 h
Accueil physique l'après-midi, sur rdv de préférence
Ces dispositions ne s'appliqueront pas pendant la période de télédéclaration des aides PAC du 1er avril au 15 mai 2017. Pendant cette période, des modalités d'accueil spécifiques sont mises en place (numéro de tél dédié, accueil téléphonique et physique sur rdv déjà programmé toute la journée). L'unité aides directes gère l'ensemble des aides et dossiers du 1er pilier de PAC (déclaration PAC Surfaces, DPB, aides couplées surfaces, aides animales, conditionnalité, BCAE), ainsi que les dossiers aléas climatiques (assurance récolte).

16/02-22/04 - Exposition apicole à Sens

Du 16 février au 22 avril, la médiathèque Jean-Christophe Ruffin, 7 rue René Binet à Sens, présente une exposition intitulée «*l'abeille de A à Z*», riche en panneaux explicatifs, photographies et matériel, présentés par les apiculteurs. Entrée libre

Dégâts de sangliers

Bientôt des tirs de nuit

En dépit des mesures prises, concernant notamment la suspension du plan de chasse dans les zones les plus impactées, la population de sangliers n'a cessé de croître et le préfet de l'Yonne s'apprête à prendre un arrêté pour organiser tirs de nuit et battues administratives



Didier Roussel, directeur de la DDT 89 et Jean-Christophe Moraud, préfet de l'Yonne, lors du point presse organisé pour dresser un premier bilan de la dernière campagne de chasse

L'importance des dégradations affectant cultures et semis dans le département, causées par une population accrue de sangliers ne fait qu'augmenter, notamment dans cinq zones cynégétiques (sur 21) du département : Serein, Vermentonnais, Puisaye, Vrin et Chablisien. Dans cette dernière, l'on constate même une hausse de 131% des dégâts enregistrés antérieurement. Une situation qui a conduit les services de l'État en début d'année, à suspendre de manière exceptionnelle, le plan de chasse «*sanglier*» en vigueur au sein de ces territoires. Avec pour conséquence, d'autoriser les chasseurs, à tuer des sangliers sans avoir à acheter au préalable à la Fédération des Chasseurs de l'Yonne (FDCY), des bracelets au prix unitaire de 40 €. Une mesure saluée unanimement par la profession agricole, mais contestée et attaquée devant le juge administratif par la Fédération, qui a toutefois été déboutée de sa requête, notamment pour cause de forte augmentation des surfaces endommagées par le gibier en 2016/2017 par rapport à la campagne précédente. Il se tue bon an mal an, environ 8 000 sangliers chaque année. Des prélèvements insuffisants selon les pouvoirs publics, au regard des concentrations d'animaux dans les zones les plus concernées, dont certaines sont classées «*point noir*» depuis plusieurs années, explique Jean-Christophe Moraud : «*en fait, les plans de chasse y sont sous réalisés de manière systématique, de 20 à 28 % en dessous des seuils à atteindre, selon les années…*» Conduisant mécaniquement à la hausse spectaculaire des populations. Et le préfet de l'Yonne enfonce le clou : «*dans certains points du département, on estime avoir atteint des limites de population qui pourraient bien, au delà d'un certain seuil, échapper à tout contrôle…*»

Des agrainages «sauvages»

C'est dans ce contexte que la FDCY avait demandé une dérogation générale, visant à autoriser l'agrainage pendant une période allant du 1er décembre 2016 au 15 février 2017. Refus catégorique de l'administration qui a en revanche, réclamé aux chasseurs d'exercer dans les meilleurs délais une pression de chasse accrue sur la population de sangliers, d'autant que des agrainages «*sauvages*» ont déjà été verbalisés par l'ONCFS *, souligne le préfet Moraud : «*on a relevé des dispositifs d'agrainage quasi industriels… Des pratiques condamnables, d'autant que certaines proviennent d'administrateurs de la fédération de chasse et qui donnent lieu à verbalisation systématique…*» Rappelant en l'occurrence, que si les fédérations de chasse ont une mission de service public, «*elles ont aussi pour rôle de préserver ou participer au maintien de la biodiversité, hors tout le monde constate qu'en la matière, dans le département, on est plutôt sur le mode mono espèce avec un modèle économique mis en place par la fédération de l'Yonne, reposant largement sur la chasse du sanglier…*» Autre pierre d'achoppement, avec le fait que les chasseurs ne sont pas seuls utilisateurs de la nature : «*il y a d'autres usagers, à commencer par les agriculteurs qui y vivent en vivent. Que les récoltes soient bonnes ou mauvaises, il faut veiller à cela…*»

Tirs de nuit et battues administratives

Au final, la facture risque d'être lourde pour la FDCY, avec un montant d'indemnisation atteignant déjà de 830 000 € à fin janvier, mais l'addition aurait pu être plus salée encore : «*les indemnisations sont calculées sur les cours des céréales, très bas en ce moment. S'ils avaient été identiques à ceux que la profession a connu il quelques années, pas certain que les finances des chasseurs aient suffi pour en assurer le paiement…*» Aujourd'hui, l'on compte 22 % de dégâts supplémentaires attribués majoritairement aux sangliers, pour une surface globale de cultures détruites, estimée à 1120 ha. Une situation qui conduit les autorités à organiser dans un délai de deux mois, des actions de régulation supplémentaires en instaurant, en lien avec l'ONCFS et les lieutenants de louveterie, des battues administratives et des tirs de nuit. Ces derniers étant considérés comme plus efficaces rappelle Jean-Christophe Moraud : «*s'il y a bien une bête maligne et intelligente, c'est bien le sanglier ! À se demander s'il ne mange pas du poisson tous les jours, pour «phosphorer» aussi vite !*» Nul doute que si l'animal passait au régime crétois, cela arrangerait bien les affaires des agriculteurs, mais ce n'est pas gagné !



Agriculteur à Poilly sur Serein, Christian Taveneau ne peut que constater chaque matin les dégâts laissés par les sangliers dans ses semis. Avec le souci supplémentaire d'être voisin direct d'une parcelle de chasse privée

DOMINIQUE BERNERD

Viticulture

Quand l'œnologie se conjugue au féminin

Passionnée par le monde du vin, Elise Bertin est aujourd'hui œnologue du Domaine de la Croix Saint-Jacques, à Joigny.



Elise Bertin au travail, œnologue du Domaine de la Croix Saint-Jacques à Joigny

Si les femmes sont de plus en plus nombreuses aujourd'hui, à être à la tête de domaines viticoles ou à apprendre les métiers du vin, elles demeurent encore minoritaires dans un monde longtemps dévolu exclusivement à la gente masculine. Avec la réputation disait-on encore au siècle dernier, *«de faire tourner les vins»* dès lors qu'elles osaient mettre les pieds dans une cave ! De nombreux métiers se sont aujourd'hui féminisés, parmi lesquels celui d'œnologue. Un domaine là aussi, longtemps l'apanage des hommes.

Elise Bertin le reconnaît : *«si je n'avais pas eu une famille épicurienne aimant le bien manger et les bons vins, je n'aurais peut-être jamais eu la chance, sans cette éducation, d'exercer mon métier aujourd'hui»*. Native de Metz, la jeune femme, à l'issue de son Bac, a suivi un IUT en agroalimentaire, avant de réussir à intégrer la Fac d'œnologie de Reims. Un univers majoritairement masculin là aussi, puisqu'elles n'étaient que cinq sur la vingtaine d'étudiants composant la promotion. S'en sont suivis plusieurs postes en CDD au sein de maisons champenoises, avant un congé sabbatique pour élever ses deux enfants : *«mon mari a eu la bonne idée de trouver un travail dans une région viticole et c'est comme cela que je me suis retrouvée à Joigny»*. Bien lui en a pris, puisqu'elle a été embauchée en qualité d'œnologue au Domaine de la Croix Saint-Jacques, aux vendanges 2015. Un Domaine fondé par le restaurateur Michel Lorrain en 1982, à l'origine de la renaissance du vignoble jovinien, racheté depuis en 2010, par Manuel Janisson, vigneron et négociant champenois reconnu. Aujourd'hui, à la tête de 12 ha de vignobles plantés essentiellement en Pinot Noir et Chardonnay.

Un palais plus fin

Elise Bertin exerce depuis, toutes les facettes du métier : de l'élaboration des vins à la taille, en passant par les travaux en vert et le relationnel client. Mais les préjugés sont tenaces, comme elle a pu le constater lors du Forum des Métiers au féminin en janvier dernier à Appoigny, où elle accompagnait France Lahutte de la FDSEA de l'Yonne, pour y présenter les métiers de la viticulture : *«très peu de contacts et très peu de jeunes intéressées. Les papas étaient plus enthousiastes !* (rires)». Lorsque l'on interroge son employeur sur les motivations l'ayant conduit à embaucher une femme à ce poste, la réponse est sans appel : *«ce n'est pas pour une question de parité, mais bien pour sa qualité intrinsèque. Elise avait déjà un lien avec la Champagne pour y avoir effectué un stage et exercé et elle est une vraie valeur ajoutée pour le Domaine, avec des compétences élargies, puisqu'elle accompagne mon chef de vignoble dans les vignes»*. Manuel Janisson reconnaissant une qualité supplémentaire aux femmes exerçant ce métier : *«elles ont en général un palais plus fin, avec une touche que nous les hommes n'avons pas et on a besoin de ce complément»*. Quand on demande son avis à Elise Bertin sur le *«vin des roses»*, l'un des vins du Domaine, dont l'assemblage dit-on, remonterait à Louis XIV, la réponse fuse, technique et professionnelle : *«au nez, apparait déjà le sauvignon, caractéristique, très ouvert, très fruité, avant qu'en bouche ne suive le pinot gris qui amène plusd'opulence, plus sur le sucre, les autres cépages un peu plus tardifs en maturité, avec un peu plus d'acidité mais le tout donnant un mélange d'arômes assez atypiques, seul vin gris élaboré de la sorte»*. Aux vendanges prochaines, la jeune femme élaborera pour la première fois des crémants *«faits maison»*, mais pas plus impressionnée que cela par le challenge ! Interrogée pour savoir à qui le sommelier fait goûter le vin lors d'un repas au restaurant avec son conjoint, Elise Bertin le reconnaît : *«on présente bien sur, toujours la bouteille à mon mari, qui me confie tout de suite après le soin de déguster»*. Les préjugés ont la vie dure !

DOMINIQUE BERNERD

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Inspection ante et post mortem des volailles
Le 27 mars à Avallon. Contact : Nathalie Adnet, 03 86 94 82 94

Bien régler et mieux utiliser mon pulvérisateur pneumatique en viticulture
Formation en 3 demi-journées, la première aura lieu le 4 mai matin à Auxerre, la 2ème autour du stade 5/6 feuilles étalées de la vigne et la 3ème en pleine végétation en juillet.
Contact : Richard Wylleman, 03 86 94 22 24

Respecter durablement mes engagements Maec
Le 4 mai à Auxerre. Contact : Tiphaine Trousson, 03 86 94 22 21

La vie secrète des vers de terre, laboureurs du sol : une aventure passionnante
Les 11 et 19 mai (1,5 jours) à Venoy.
Contact : Sarah Gonzalez, 03 86 94 28 46

Que deviennent les produits phytosanitaires que j'utilise pour protéger mes cultures ?
Les 12 mai et 15 juin (2 jours) à Auxerre.
Contact : Laurette Paravano, 03 86 94 21 91

Le semis direct sous couvert est-il fait pour moi?
Le 7 juin à Auxerre. Contact : Eric Bizot, 03 86 64 45 64

Formation sur la biosécurité dans les élevages de volailles et palmipèdes
Suite aux épisodes récents d'Influenza aviaire, un arrêté ministériel du 8 février 2016 impose la mise en place des mesures de biosécurité dans les élevages de volailles et palmipèdes. Tout détenteur de volailles ou personnel permanent d'une exploitation avicole est dans l'obligation de se former à ces mesures. Bio Bourgogne propose une formation adaptée aux particularités des systèmes bio et di versifiés de plein air : élevage multi-bandes, diversité des espèces, accès au plein air, accueil du public et respect du règlement bio. Elle se déroulera mardi 25 avril, de 9 h à 17 h 30 à Auxerre. Intervenante: Christine Filliat, vétérinaire spécialiste depuis plus de 20 ans des volailles bio, elle saura vous accompagner dans le solutions à mettre en place dans vos élevages.
Places limitées : pré-inscriptions obligatoires avant le 17 mars. Cette formation est gratuite pour les éleveurs éligibles à Vivea.
Inscriptions, programme détaillé et infos complémentaires : Aurélie Billon au 03 86 72 92 23 - aurelie.billon@biobourgogne.org

Formation sur la pratique de la biodynamie en viticulture (perfectionnement)
BIO Bourgogne organise une formation *«Pratique de la biodynamie en viticulture - Perfectionnement»*, jeudi 30 mars, de 9 h à 17 h 30, dans l'Yonne (lieu à réciser) Objectif : approfondir ses pratiques biodynamiques Inscriptions avant le 20 mars.
Contact : Diane Guilhem au 06 71 63 29 73
diane.guilhem@biobourgogne.org



La Bourgogne Franche-Comté au SIA

Hall 1 - Hall 3 : Coup double pour une région q

Pour la première fois la Région Bourgogne-Franche-Comté était présente sur deux espaces bien distincts du Salon international de l'agriculture, mais dont l'objectif partagé était bien la valorisation des territoires et de l'agriculture.

Dans le Hall 1, un premier espace Bourgogne-Franche-Comté partagé avec les OS et organismes raciaux de la race charolaise et de la race montbéliarde s'est positionné au plus près des races et des éleveurs en concours. La présence de quelques moutons charollais rappelle aussi le travail des éleveurs ovins pour maintenir cette production longtemps menacée. Côté filière la boucherie a été à l'honneur, comme l'an passé et cette année, elle a cotoyé les fromages francs-comtois et autre productions emblématiques portées par les organisations régionales. Dans le Hall 3, sur un espace accueillant chaque jour un département, place aux produits du terroir et aux dégustations, entre deux animations.

Il y avait foule le jour de la Bourgogne-France-Comté dans le hall 1 et cette inauguration des espaces régionaux a permis comme de coutume de passer quelques messages politiques tout en réaffirmant les lignes directrices des partenaires en présence, Région et Chambre régionale d'agriculture. Sur l'espace régional du hall 1, où l'on tentait de résister à l'asphyxie, tant la foule était dense sur cet espace restreint, Marie-Guite Dufay, présidente de la région BFC, a d'abord voulu répondre aux inquiétudes des agriculteurs quant aux effets induits de la nouvelle répartition des compétences entre les départements et la Région. La présidente refuse *«que les agriculteurs pâtissent de la Loi NoTre»* et la région BFC s'engage *«à reprendre intégralement ce qui était assuré par les départements»*. Il n'est pas question non plus *«de baisser la garde sur l'installation et le foncier agricole»* dans la ligne de la Charte signée l'an passée avec les JA. En diversification et circuits courts *«un acheteur professionnel vient d'être recruté afin de faire aboutir ce dossier en 2017, mais en attendant des opérations coup de poing seront organisées ponctuellement dans les établissements concernés»*. Avec *«un budget à la hauteur des enjeux»*. Rappelant le travail mené en commun avec la Chambre régionale d'agriculture, la présidente de région a insisté sur la nécessité *«que l'agriculture devienne une grande cause régionale»* soutenue par une communication efficace vis-à-vis des consommateurs.

Saluant de son côté l'union symbolique de *«deux grandes races à vision internationale»*, Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture a d'abord tenu à contrer un discours scissionniste trompeur qui amènerait à sortir de l'Europe. Le président de la Chambre régionale combat *«l'idée que l'Europe serait responsable de tout»*, et rappelle que la réussite de l'agriculture pendant les cinquante glorieuses est bien à mettre au crédit, pour une bonne part, *«de la politique agricole commune et d'une politique volontariste de la France en matière de développement agricole»*. Ce qui manque aujourd'hui *«c'est à la fois une ambition européenne partagée sur la Pac et une ambition nationale forte sur la politique agricole»*. Ce qui manque aussi, a insisté Christian Decerle, c'est une vision claire des coûts de production et de leur impact sur le revenu. *«Il faut un revenu minimum aux agriculteurs pour garder la confiance et redonner de la compétitivité aux structures, un revenu pour ne pas décourager les jeunes agriculteurs de s'installer et de produire, un revenu assuré par le prix en premier lieu, revenu et prix restant la ligne directrice de notre action»*. L'accompagnement par les audits, même si ces



La présidente de région a insisté sur la nécessité *«que l'agriculture devienne une gra*



Aux détours du salon



La réalité virtuelle même aux champs a de beaux jours devant elle.

Agriculture connectée Quand la ficti grâce à la science

79% des agriculteurs utilisent internet, soit plus que la moyenne de la population française. L'agriculture connectée était donc en bonne place au SIA 2017. Les professionnels comme le grand public regardent avec envie ces drôles de machines et ces nouveaux services à portée de clic, mais pas encore de toutes les bourses, pour les plus sophistiqués. Drones, services en lignes, logiciels, capteurs connectés, robots... L'agriculture change de dimension. Pas étonnant quand on sait que ces technologies peuvent permettre des gains productivité tout en jouant sur un registre environnemental rassurant. Initiative originale, la *«Ferme digitale»*, a réuni sur le SIA 2017, 12 start-up du monde agricole, avec démonstration de capteurs et autres technologies faisant appel aux Big Datas, pour limiter l'usage de pesticides, optimiser les rendements ou faire du e-commerce…Preuve qu'il n'y a que de l'amour dans le pré, mais du numérique aussi qui transforme déjà l'agriculture. Côté consomm'acteur, les visiteurs du salon pouvaient s'informer sur la Ruche qui dit oui !, MiiMosa ou



Dino le robot : ce robot enjambeur est spécialisé dans le déherbage mécanique et pourrait intégrer les champs de céréales dans le futur. Il peut se guider avec une précision de quelques centimètres et peut détecter les cultures grâce à ses caméras.

...qui affirme fortement sa nouvelle identité



...nde cause régionale»

derniers restent peu populaires, représente *«un moyen indispensable et efficace pour l'exploitant de se réapproprier le périmètre économique de son exploitation»*.

Quant aux audits de filières, ils sont tout aussi indispensables, pour *«identifier les forces et les faiblesses et permettent d'améliorer l'efficacité collective»*. Evoquant l'ouverture prochaine à Agronov d'une formation *«ambitieuse»* pour les futurs dirigeants agricoles ou les agriculteurs qui voudront s'engager activement, le président de la Chambre régionale a rendu un hommage appuyé à Xavier Beulin, récemment disparu, *«un autodidacte qui n'a jamais négligé d'enrichir ses connaissances et de confronter ses idées à la réalité»*.

AMK

L'opposition régionale se veut force de proposition



En marge de la visite inaugurale de Marie-Guite Dufay, François Sauvadet, élu régional et président du Conseil départemental de Côte d'Or a voulu communiquer sur *«le sentiment d'abandon»* ressenti par les responsables agricoles, vis-à-vis de la politique agricole régionale.
L'élu du groupe UDI-LR à l'assemblée régionale constate que *«le plan national d'urgence ne fonctionne pas et que ces dispositions sont insuffisantes»*. Face à cette situation il déplore *«l'immobilisme de la région»* et *«a le sentiment que l'on vient de perdre une année»*, tout en égrenant les dossiers relevant de l'urgence : avenir des GDS, des bâtiments d'élevage et de stockage, etc.
Tout en *«se défendant de faire de la politique et de la polémique»* il souhaite que *«l'on sorte des études pour agir concrètement»* et dénonce *«une vision trop dogmatique de l'agriculture alors qu'il serait nécessaire de prendre en compte toutes les agricultures»*.
Rappelant au passage qu'il souhaite avec son groupe être considéré comme *«une force de proposition»* et participer à la recherche de solutions.
Dans cette attente et pour répondre à l'urgence, François Sauvadet *«demande donc instamment la tenue d'une grande conférence agricole départementale»*.

AMK



Les petits fruits rouges et l'initiative à l'honneur

Séquence émotion à la fin des interventions plus politiques, avec la remise des insignes de Chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole à Isabelle Olivier, en présence de Marc Patriat et de Marie-Guite Dufay. Une reconnaissance qui, au-delà du mérite individuel, vient récompenser l'initiative et le dynamisme d'une structure familiale exemplaire, portée par une passion partagée et animée par un véritable esprit d'entreprise et d'innovation.



...ion devient réalité

encore Monpotager.com, trois plates-formes web dédiées au rapprochement entre producteurs et consommateurs, développées sur la base des circuits courts.
Côté professionnels, les start-up Agriconomie, Airinov, Axioma, ComparateurAgricole, Ekylibre, Naïo technologies, Pilotersaferme et Votremachine.com proposaient des aides au quotidien, une production maîtrisée et plus responsable. Ces jeunes pousses qui imaginent aujourd'hui le futur des techniques agricoles se multiplient et participent activement au brassage des idées et à l'émergence de nouveaux concepts positionnés pour la plupart d'entre eux comme étant au service d'une agriculture performante et durable. Leur crédo, c'est que le numérique peut tout changer, qu'il peut apporter du confort, améliorer la gestion économique des exploitations, robotiser les tâches pénibles, rendre certaines productions plus attractives aux *«internet natives»* qui seraient séduits par un retour aux champs... Ca pétille et ça fait des bulles, mais *«ça»* pourrait bien à terme bouleverser complètement un monde agricole qui n'a peut-être pas encore pris toute la mesure de la rapidité et de l'intensité des changements en cours.



Les capteurs partent à la conquête de champs et des serres

Enseignement agricole privé Discret mais bien présent...

Ces établissements privés sont installés au coeur de la ruralité, ils offrent selon Jean-Paul Treboz, président de Bourgogne-Franche-Comté du Conseil national de l'enseignement agricole privé, *«une solution différente de l'alternance aux élèves qui souhaitent un enseignement à plein temps, mais dans des structures adaptées à un accompagnement de proximité»*.
De la 4ème au Bac +5, l'éventail des formations est large, les possibilités d'orientation multiples (services à la personne, vente, horticulture, maraîchage, BTP, agroéquipement, etc.). Le principe réaffirmé par Jean-Paul Treboz, c'est que *«tout élève doit sortir avec un diplôme»*. Un principe qui porte ses fruits puisque la réussite aux examens concerne 90 à 95% des élèves et que 9 élèves sur 10 trouvent un emploi au terme de leur cursus scolaire.
Sur la Bourgogne, on compte 12 lycées accueillant 2000 élèves, des structures de capacité moyenne (150 élèves environ, à quelques exceptions près) qui s'attachent *«à faire ressortir les capacités individuelles, afin que chaque élève trouve l'orientation qui lui conviendra le mieux»*.
Cette recherche étant soutenue par de nombreux stages. Au sein de ce réseau d'établissements privés, marqué par de fortes individualités, l'action régionale permet de *«mettre en relation les besoins des uns et autres et d'assurer la cohérence du projet éducatif»*. Chaque établissement est bien intégré dans son territoire, mais la présence au SIA du Conseil national de l'enseignement agricole privé, qui représente ces établissements dans toute leur diversité, permet de communiquer largement sur cette forme d'enseignement et son projet éducatif original.



Concours général Charolais

Les valeurs sûres consacrées une fois de plus

Avec deux prix «Rappel de championnat», en mâle comme en femelle, le concours charolais 2017 a récompensé les valeurs sûres, déjà distinguées dans la précédente édition.



Le grand show final des champions et championnes.



Le Gaec Cadoux sur la plus haute marche du podium avec Holiday, grand champion 2017.



Elle n'a de Frivolle que le nom car cette vaches charolaise s'acquitte très sérieusement de sa tâche en produisant année après année de futurs champions et championnes de la race.


Le travail en filière en démonstration avec ces génisses et ces vaches de haute valeur bouchère présentées à la fin du concours pour mieux marquer la finalité de la génétique et de l'élevage charolais.

Hatenon de la SAS Ferme du Rompoué (58) et SCEA Hughes Pichard obtient le titre envié de rappel de championnat, ainsi que Déesse du Gaec Vincent Père et Fille (71) dans la catégorie femelle.

Le prix de championnat mâle va donc à Holiday, du Gaec Cadoux père et fils de Saint-André en Terre Plaine dans l'Yonne.

Le prix de championnat femelle est décerné à Frivole de la SCEA du Bourg (18).

Comme chaque année, ce grand show savamment orchestré, a laissé la parole aux éleveurs et aux acteurs de l'élevage entre deux séries, pour informer au mieux les citadins venus en nombre assister au spectacle. Les thèmes privilégiés des interventions concernaient le métier d'éleveur et le bien-être animal. Un vétérinaire, ancien praticien en charolais a notamment abordé la question du bien-être animal en positionnant l'éleveur et le vétérinaire comme les garants et les militants du bien-être animal. Le Salon reste en ce sens une formidable tribune pour communiquer et faire passer les messages, difficile cependant de savoir à la fin du marathon parisien ce qu'il en restera vraiment.

La fin du concours a été marquée par la présentation de huit animaux de boucherie de conformation parfaite, 3 vaches et 5 génisses, confirmant le lien étroit entre la génétique et les attentes de la filière. Cette nouvelle approche, expliquée et soutenue par Pascal Moine, boucher militant aux côtés des éleveurs, s'est faite ainsi plus concrète.

AMK





Hatenon, rappel de championnat à la SCEA Ferme du Rompoué et Hugues Pichard

Les premiers prix de série femelles

- Génisses (15/08/2014 au 14/08 2015) : Laurie à Lucand François et Gaec Jambrun (21)
- Vaches suitées (15/08/2013 au 14/08 2014) : Identité au Gaec Bonnet Heusele (79)
- Vaches suitées (01/12 2012 au 14/08 2013) : Iamine à la SAS Ferme du Rompoué Deboux (58)
- Vaches suitées (01/12 2010 au 30/11 2012) : Frivole à la SCEA Dubourg (18)
- Vaches suitées (avant le 01/12/2010) : Déesse au Gaec Vincent père et fille (71)

Les premiers prix de série mâles

- Mâles du 15/08/2014 au 14/08/2015 : Juriste à l'EARL Riche A et P (69)
- Mâles du 15/08/2013 au 14/08/2014 : Joinville au Gaec Vincent père et fille (71)
- Mâles du 01/12/2012 au 14/08/2013 : Invictus à l'EARL Chebance/GIE charolais leader (63)
- Mâles nés avant le 01/12/2012 : Hatenon à la SAS la ferme du Rompoué/Hugues Pichard (58)

OS Charolais France L'ombre d'une scission ?

La race charolaise serait-elle à un tournant de son histoire ? La question préoccupe suffisamment l'OS Charolais France pour qu'elle alerte sur le risque d'un éclatement de l'unité raciale, avec toutes les conséquences que cela pourrait avoir sur sa visibilité et la confiance que génère, au-delà de nos frontières, la première race à viande française. Le message transmis lors de la traditionnelle conférence de presse du salon de l'agriculture est clair en tout cas : «*l'OS Charolais France veut conserver l'unicité des méthodes et des objectifs, ainsi que la fiabilité du système actuel de l'indexation, qui assure neutralité et transparence commerciale*». En même temps, l'OS se veut ouvert «*à faire évoluer l'existant*», notamment «*pour répondre aux diverses demandes des filières* », étant entendu que «*le charolais ne sera jamais uniforme*». C'est le nouveau réglement zootechnique qui a ouvert la brèche et bouleversé, selon l'OS Charolais France «*les règles du marché de la génétique et de sa circulation dans toute l'Europe*» avec à la clé une nouvelle gestion des races bovines en France. Tout en maintenant fermement sa position du «*Non à la multiplication des livres généalogiques*», le Herd Book entend renforcer ses services aux éleveurs, notamment sur le plan de la plus value technique et économique permise par la génomique.

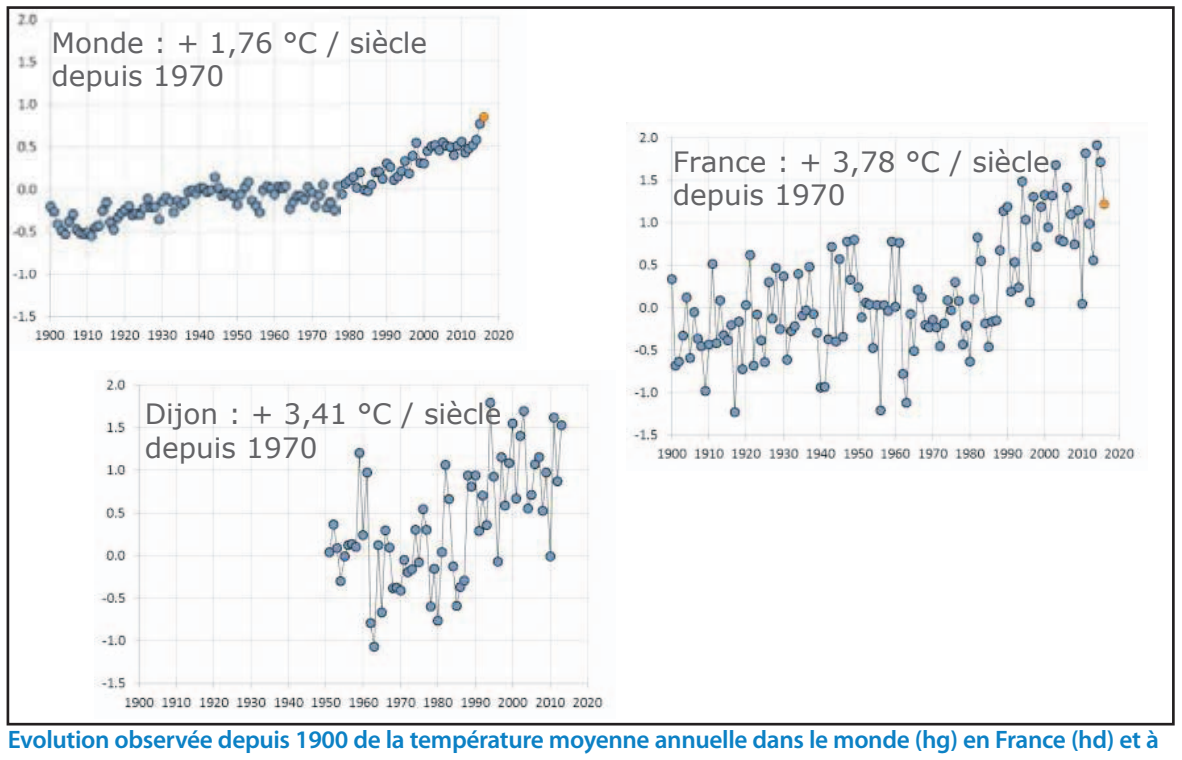


L'enthousiasme de la signature de la charte lors du précédent SIA en 2016, est quelque peu freiné par les menaces qui pèsent sur l'unité de la race, conséquence inattendue du nouveau réglement zootechnique.

Session de la Chambre régionale d'agriculture

Climat: «s'adapter pour ne pas subir...»

La dernière session de la Chambre régionale d'agriculture a laissé une large place à la question climatique. Le changement climatique est patent et l'agriculture a un rôle essentiel à jouer dans les trente ans à venir. Encore faut-il accepter de passer à l'action plutôt que subir. S'adapter au changement climatique suppose d'évoluer et d'anticiper les effets d'une modification inéluctable du climat.



Evolution observée depuis 1900 de la température moyenne annuelle dans le monde (hg) en France (hd) et à Dijon (bg). Sources : Met Office, Météo France, Univ. Berkeley.

«*Les effets de efforts d'aujourd'hui ne se verront que dans trente ans*», Frédéric Lavrault, consultant en climatologie pour les Chambres d'agriculture n'y va pas par quatre chemins. Le changement climatique est en marche. Même si certains signaux contradictoires brouillent la lisibilité de l'ensemble, la tendance ne laisse aucun doute: *«le monde se réchauffe sur le long terme, on calcule ainsi depuis 1970, une élévation de +3,78° par siècle en France. Le réchauffement climatique n'est pas homogène, mais ça chauffe»*. Certains signes ne trompent pas et les agriculteurs ont déjà adapté leurs pratiques en conséquence : les dates de vendanges ont avancé de trois semaines, les rendements de blé stagnent et varient fortement, pour partie sous l'effet conjugué du stress thermique et du stress hydrique. Quant aux semis de maïs, ils avancent d'une semaine tous les dix ans...

Frédéric Lavrault est convaincu que l'adaptation est la seule solution : s'adapter plutôt que subir c'est agir et se donner des chances d'avenir. On observe déjà que le bassin méditerranéen s'assèche et que cette évolution concerne également le sud de l'Europe. Alors quelle situation en Bourgogne-Franche-Comté? Dans notre région, ça chauffe aussi *«un peu moins au nord de la Bourgogne Franche-Comté et un peu plus au sud»*. *«Pour que les courbes évoluent vraiment il va falloir attendre 2040»*, jusqu'à cette échéance, elles vont suivre la même tendance que ce que l'on a déjà connu depuis 1970-1980, avec la même amplitude et les mêmes incidents climatiques contrastés.

Après... tout dépendra de ce que l'on fait aujourd'hui pour limiter les dégâts, pour s'adapter et surtout anticiper. *«La réalité incontournable c'est qu'il faut s'adapter, dessiner et construire l'agriculture de la région pour les 30 ans à venir»*.

Une chose est sûre : tous les usages économiques vont être impactés par la hausse des températures et le manque d'eau. Car l'évapotranspiration va être plus importante dans les périodes les plus chaudes, ce qui va limiter la disponibilité de la ressource en eaux de surface. La gestion de l'eau va donc devenir un enjeu majeur.

D'ici la fin du XXI[ème] siècle, l'évolution climatique va produire ses effets sur toutes les productions, les cultures pérennes comme la vigne, mais aussi les céréales et les autres cultures. Ainsi, les modifications des conditions de pousse de l'herbe vont nécessiter une nouvelle gestion du pâturage et des stocks. A tous les niveaux des filières et sur le terrain, dans chaque exploitation, il va falloir construire des stratégies d'adaptation.

Les Chambres d'agriculture ne sont pas démunies, elles peuvent accéder à des outils et des méthodes permettant de relever le défi climatique, au plan national comme au plan régional (ClimA-XXI, Oracle, Climalait...).

Certaines comme l'Yonne, la Saône et Loire et le Jura, sont déjà entrées dans le mouvement. Avec conviction, Frédéric Lavrault relève tout l'intérêt *«de pouvoir pour la première fois regarder trente ans à l'avance, de ne pas subir mais de construire le chemin en travaillant et en avançant ensemble»*. Invitant les uns et les autres à s'atteler à *«ce formidable chantier de nature à renforcer la dynamique collective»*.

AMK

ClimA XXI : le climat change, l'agriculture aussi !

Le changement climatique est considéré comme un enjeu planétaire du 21ème siècle, dont les connaissances sont bien connues aujourd'hui et ont pu être modélisées : inondations, fonte des glaces, déplacement des zones de culture, augmentation du niveau des mers, modification de la biodiversité... avec une accélération du phénomène depuis les années 1980. L'étude ClimA XXI entend produire des éléments chiffrés et d'analyse afin de prendre la mesure du sujet et permettre ainsi à l'agriculture de mieux intégrer l'influence du réchauffement climatique sur ses pratiques. La Chambre d'agriculture du Jura s'est particulièrement investie dans cette démarche en partenariat avec le FDGEDA. Elle a mené une étude spécifique *"ClimA XXI"* commanditée par le département du Jura et elle a co-organisé une journée consacrée à ce thème le 14 décembre 2016.

Économie agricole "Ouvrir des perspectives"

Le point économique réalisé par le service Économie de la Chambre régionale d'agriculture a particulièrement fait ressortir la situation critique des agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté, malmenés par les incidents climatiques et pris en tenaille entre la volatilité des cours mondiaux et le niveau des charges de production.
Conséquence immédiate, une forte baisse des résultats courants pour toutes les productions (y compris en filière lait AOP Comté, préservée sur le plan du prix, mais pénalisée par le niveau des charges d'alimentation). En viticulture, les volumes de commercialisation sont globalement en baisse, même si certaines zones comme le Jura et la Saône et Loire ont été moins lésées par les problèmes climatiques.
Le marché reste cependant tonique en Bourgogne avec un impact sensible sur les prix de la "petite" vendange 2016. L'ensemble de la viticulture de Bourgogne-Franche-Comté se trouve également confrontée au dépérissement progressif de la vigne, qui nécessite des réponses techniques appropriées, notamment au travers du projet "Defigreff".
Concernant l'actualité immédiate, la gravité de la situation de l'agriculture bourguignonne dans son ensemble est telle, souligne Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture BFC, *"qu'il est mal venu de rajouter de l'angoisse avec l'épineux dossier des zones défavorisées simples"* qui peine à trouver une solution satisfaisante. *"C'est un enjeu économique essentiel pour l'élevage qui est déjà dans une situation plus que critique"*.

Convaincu que les agriculteurs doivent *"compter sur leurs propres forces"*, Christian Decerle entend qu'en 2017, les Chambres d'agriculture soient présentes chez les agriculteurs pour les accompagner et *"ouvrir des perspectives"*. Cette session a donc été l'occasion de rappeler la pertinence et l'efficacité de deux outils destinés à répondre aux difficultés actuelles, tout en contribuant à la nécessaire adaptation des structures : l'audit individuel et les audits des filières.

feder
Une Génétique Innovante
Les éleveurs BIO de Bourgogne
GLOBAL
SOCAVIAC

PORTES OUVERTES EN ÉLEVAGES

10 & 11 MARS 2017

Liste des animaux sur : www.feder.coop
Espace CoopRepros

Disponibilité et large choix d'animaux prêts à la saillie

Saône-et-Loire

- **GAEC BEAUDOT** - LE FOUR - 71420 CIRY LE NOBLE
- **GAEC DES CHATAIGNIERS** - LES VOISOTTES - 71670 LE BREUIL
- **CIRON RICHARD** - LE REVE - 71130 CHASSY
- **EARL DES QUATRE SAISONS** - LA BROSSE - 71700 BOYER
- **SCEA DES THEVENOTS** - LES THEVENOTS 71130 NEUVY GRANDCHAMP
- **GAEC GORDAT DUSSABLY** - LA BELUZE - 71600 VOLESVRES
- **GAEC MORIN** - LE JUGNY - 71430 ST AUBIN EN CHAROLLAIS
- **GAEC COMEAU CEDRIC ET STÉPHANE** - LA FIOTTE - 71210 ST-EUSEBE
- **EARL COULON LAURENT** - LES PETITS ROUSSOTS - 71710 CHARMOY
- **GAEC PLUCHAUD PAUL ET JULIEN** - ETERNE 71430 - ST VINCENT BRAGNY
- **GAEC DE NOLAT** - NOLAT - 71130 - NEUVY GRANDCHAMP
- **GAEC DE LUNEAU** - LUNEAU - 71160 - DIGOIN
- **GAEC RIZET** - LE MONTOT - 71420 - OUDRY
- **GAEC DESCOMBES** - BOUCANSAUD - 71300 - MARIGNY
- **EARL DOUHARD** - CEFRIN - 71130 - VENDENESSE/ARROUX
- **GAEC D'AZU** - AZU - 71230 ST ROMAIN SOUS GOURDON

Côte d'Or

- **GAEC HENRIOT** - 12 GDE RUE - 21700 VILLEBICHOT
- **MORIN THOMAS** - Rue du stade - SAINT EUPHRONE
- **SCEA LUCOTTE JM** - LA LOCHERE - 21320 – CREANCEY

Vos interlocuteurs spécialisés en génétique

Thibault Chevailler (secteur 01-58 -71)
06 08 94 76 21
Emmanuel Plasson (secteur 03-71)
06 10 82 11 10
Geoffrey Rémy (secteur 21-89)
06 77 65 94 93

Fiscal - Social

Lois de finances: ce qu'il faut savoir

En fin d'année dernière et en ce début d'année, les législateurs ont adopté plusieurs lois mettant en œuvre des nouveautés ou modifiant certains dispositifs déjà en place. Tour d'horizon des lois de finances et de ce qu'elles changent pour les particuliers comme pour les professionnels.

Les mesures phares pour les particuliers

• Elles concernent, notamment, la **baisse de l'impôt sur les revenus** pour les foyers à revenus modestes.

En effet, les modalités de mise en œuvre de l'impôt sur les revenus ne sont pas modifiées. Seuils les limites et seuils d'imposition sont revalorisés.

Pour bénéficier de la baisse d'impôt, les célibataires, divorcés, séparés ou veufs ne doivent pas dépasser les plafonds suivants :

1 part :	20 500 €
1,5 part :	24 200 €
2 parts :	27 900 €
2,5 parts :	31 600 €
3 parts :	35 300 €

Les mariés, pacsés avec imposition commune sont concernés par ces plafonds :

2 parts :	41 000 €
2,5 parts :	44 700 €
3 parts :	48 400 €
3,5 parts :	52 100 €
4 parts :	55 800 €
4,5 parts:	59 500 €
5 parts:	63 200 €

La réfaction de 20% est accordée aux contribuables selon le niveau de revenus du foyer fiscal.

(pour un célibataire, avec des revenus sont inférieurs à 18 500 €)

L'administration fiscale a d'ores et déjà pris en considération cette réfaction par l'ajustement des prélèvements mensuels et des acomptes provisionnels.

• Les législateurs continuent à semer les jalons pour la mise en place du **prélèvement à la source (PAS).**

A partir du 1er janvier 2018, l'impôt sur le revenu sera prélevé directement sur les revenus perçus par le contribuable. Le taux du prélèvement sera décidé par l'administration fiscale au regard de l'ensemble des revenus dégagés l'année précédente par le foyer fiscal de ce même contribuable.

Les revenus concernés sont les revenus salariaux et de remplacement, aux pensions, aux rentes viagères, aux revenus des travailleurs indépendants et aux revenus fonciers.

Les lois de finances pour 2017 prévoient notamment qu'aucune année blanche ne sera mise en place. Cependant pour éviter une double imposition pour les contribuables, l'impôt sur le revenu dû au titre des revenus non exceptionnels perçus en 2017 sera transformé en crédit d'impôt modernisation du recouvrement. Pour éviter tout abus de la part des contribuables, le législateur indique que des mesures anti-abus seront prises.

• Les lois de finances pour 2017 ont également changé les modalités d'imposition des **revenus tirés de la location meublée occasionnelle.**

A compter de 2017, l'ensemble des revenus perçus qui proviennent d'une location meublée relèvent des bénéfices industriels et commerciaux, que cette activité soit exercée à titre occasionnel ou habituel.

En raison du faible niveau de recettes (inférieur à 33 100 €) pour la plupart des contribuables, le régime micro-BIC s'appliquera : abattement de 50% avec un minimum de 305 €.

Si la location porte sur un meublé de tourisme ou une chambre d'hôtes, le régime micro-BIC s'applique pour des recettes inférieures à 82 800 €, avec un abattement de 71%.

Reste exonérée la location meublée d'une partie de l'habitation principale si les pièces louées constituent pour le locataire sa résidence principale et que le prix est fixé dans des limites raisonnables.

• Pour **favoriser le logement**, la réduction d'impôt Duflot/Pinel est prorogée jusqu'au 31 décembre 2017, sans modification substantielle dans ses modalités d'application.

Il en va de même pour le dispositif Censi-Bouvard, à la différence, qu'il ne concerne plus les investissements effectuées dans des résidences de tourisme.

Les dispositifs «Besson ancien» et «Borloo ancien» sont supprimés pour être remplacés par le dispositif «Cosse ancien». Les propriétaires de logements anciens, donnés en location dans le cadre d'une convention conclue avec l'Anah, bénéficient d'une déduction comprise entre 15% et 70% (parfois 85%) des revenus fonciers.

• Une bonne nouvelle concerne particulièrement les retraités. **Les dépenses pour les services à la personne** rendus à leur résidence principale ouvrent droit à un crédit d'impôt quelle que soit l'activité du contribuable. Auparavant, ils bénéficiaient d'une réduction d'impôt, avantage perdu dans le cas où ils ne payaient pas d'impôt sur les revenus.

• **Le crédit d'impôt pour la transition énergétique** est prorogé pour un an. Les contribuables peuvent continuer à investir dans des travaux pour la rénovation énergétique de leur résidence principale tout en bénéficiant d'avantages fiscaux.

Les mesures phares pour les entreprises

• Elles concernent la **baisse progressive de l'impôt sur les sociétés**. Cette baisse sera fonction du chiffre d'affaires, du bénéfice imposable et de la date d'ouverture de l'exercice comptable.

Pour les exercices ouverts en 2019, les entreprises, réalisant moins de 7.63 millions de chiffres d'affaires, paieront un impôt sur les sociétés au taux de 15% pour la partie du bénéfice inférieur à 38 120 € et au taux de 28% pour le reste du bénéfice.

Ex : Mon entreprise répond aux conditions pour bénéficier des taux réduits d'impôt sur les sociétés. Mon résultat imposable est de 50 000 €.

En 2016, l'entreprise a payé : (38 120 x 15%) + (11 880 x 33.33%) = 5 718 + 3 960 = 9 678 €

En 2019, l'entreprise paiera : (38 120 x 15%) +(11 880 x 28%) = 5 718 + 3 326 = 9 044 € soit une économie de 634 €.

• Les modalités de **déduction de l'amortissement des véhicules de société** sont également modifiées.

Les seuils de déduction sont augmentés pour les véhicules non polluants et sont minorés pour les véhicules les plus polluants.

• Les véhicules de tourisme exclusivement destinés à un usage agricole sont totalement et de façon permanente exonérés de la **taxe sur les véhicules de société** à partir du 1er janvier 2017.

• Le **dispositif du suramortissement** n'est pas prorogé au-delà du 15 avril 2017. Cependant, il va s'appliquer aux biens ayant fait l'objet d'une commande assortie du versement d'acomptes d'un montant au moins égale à 10% du montant total de la commande avant le 15 avril 2017. L'acquisition effective du bien doit intervenir dans les 2 ans à compter de la date de la commande.

• **Le suramortissement** pour les véhicules peu polluant est étendu aux véhicules dont le poids total autorisé en charge est égal à 3.5 tonnes et aux véhicules fonctionnant exclusivement au carburant ED95.

• **Le régime du micro-BA**, qui remplace depuis le 1er janvier 2016 le forfait agricole, devient plus attractif grâce à plusieurs mesures incitatives.

Les exploitants agricoles soumis à un régime réel d'imposition au titre d'une activité non agricole peuvent bénéficier de plein droit du régime du micro-BA si les conditions en sont remplies.

Entrent dans le régime d'application du micro-BA les activités de préparation et d'entrainement des équidés domestiques en vue de leur exploitation dans des activités autres que celles du spectacle.

Les contribuables relevant du régime micro-BA mais ayant opté pour le régime réel bénéficient de la réduction d'impôt pour frais de comptabilité et d'adhésion.

Le régime micro-BA est ouvert aux EARL unipersonnelles.

Les indemnités compensatoires de handicap naturel (ICHN) ne rentrent pas dans la base imposable mais sont prises en compte pour déterminer le régime d'imposition.

• La **TVA sur l'essence** devient progressivement déductible (voir tableau en bas de page).

• Le **crédit d'impôt pour congés des exploitantes agricoles** est prorogé jusqu'au 31 décembre 2019. Il est égal à 50% des dépenses engagées dans la limite de 14 jours.

• Le taux du **CICE** (crédit d'impôt compétitivité emploi) passe de 6% à 7% pour les rémunérations versées à compter du 1er janvier 2017.

• **Les groupements d'employeurs** bénéficient des aides publiques en matière d'emploi et de formation professionnelle dont auraient bénéficié les entreprises adhérentes si elles avaient embauché directement les personnes mises à leur disposition.

Sont concernées les aides à l'embauche, les aides à l'apprentissage, les contrats génération et les entreprises du spectacle.

Les mesures sociales

• Pour les entreprises créées ou reprises à compter du 1er janvier 2017, l'exonération **ACCRE** devient progressive en fonction des revenus perçus par le bénéficiaire.

Deux nouveaux cas d'attribution sont créés :

- reprise totale ou partielle par un salarié d'une entreprise, autre que la sienne, en procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire.
- reprise d'une entreprise située dans un quartier prioritaire.

• A compter du 1er janvier 2018, les **non salariés agricoles** pourront bénéficier :

- du droit au temps partiel thérapeutique
- des actions de formation professionnelle sans perte du bénéfice des IJ au titre de la maladie et de l'invalidité, ou au titre des accidents du travail et les maladies professionnelles.

• Les **travailleurs indépendants** disposant de faibles revenus vont bénéficier d'une réduction progressive du taux de la cotisation maladie, dans la limite de 3.5 points.

Cette modification implique également une révision du taux global unique de cotisations et contributions applicable aux micro-entrepreneurs. Ces taux seront fixés par décret.

• Les **loueurs de meublés** seront plus facilement affiliés au RSI, sauf option pour le régime général de la sécurité sociale.

Et aussi…

• En matière d'**impôt de solidarité sur la fortune**, les parts ou actions de sociétés détenues par les salariés ou les mandataires sociaux sont exonérées partiellement d'ISF., sous réserve que le contribuable exerce son activité principale dans la société.

Une définition de l'activité principale est donnée : effectivement exercée par le redevable et qui donne lieu à une rémunération normale (par comparaison à des fonctions analogues). Cette rémunération doit représenter plus de la moitié des revenus professionnels du contribuable.

• Est créé **le compte PME innovation**, dit CPI, pour faciliter le financement des jeunes PME soumises à l'impôt sur les sociétés.

• La **réduction d'impôt «Madelin» ou «ISF-PME»**, prévue pour l'investissement dans de jeunes sociétés, n'est plus automatiquement remise en cause en cas de cession des titres avant le 31 décembre de la 5ème année suivant celle de la souscription. L'avantage fiscal perdure sous conditions de remploi de la somme perçue à l'occasion de cette cession.

ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIE 71
CONSEIL, GESTION, EXPERTISE COMPTABLE

A compter du	Fraction de la TVA déductible	
	Véhicules exclus du droit à déduction	Autres
1er janvier 2017	10%	0%
1er janvier 2018	20%	20%
1er janvier 2019	40%	40%
1er janvier 2020	60%	60%
1er janvier 2021	80%	80%
1er janvier 2022	80%	100%

Salon

Les innovations du Sima 2017 attirent les visiteurs

Les agriculteurs répondent présents pour découvrir les nouvelles tendances du machinisme agricole.


M. Portier
Les tracteurs autonomes ont attiré la curiosité des visiteurs.

L'inquiétude qui régnait dans les allées à la veille de cette nouvelle édition du Sima s'est nettement dissipée après une première journée d'affluence. Les constructeurs affichaient leur optimisme dimanche soir, satisfaits de la qualité des échanges avec des agriculteurs qui ont des projets d'investissement. Ce constat reste toutefois à confirmer sur la durée du salon, les allées ayant plus de mal à se remplir lors de la seconde journée... Comme en 2015, les lancements de nouveautés sont plus nombreux sur les stands des constructeurs français que chez les exposants étrangers, ces derniers se réservant majoritairement pour le salon Agritechnica de l'automne. Le Sima garde toutefois son pouvoir d'attraction des innovations.Thématique la plus remarquée cette année, la préservation des sols justifie le développement du télégonflage. Trelleborg et Dangreville proposent ainsi des dispositifs de télégonflage qui prennent en compte la charge de la moissonneuse-batteuse pour le premier et de l'épandeur pour le second. Pariant sur le développement du télégonflage, Michelin expose un pneumatique deux en un. Gonflé à la pression *«route»*, le pneumatique présente une bande de roulement étroite. Ramené à la pression *«champs»*, le pneu s'élargit, permettant à la totalité de la bande d'être en contact avec le sol.

Les tracteurs autonomes en vedettes

Second axe majeur d'innovation, le numérique et la robotique accompagnent l'accélération de la transformation digitale du monde agricole. Citée dans le palmarès du Sima, la plateforme agrométéo collaborative de Sencrop recueille des données issues de capteurs sur les parcelles. Autre outil d'aide à la décision, l'application Taméo, développée par Arvalis et Météo France, croise modèles agronomiques et météorologiques. La cohabitation des outils connectés n'est pas toujours aisée, faute de langage universel dans la transmission des données. Smag a ainsi développé une application permettant de récupérer les données des différents objets connectés de l'exploitation sur une même plateforme. Le numérique est directement lié au développement de la robotisation. Les tracteurs autonomes bardés de capteurs des Case IH et New Holland sont les deux stars du salon, attirant même les grands médias généralistes. D'autres constructeurs parient sur les petits robots, comme Carré avec sa nouvelle version d'Anatis, ou encore la start-up spécialisée dans la robotique agricole Naïo Technologies.

Autre tendance, l'optimisation des réglages reste au centre des développements des constructeurs. La précision des capteurs et les progrès des gestions électroniques prennent la main avec des automatismes toujours plus évolués. Dans le domaine de la pulvérisation, Horsch et Amazone présentent un dispositif faisant le lien entre la gestion automatique de la hauteur de rampe et la sélection automatique de buse. Dans le même domaine, les porte-buses intelligents de John Deere et TeeJet permettent la modulation du débit en conservant la même buse, à pression constante. Les automatismes vont de pair avec la simplification d'utilisation, à l'image du système d'alimentation automatique de la presse à balles rondes de Vicon.
Dernier axe de développement, l'utilisation de l'énergie électrique devrait permettre d'améliorer l'efficacité énergétique des matériels. La débroussailleuse à rotor entraîné électriquement de Rousseau et le tracteur électrique à batterie de forte puissance de John Deere en sont les deux exemples majeurs du salon.

LA RÉDACTION MACHINISME

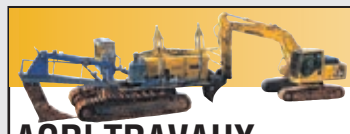
SAS Mortier

Jojo, de la technique à la vente

Thomas Nicolle est plus connu par son surnom «*Jojo*» que par son nom. Depuis l'automne, il assure la vente sur le secteur nord de la Sas Mortier, sur les cantons d'Arnay, Montsauche, Saulieu et une partie de Lucenay l'Evêque. Parcours atypique pour ce jeune, petit-fils d'un maréchal-ferrant d'Arnay le Duc, entré chez Mortier en 2002, pour y effectuer un stage d'apprenti mécanicien, puis un CAP, BEP puis BTM au Cfa de Marzy. Jojo a œuvré près de 15 ans comme technicien tracteurs, matériels et ferronnerie avant de s'occuper des garanties constructeurs et du magasin. Son goût pour la vente a conduit Alexandre Mortier à lui confier un secteur.
Thomas Nicolle : 06 71 48 74 89



▶ Des professionnels à votre service


DRAINAGE
AGRI TRAVAUX Patrice Caillot
21 Tart-le-Bas - 06 80 72 24 03
agritravaux@gmail.com
Curage de fossés,
Terrassement,
Lavage de drain,
Travaux publics...

L'Eleveur Bourguignon
DÉMONSTRATION
de pose de CLÔTURE ÉLECTRIQUE PERMANENTE
Mardi 14 mars à 10h00 ou 14h30
21350 Vitteaux
+ d'infos www.feder.coop
12, Rue de la Coopérative
21320 Pouilly en Auxois - Tel. 03 80 90 66 60


VIDEO SURVEILLANCE & PROTECTION
www.camerail.com
CONDITIONS DE MORTE SAISON
CAMÉRAIL Sur le terrain. Avec vous
Nièvre & Yonne : Olivier VIRMONT 06 73 69 80 21
Côte d'Or : Alain GIMET 06 07 43 69 12

QUAD POLARIS SPORTSMAN 570
6 825 €HT
6 075 €HT*
*sans le coffre
Agent
Garage du Mouësse
POLARIS The Way Out

51 Fg du Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr


Construction de case à ensilage ou à grain, sur mesure
• Modulable à l'infini • Autostable
• Stock disponible • Livraison possible
Schmit TP
Rue de la Creuse - 21400 VANVEY
Tél : 03 80 81 84 20 - contact@schmit-tp.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

▶ Nouveautés

Des télescopiques d'entrée de gamme


G. Coisel

La gamme Smart Power de JCB, disponible sur les chargeurs télescopiques JCB 531-70, 536-70 et prochainement sur les 526-56, se distingue par sa motorisation JCB EcoMax 4 cylindres - 4,4 l développant 75 ch. Le moteur répond aux normes Tier 4f avec comme seul artifice une vanne EGR. Couplé à la transmission full powershift à quatre rapports, ce moteur affiche une économie de carburant de l'ordre de 19 %, selon le constructeur, comparé à un modèle équivalent bénéficiant d'un moteur de 110 ch et pour une utilisation similaire.

Des cueilleurs de 37,5 à 75 cm d'interrang


L. Vimond

Pour récolter les cultures en rang de 37,5 cm, Geringhoff a lancé le Freedom, un cueilleur à maïs décliné en largeurs de 6, 9 et 12 m. Il est composé de capots nervurés en matière plastique pour limiter la perte d'épis et de chaînes montées sur un plan incliné. Ne pouvant recevoir de broyeur individuel par rang, il assure un défibrage des résidus uniquement par le système Rota Disc. Ce cueilleur peut aussi bien récolter les cultures à 37,5 cm d'interrang que celle à 75, sans impacter la qualité de récolte.

▶ Communiqué

Démenti Le groupe Buchez SAS communique

«Certains font courir le bruit persistant que nous sommes repris par un groupe. G. Buchez SAS affirme qu'à l'heure actuelle, tout cela est faux et que le groupe n'a pris aucun engagement avec qui que ce soit. La qualité de nos relations commerciales étant perturbées par ces fausses rumeurs, nous tenons à mettre les choses au point et à rassurer notre clientèle, qui serait la première informée de toute décision concernant l'avenir du groupe».

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 29/02/2017	Bourg-en-Bresse 07/03/2017	St Christophe-en B. 29/02/2017	National 01/03 au 07/03/17
Vaches viande (V)	U	-	-	4,08 €	3,88 €
	R	3,55 €	3,55 €	3,72 €	3,50€
	O	-	3,20 €	-	3,10 €
Vaches mixte (M)	R	-	-	-	3,15 €
	O	-	2,95 €	-	2,99 €
Vaches lait (L)	O		-	-	2,77 €
	P	2,50 €	2,55 €	-	2,47 €
Génisses VML	U	-	4,30 €	4,70 €	4,22 €
	R	3,95 €	3,70 €	3,96 €	3,59 €
	O	3,75 €	3,05 €	-	3,05 €
Taureaux VML	URO	-	2,50 €	2,82 €	2,68 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 07/03/2017

	E	U	R	
Broutards 6-12 mois				
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	2,93	-	
300-350 kg	-	2,88	2,77	
350-400 kg	2,93	2,77	2,64	
400-450 kg	-	2,73	2,62	
450-500 kg	-	2,58	2,47	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	2,54	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	2,51	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	2,35	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	2,32	-	
450 kg et +	-	2,32	2,09	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	-	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	-	2,00	-	1,53
5 -10 ans	-	1,96	1,78	1,59
+10 ans	-	1,87	1,71	1,49
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	2,58	2,15	1,98	

Bovins : 1210
Apports plus importants permettant d'attirer de nombreux acheteurs, et de réaliser un taux de vente de 92%.

BROUTARDS : Cette semaine, l'offre dans les sujets de moins de 350 kg est d'une qualité plutôt inférieure aux présentations habituelles. Par contre, l'offre dans les sujets de 350 à 500 kg est d'une qualité remarquable et satisfait pleinement les acheteurs italiens. Cette tendance s'accompagne d'une légère augmentation.

LAITONNES : Les volumes sont plus importants. Les femelles italiennes (+ de 280 kg et rappel FCO 10 jours) continuent de se négocier facilement à des cours reconduits. Par contre, le placement des femelles espagnoles (-300 kg) reste tendu notamment pour celles dont le rappel FCO est<60 jour.

TAUREAUX : vente calme

VACHES ET GÉNISSES DE 30 MOIS : Présentation de qualité. Peu d'évolutions tarifaires. Les besoins sont bien présents, mais les cours insuffisants dans le gras et limite l'évolution des cours des vaches d'engraissement.

Divers : 1 lot broutards Blonds d'Aquitaine extras : 409 kg - 1400 €. Culards mâles (287 à 465 kg) :970 à 1320 € (2,84 à 3,36)

NB : La date de clôture d'annonces est désormais fixée au vendredi 17h30.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 06/03/2017

Bovins (366)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
220 à 400 kg	610 - 1040	2,57 - 3,05
410 à 495 kg	1080 - 1250	2,36 - 2,74
Laitonnes		
240 à 305 kg	580 - 800	2,42 - 2,78
350 à 365 kg	860 - 960	2,46 - 2,64
Taureaux		
810 à 1165 kg	1180 - 1830	1,46 - 1,57
Génisses		
340 à 500 kg (16-24mois)	750 - 1160	2,09 - 2,32
550 à 670 kg (24-36mois)	-	-
Vaches		
Vaches légères	780 - 1140	
Vaches entre deux	1160 - 1300	
Vaches lourdes	1340 - 1600	

Apports plus importants en mâles et toujours satisfaisante entraînant une commercialisation rapide et quasi totale à des tarifs qui restent soutenus
En femelles, la demande est bien présente permettant une vente globale à des cours en progression.
En vaches maigres, les apports sont restreints, cours stales en vaches jeunes ou viandées, tarifs plus discutés en maigres âgées.

Bovins gras : 10
Génisses de viande : 3,74 à 3,86 kg de viande
Vaches de viande : 3,46 à 3,64 kg de viande.
Le placement des bêtes grasses est global mais les tarifs ne progressent toujourspas !

Prochain marché bovin le lundi 13 mars 2017, aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 08/03/2017

	U	R
Broutards		
200 à 250 kg	-	2,91
250 à 300 kg	-	2,91
300 à 350 kg	-	2,74
350 à 400 kg	-	2,70
400 à 450 kg	-	2,63
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	-	-
200 à 250 kg	-	2,50
250 à 300 kg	-	2,53
300 à 350 kg	-	2,53
350 à 400 kg	-	-
Génisse		
(24-36 mois)	-	1,97
Vaches		
- 5 ans	1,97	1,75
de 5 à 10 ans	1,88	1,68
+ 10 ans	-	1,63

Broutards : Bonne demande dans les mâles, hausse dans les plus légers. Cours reconduits dans les laitonnes.

Vaches-Génisses : Cours reconduits dans toutes catégories.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 7/03/2017*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,95 €	2,70 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,80 €	2,65 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,70 €	2,55 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,75 €	2,55 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,60 €	2,40 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,50 €	2,30 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,85 €	2,65 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,70 €	2,55 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,65 €	2,45 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,55 €	2,15 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,50 €	2,20 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,40 €	2,15 €	-

Tendance : Apports plus importants. Vente plus lente dans toutes les catégories.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 27/02 au 05/03/17*

	E	U	R
Mâles 6-12 mois			
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,72 €	-
350 kg	-	2,65 €	-
400 kg	-	2,54 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,45 €	-
500 kg	-	2,35 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,49 €	2,29 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,34 €	-

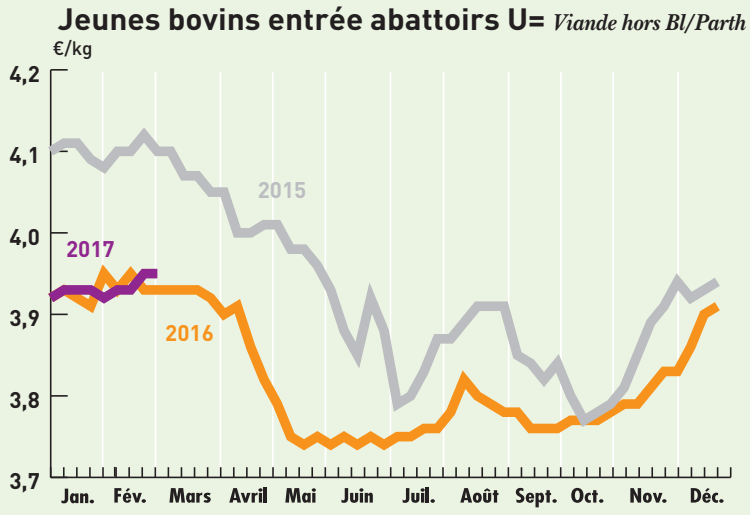
Tendance :
Demande supérieure à l'offre.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 27/02/16 au 05/03/17*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,95 €	3,77 €	-			
Races mixte		-	3,46 €	3,45 €	3,43 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-		-		-	-
Races mixte	-	-	-	3,31 €	-	-	-
Races lait						-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,02 €	3,90 €	3,80 €	3,48 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	3,97 €	3,88 €	3,79 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,08 €	3,99 €				
Races mixte				3,26 €	3,21 €	-	
Races lait					2,81 €	2,78 €	2,75 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,68 €	4,31 €	4,06 €	3,76 €			

Tendance : Commerce un peu plus actif.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 27/02//17 au 05/03/17*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	0+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,96 €	3,92 €	-	-				
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,56 €	4,12 €	3,98 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,95 €	3,87 €				
Races mixte					3,35 €	3,32 €		
Races lait						-	2,82 €	2,79 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	0+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,62 €	4,54 €	4,24 €	-				

Tendances SEM. 10/2017

Bovins de boucherie

A la veille des concours de haute valeur bouchère qui vont animer l'ensemble des régions françaises, pour les achats de Pâques, les éleveurs bichonnent leurs meilleurs animaux. Espérons que la communication sur la qualité et le terroir prendra le contre-pied des anti-viandes.
Sur les marchés, dans les très bonnes femelles, l'offre des prochaines semaines va se concentrer sur les concours d'animaux de boucherie où éleveurs devraient bénéficier de tarifs plus attractifs. Le commerce est calme dans les vaches Charolaises lourdes avec des tarifs stables dans les jeunes animaux, mais le tri est plus sensible dans les vaches âgées. L'équilibre offre/demande entraine une reconduction des prix pour les allaitantes de choix secondaire. La détente se poursuit dans les vaches Frisonnes et Montbéliardes face à un recul de l'offre. En jeunes bovins, le commerce est très calme avec des sorties suffisantes pour satisfaire les besoins du marché italien ou intérieur.

Bovins d'embouche et d'élevage

Les conditions climatiques sont encore un peu justes pour la mise à l'herbe, avec les précipitations de ces derniers jours. L'activité commerciale est régulière avec des tarifs qui restent contenus par la valorisation de la viande dans la grande majorité du cheptel d'herbage ou d'embouche.

Broutards

L'activité commerciale reste favorisée par des sorties saisonnières mesurées et par des besoins soutenus que ce soit sur l'Italie ou les pays du pourtour méditerranéen. Les tarifs sont fermes dans les mâles Charolais ou Limousins convenablement vaccinés (60 jours) pour l'export. Dans les femelles, les tarifs sont stables pour les bonnes laitonnes lourdes. La vente est calme dans les ordinaires non vaccinés à destination de l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement

L'activité commerciale est facilitée par le recul de l'offre et par la tonicité de la demande espagnole. La tendance reste positive dans les bons veaux Montbéliards ou Frisons. La demande demeure sélective dans les croisés laitiers ordinaires, mais cette gamme de marchandise bénéficie de la fermeté des veaux laitiers pour résister à la baisse. Dans les bons croisés (jaune ou Blanc bleu), l'équilibre offre/demande permet de maintenir les prix malgré les sorties d'été. Le commerce reste aléatoire dans les sujets plus communs ainsi que dans l'ensemble des femelles. ■

Laurent Chupin

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 16/01/2017*

Agneaux (473)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)		-	-
Gras (38-44 kg)	-	2,90 - 2,90	2,30 - 2,74
Gras (44-50 kg)	-	2,42 - 2,93	2,30 - 2,49
Gras (+50 kg)	-	2,38 - 2,78	-
Laitons (-38 kg)	2,33 - 2,33	3,18 - 3,26	-
Laitons (38-44 kg)	-	2,88 - 3,42	2,51 - 2,81
Laitons (+44 kg)	-	2,87 - 2,87	-
Brebis (52)	**U *(mini-maxi)***	**R *(mini-maxi)***	**O *(mini-maxi)***
(-60 kg)	-	0,69 - 0,79	-
(+60 kg)	1,12 - 1,22	0,82 - 1,03	-
Divers			
Béliers (7) : 103 à 125 €	1,19 - 1,29	-	
Agneaux maigres : 50 à 72 €	-	1,64 - 2,04	-
Caprins (26) : 18 à 49€		-	
Boucs :			
Divers (1) :			

Ovins : 463

Agneaux Laitons : Belle présentation, quelques lots de qualité supérieure entraînent une hausse des cours dans les sujets de moins de 44 kg.

Agneaux gris : Marchandise plus hétérogène, les tarifs sont reconduits dans les animaux de qualité.

Brebis : Offer pus importante mais de qualité moindre. Peu de variation tarifaire.

Béliers : Cours reconduits.

Prochain marché lundi 13 mars 2017 (pesée à 6h, vente à 9h). L'heure de clôture d'annonce est desormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 06/03/2017*

Ovins : 18	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	-	-
Agneaux gras	-	-
Brebis	80 - 90	1,08 -1,13
Béliers	-	-

Peu d'apports, vente globale.

Prochain marché le lundi 20 mars 2017 aux horaires habituels.

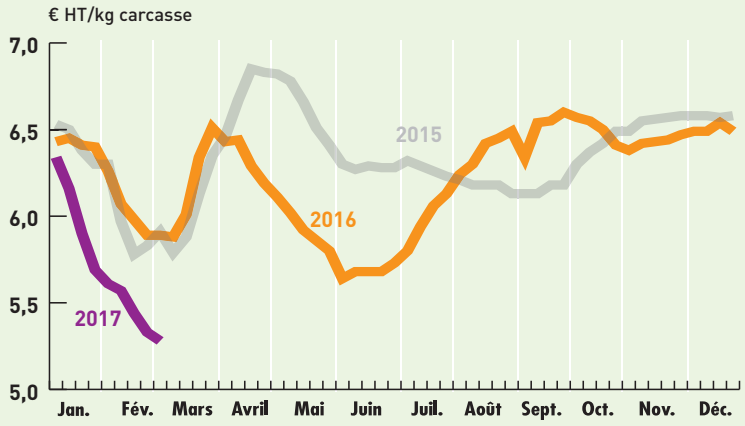
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 27/02/16 au 05/03/17*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg		**5,93 €**	**5,06 €**
Couvert	16-19 kg	-	**5,73 €**	**4,83 €**
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	**4,87 €**	**4,18 €**

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 27/02 au 05/03/17*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
5,28 €	**5,88 €**	**2,31 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 27/02/2017 au 05/03/2017

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	6,73	6,78	-	-	-	-	-
	Var.		0,14	0,07					
	R	6,15	6,25	6,05	-	6,02	6,12	6,10	-
	Var.	0,10	0,24	0,44		0,04	0,15		
	O	-	4,85	4,69	-	5,12	5,18	-	-
	Var.		-0,02			-0,08	-0,04		
3 (couverts)	U	-	6,61	6,52	5,55	-	-	6,01	-
	Var.		0,17	0,14	-0,11			0,02	
	R	6,01	6,07	5,82	5,08	5,93	5,73	5,28	4,63
	Var.	0,03	0,10	0,18	-0,03	0,05	-0,04	-0,09	-0,02
	O	5,13	4,98	4,88	4,24	5,06	4,83	4,52	3,94
	Var.	=	-0,13	-0,16	-0,18	0,08	0,12	0,08	0,02
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-	4,87	4,72	-	-
	Var.					0,05	0,07		
	O	-	-	-	-	4,18	3,83	-	-
	Var.					0,11	-0,05		

Zone nord : Agneaux : Sorties massives de lacaunes entraînant un effritement du cours des agneaux O alors que les agneaux de pays sont bien équilibrés entre l'offre et la demande. Brebis : Peu de marchandise et de qualité médiocre d'ou un effritement des cours. **Zone sud :** Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché des gros bovins (au 6 mars) : « Stabilité des cours dans une offre tout juste reconduite. Tendance positive sur l'ensemble des femelles. »

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 6 mars) : « Apports limités et bonne tenue des cours. »

Porcins

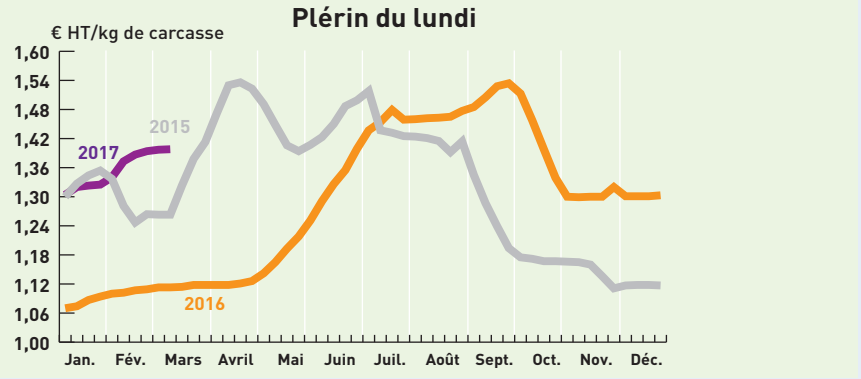
Porcs charcutiers cadran de Plérin (7 426 porcs présentés) — *Cotations du lundi 6 mars 2017*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,398 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 24/02/17 au 03/03//17*

1,61 € /carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

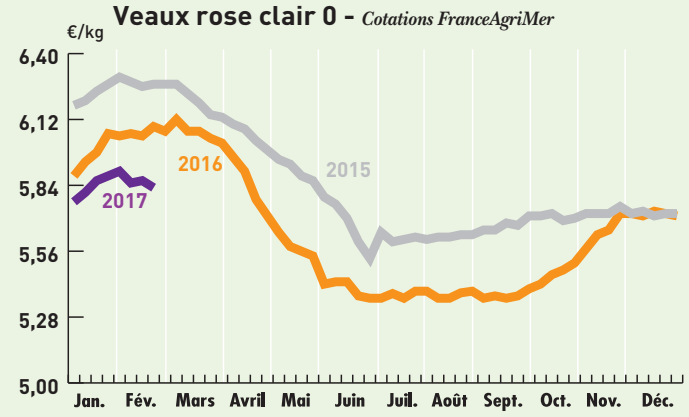
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotation nationale FranceAgriMer du 27/02/17 au 05/03/2017*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**9,09 €**	-	-
U	-	**4,61 €**	**6,02 €**	-
O	-	**5,83 €**	**3,98 €**	**4,28 €**

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 6/03/17 au 10/03/17*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.14j-4 sem (supérieure élevage)*	**82**	**520 - 555 €**	**230 - 325 €**	**240 - 300 €**	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**170 - 260 €**	**120 - 140 €**	**115 - 145 €**	**65 - 90 €**
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**290 - 400 €**	**200 - 260 €**	**195 - 230 €**	**100 - 130 €**
St-Etienne *(veau conformation superieure)*		**450 - 540 €**	**280 - 350 €**	**230 - 270 €**	**INC**
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*		**160 - 260 €**	**140 - 190 €**	**80 - 150 €**	**55 - 90 €**

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 27/02/17 au 5/03/17*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**3,10 €**	**2,70 €**	-	-
Bons	**2,90 €**	**2,40 €**	**2,40 €**	

Céréales

Marché du 28 février 2017

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	meunier 74 kg/hl	févr.-juin	165	V	C
	68 kg/hl 12 fourrager	févr.-juin	150	V	C
Nord Côte-d'Or	meunier 76 kg/hl mini	févr.-juin	150	V	C
	68 kg/hl /12 fourrager	févr.-juin	148	V	C
Aube	meunier	févr.-juin	164	N	C
	éthanol		n.p.		C
	fourrager 68 kg/hl mini	févr.-juin	148	T	C

ORGE FOURRAGÈRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	fourrager 58 kg/hl	févr.-juin	124	N	C
	fourrager 55 kg/hl		inc.		C
Sud Côte-d'Or	60 kg/hl	févr.-juin	130	T	C
	55 kg/hl	févr.-juin	125	T	C
Nord Côte-d'Or	60 kg/hl	févr.-juin	130	T	C
	55 kg/hl	févr.-juin	125	T	C

AVOINE NOIRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Haute Saone	50 kg/hl	févr.-mars	180	T	C
Aube/Yonne	50 kg/hl	févr.-mars	190	N	C

MAÏS	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube		févr.-juin	170	N	C
Saone et Loire/Côte d'Or			inc.		C

Pois	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or	fourrager	févr.-mars	222	N	C
Yonne	fourrager	févr.-mars	220	N	C
Aube	fourrager	févr.-mars	225	N	C

Luzerne déshydratée	RÉCOLTE 2016			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	17% 1ère main	févr.-avr.	178	V

Luzerne déshydratée	RÉCOLTE 2017			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	17% 1ère main	5 de juin	172	T

Pulpes de betteraves	RÉCOLTE 2016			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	6 mm 1ère main		inc.	

Pulpes de betteraves	RÉCOLTE 2017			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	6 mm 1ère main	6 d'oct.	163	T

Matériel

Tracteur

01 - Vds remorque céréalière 18T panien pneus cargo remorque TP Ponthieux 14T pneus 550/65/22,5 turbo tondeuse Noremat Sprinta 1600
✆ **06.08.58.52.60**

01 - Vds tracteur Renault 620 RZ 7500 H tracteur John Deere 3100 avec chargeur sur élévateur
✆ **06.35.28.33.16**

71 - Vds tract. JD 2140, 8.500 H, pneus neufs AR, glissières épandeur Duchene 6T500, porte AR, tondeuse bovins.
✆ **03 85 74 84 48**

74 - Recherche Tracteur type porte outil ALLIS CHALMER Tel Heures Repas
✆ **07 83 21 48 17**

89 - VENDS T7, 185 AC, déc. 2015, 500 heures, chargeur Joystick PDF AV, 6 dist. électro, clim. auto, 78 000 euros (réf. 100B)
✆ **03 86 41 54 59**

Travail sol

01 - Vds combiné Psem à dents + semoir Amazone type 30 + charrue Huard 470 VL manuel sécurité boulons net de taxes
✆ **04.74.24.30.46**

01 - Vds cover Quivogne APX 34 disques récents bon état général
✆ **06.83.12.49.54**

07 - Vds broyeur Tortella 2,25/2,50m bon état jeu de marteaux en + travaillé 1 saison
✆ **04 75 03 30 37**
ou 06 40 79 46 23

38 - Vends herse Sicam GD 4 m 20, 4 compart. attel auto repli hydrau.
✆ **04 74 94 55 47**

84 - Cse cessation VDS benne Lambert 14T CU, TBE – herse rotative 3 m Maschio révisée TBE – semoir blé 21 socs 3 m Maschio Gaspardo TBE.
✆ **06 08 35 07 30**

Récolte

07 - Cse cessation vds épandeur fumier Deguil 4T faucheuse condit Taarup 315 R
✆ **04 75 34 98 24 HR**

26 - Vds arracheuse à ail Erme un rang 3000 euros
✆ **04 75 25 24 13**

38 - Faucheuse 2 m Khun GMD500 jumelage 18.4R38, 6 branches roues étroites 9,5R44 - 8.3R44
✆ **06 75 88 36 80**

71 - Vds autochargeuse à coupe rotative Jeulin T280ST, 08/11, entretien par artisan, 15.000 euros HT.
✆ **03 85 44 02 92**

Traitement

21 - VENDS pulvé Evrard Meteor, TBE, 28 m. rampe alu., pommier circulation continue, pneu neuf, 16 500 euros (réf. 080A)
✆ **06 77 96 42 98**

Arbo-viti

26 - Vds calibreuse abricot kiwi pêche 1 ligne 8 sorties bac 3 tapis accumulation vt de caisse manuel logiciel compac ordi neuf 2006 TBE cause retraite.
✆ **06 09 41 15 29**
ou 04 75 63 02 90

38 - Vds ramasseuse à noix Rousset 1400 BE benne monocoque 8 T be - Achète scie circulaire 3 pt prise de force.
✆ **06 10 74 62 25**

38 - Vds protection rongeurs pour jeunes plants env. 3500 u. prix intéressant.
✆ **06 89 40 01 99**

Epandage

01 - Vds citerne lisier Seta 4600 l cardan GD angle vanne épand. hydr. rempl. later aspi 4m tbé
✆ **06.73.97.35.01**

Irrigation

69 - Vend machine à irriguer Volmatic AMI 1000. 500 euros.
✆ **06 98 80 69 92**

Manutention

26 - Recherche palox plastique ex cabanon.
✆ **04 75 51 63 18**

42 - Vds remorque 8T à ridelles an 2003 Promodis 4900 euros HT - bon état
✆ **06 18 12 23 43**

71 - Cause retraite vends grue Marel 1.500 kg, 6 m. Laisser message au
✆ **06 23 64 25 03**

Trav. publics

26 - Vds chargeur Hanomag 55D 6 cyl 140/150 ch pneu 20/5/25 neuf 95% batterie neuve non fumeur bonne mécanique.
✆ **06 09 41 15 29**
ou 04 75 63 02 90

Agri. divers

01 - Vds ens. maïs 0,93 UFL, silo T préfa - mélangeuse Lely 2010 - charrue tris. KV Nstop
✆ **06.77.34.73.60**

01 - Vds desileuse Jeantil D1950 benne Rolland 8T épandeur Jeantil 6T tonne à lisier Pichon 5000L cover crop Souchu Pinet 18 disques - pulvérisateur Berthoud 800L 15m cok
✆ **06.35.28.33.16**

07 - Vends tank à lait Japy 1800L année 2008
✆ **04 75 06 77 82**
ou 06 30 23 88 74

10 - Vds ROTAVATOR Howard HR30 1m80, dents neuves, avec embrayage, super état.
✆ **07 64 15 90 90**

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Renault, Fend. (réf. 080F)
✆ **06 29 81 80 05**

21 - ACHETE presses moyenne densité, - semoirs Nodet maïs, - tracteurs JD, MF, - moissonneuses batteuses Bourgoin, Dominator, - télescopiques (réf .080E)
✆ **07 86 22 52 61**

26 - Vds chariots élect, cercleuse élect Orgapack imprimante Sato bascule posée 1500 kgs petite balance 30 kgs tapis transporteur avec virage motorisé.
✆ **06 09 41 15 29**
ou 04 75 63 02 90

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 22- 36- 40- 44 dis, bennes 10- 12- 15 T, chisel et canadien 3 m., charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Vds épandeur à fumier 5 T TBE 2200 euros, essieu diam. 100 : 500 euros, 2 cuves 1000 l gasoil : 200 euros, charrue Huard HBO : 400 euros, ovins pour mise à l'herbe
✆ **04 74 97 23 88 HR 12 h, 14 h et 20 h**

38 - Vends cabine tracteur pour Case 95 ou 1095 Cantum.
✆ **06 30 97 21 60**

38 - Vds 1 semoir maïs 4 rangs avec insecticides Monosem et évacuateur à fumier.
✆ **06 81 62 15 57**

42 - Vds tract. MF 5445 5300 h 90 cv 2003 plateau 2 R 5.20 m x2.20 m AMD Kuhn 2.80 m sans tva
✆ **04 77 28 65 23 hr**

42 - vds herse emousseuse 6 m très bon état
✆ **06 24 46 10 75**

42 - Vds benne Jeantil 10 T charrue 3 socs + andaineur 3 m + herse rotative Kuhn 3 m
✆ **06 87 89 27 69**

42 - Vds charrue Huard bisoc BRE65 - semoir engrais Vicon 600 kg - pulvérisateur Hardi 600 l
✆ **04 77 28 74 69**

69 - VENDS colliers pour chevaux, mules, poneys, - scellettes, - harnais, - charrue, - roue pressoir écureuil (réf. 10VB1)
✆ **06 10 43 35 81**

69 - VENDS compresseur thermique à piston avec tuyaux + moteur Bernard T 110 + 2 refroidisseurs, le tout bon état (réf. 1006)
✆ **06 10 43 35 81**

71 - Vds cse retraite charrue tri-soc réversible, sécurité, boulons, Case Huard - semoir Nodet 3 m - herse plate 4,5 m neuve de 2014, hersé 20 ha, repliage hydraulique, terrage forcer signalisation aux normes européennes - pulvé Tecnoma, cuve 800 L, 15 m repliage manuel, treuil hydraulique - semoir engrais Agram Jet Speed,1.200 L , 12 à 18 m, fermeture hydraulique. Prix à débattre.
✆ **06 70 46 86 03 H.R.**

71 - Vends remorque bétaillère Buchet 6-8 places, 1.800 euros H.T.
✆ **06 85 40 21 84**

84 - Vs tracteur MF130 : 1500 euros, chariot élév. - élect. : 1200 euros - à gaz : 5000 euros, mat. vinif. réception vendange, benne vendange, atomiseur Thomas 800 L.
✆ **06 88 56 09 51**

89 - VENDS groupe électrogène, moteur Robin Subaru, 9 cv, 4.2 kva, neuf, 550 euros (réf. 0901)
✆ **06 83 50 90 36**

Elevage

01 - Vends salle de traite 2 x 5 TPA 2003 TBE décrochage p400, 10 000 € - DAC agid nedap 4 stations mai 2016, 18 000 €.
✆ **07 61 21 52 30**

69 - Vds pipeline Westfalia complet 4 griffes - Epandeur à fumier Heywang 6 T. 2 hérissons Bonetat.
✆ **04 74 26 32 89**

Véhicule

Utilitaire

26 - Vds camion Renault S150 turbo 1988 état benne ridelles rabattables avec bac vendanges
✆ **06 88 04 31 01**

26 - Vds Toyota Hylux Xtra Cab Légende 27 10 2011 144ch 36200kms 21000TTC TVA récupérable, clim.
✆ **06 35 35 04 34**

69 - Bétaillère Master 120 cv. alu neuve + pont, révisé garage 16500 HT. Tel M. Gauthier.
✆ **06 07 74 89 24**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds foin de qualité récolte 2016 BR 120x120/200 kg sous abri prix 65 E/T à prendre sur place -01851 Marboz
✆ **06.72.70.00.83**

01 - Vds 25 T foin bio 2016 prairie naturelle BR 120x120 prix 100 euros/T 01290 Biziat
✆ **06.83.25.57.22**

01 - Vds gros piquets 1,90m appointés 2 euros
✆ **03.85.31.52.01**

01 - Vds 1ère et 2ème coupe RGI 2016 enrubannage et foin + regain PN 100 BR bonne qualité
✆ **06.98.36.65.15**

01 - Vds JD 2058, 2RM, 5010 H, moteur 3880B coupe 4m20 + 5 rgs Dominoni révisé bon état 43000 E HT
✆ **06.66.67.15.52**

26 - Vds paille triticale balles rondes 120 120 à l'abri. Livraison possible.
✆ **06 88 48 14 29**

26 - Vds 60 petites bottes de paille 15 kgs prix selon quantité.
✆ **06 22 16 74 96**

38 - A vendre foin récolte 2016 à l'abri R 120x120 au
✆ **04 76 05 55 66**

38 - Vds foin et paille bottes carrées 70x120x240, livraison possible.
✆ **06 07 33 77 17**

39 - Vds foin récolte 2016 BR 120 120 proche Mouchard
✆ **06 81 95 66 31**

42 - Producteur vds maïs ensilage ou épis, foin, paille, orge
✆ **06 82 29 74 85**

42 - Vds maïs ensilage irrigué foin balles rondes région Feurs
✆ **06 75 39 54 15**

42 - vDS enrubannages blé immature + trêfle bio analyse Loire 110 €/T
✆ **06 22 85 65 97**

42 - Vds bottes maïs ensilage plante entière 65 € / tonne
✆ **06 12 51 35 15**

42 - Vends ENRUBANNAGES blé immature + trèfle bio analyse Loire 110 euros/la Tonne.
✆ **06 22 85 65 97**

69 - Vds 10 T. Tx Soja 48.
✆ **06 65 13 37 10**

69 - Vend enrubannage prairies naturelles.
✆ **04 74 70 70 14**
ou 06 10 58 85 73

69 - Maraicher vend belles courges muscade mini par 100 kg prix 0,90 €/kg à pr. sur place.
✆ **06 70 13 11 39**

ESPACE Affaires

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France


Remorques Lambert
ALLIANCE
Remorque Lambert
Travaux Publics
TP 12 - C.U 12T
Porte hydraulique - cric hydraulique - flèche ressort
13 990 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

www.cyclone.fr
boutique en ligne
Clôture très résistante
Cyclone 02 35 09 10 41
Conseil, étude...

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale


UNISERVICE
BATIMENTS EN KIT
CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
ECONOMIQUE • ESTHETIQUE • DURABLE • SIMPLE
• POSSIBILITÉ DE MONTAGE
• GARANTIE DECENNALE
• ELEVAGE
• STOCKAGE
• PME-PMI
• CHEVAL
STRUCTURE GALVANISÉE
Zone Industrielle des Gravasses
12200 Villefranche-de-Rouergue - Tél. : 05 65 81 29 66
www.batiments-kit-uniservice.com

DÉCOUVREZ LA LIBRAIRIE DU GROUPE REUSSIR


et de nombreux autres...
boutique.reussir.fr
LA BOUTIQUE REUSSIR à plus d'un titre

Défi~Mat
ST-FLOUR 15 : Yves PECHOULTRES
04 71 60 70 50 ou 06 08 10 02 02
www.defimat.fr

TRACTEUR — an — Heures — CV
CASE JX 90 U, char case LRZ 120 — 2004 — 4100 — 90
CLAAS Celtis 426 RA + char MX T6 arceau — 2005 — 2000 — 74
CLAAS Celtis 446 RX, char faucheux F85S — 2007 — 5500 — 90
CLAAS Celtis 456 RX, invers hydro-3 DE — 2008 — 5400 — 102
CLAAS Axos 310, batis MX — 2011 — 1900 — 75
CLAAS Axos 330CX, char MX 80,5 — 2011 — 3500 — 90
CLAAS Arion 620 C, hexashift - cab susp. — 2011 — 3400 — 135
JOHN DEERE 5820, climat - charg MX 80 — 2008 — 4800 — 90
JOHN DEERE 5070 M, char JD 583 — 2010 — 1300 — 70
JOHN DEERE 5080 R, char JD 551-BMS 130 — 2009 — 5500 — 80
JOHN DEERE 6330 P, TLS char MX T10 — 2012 — 7000 — 110
JOHN DEERE 6430 P, auto power - TLS - HCS — 2010 — 4400 — 125
JOHN DEERE 6630 P, TLS - HCS - auto power — 2010 — 3600 — 135
JOHN DEERE 6830 P, TLS - HCS - auto/éco — 2012 — 5600 — 145
JOHN DEERE 6100 MC, TLS - char JD H 310 — 2015 — 800 — 100
JOHN DEERE 6100 RC, char JD H310, TBE — 2014 — 1600 — 100
JOHN DEERE 6105 M, TLS - char JD H360, TBE — 2015 — 1800 — 105
JOHN DEERE 6170 R AP, TLS rel et pdf avant — 2012 — 5200 — 170
KUBOTA M 108 S, char MX T410 — 2014 — 2500 — 105
MC CORMICK MC 130, char MX 120 - croco 160 — 2010 — 4700 — 130
M. FERGUSON 4270, boite 24/24 — 2000 — 4200 — 110
M. FERGUSON 5440, dyna 4-char MX u8 — 2011 — 4700 — 100
M. FERGUSON 5445, char MF 956 — 2005 — 7216 — 90
M. FERGUSON 6465, dyna 6 — 2007 — 7400 — 125
M. FERGUSON 7465, dyna VT - cab et pont susp. — 2012 — 950 — 135
VALTRA N 92, char quicke Q41- BMS 150 — 2012 — 2700 — 90
VALTRA N 103, char quicke Q61 - BMS 190 — 2014 — 1600 — 100

MATERIEL DIVERS — an — capacité
Andaineur CLAAS - liner 390 s, tandem — 2000 — 3,90 m
Andaineur CLAAS - liner 390 s, tandem — 2001 — 3,90 m
Andaineur CLAAS - liner 450, tandem — 2014 — 4,50 m
Andaineur FELLA - TS 1402 DN, double rotor, 1 ou 2 rgs — 2006 — 6,60 m
Andaineur KRONE - swadro 46, tandem, TBE — 2008 — 4,60 m
Andaineur KUHN - GA 4321 GM, tandem — 1999 — 4,20 m
Andaineur NIEMEYER - Twin 605 - ED, tandem rotors 2, prévoir répar. — 2002 — 6 m
Remor. Mono. AGRAM - Bigben 12, prte automatique, rehausse — 2007 — 12 t
Remor. Mono. LYONNET - BML 110, prte automatique, rehausse — 1999 — 11 t
Remor. Mono. ROLLAND - Turbo 12, prte hydrau, essieu suiveur — 2000 — 12 t
Épand. à fum. GILIBERT - HELIOS 14, boitier en cab., centrale hydrau — 2005 — 14 m³
Épand. à fum. GILIBERT - HELIX 8, tapis noix neuf — 2009 — 8 m³
Faneuse VICON - Fanex 523, 4 toupies portée — 2000 — 5,30 m
Faneuse GREENLAND - Fanex 642, 6 toupies portée — 6,40 m
Faneuse FELLA - TH901 TRANS, 8 toupies, semi-portée — 2008 — 9 m
Faneuse KUHN - GF 5001 MH, repliage hydraulique — 2000 — 5 m
Faneuse KUHN - GF 5801 MH, 6 toupies — 2000 — 5,80 m
Faneuse KUHN - GF 7601 MH, 8 toupies, portée — 2006 — 7,60 m
Faneuse KUHN - GF 7902 T GII, 8 toupies, semi-portée — 2013 — 8,70 m
Faneuse PÖTTINGER - HIT 91 NZ, 8 toupies, portée — 2006 — 9 m
Faucheuse KUHN - GMD 600 GII FF, chang rap couteaux, TBE — 2013 — 2,40 m
Faucheuse KUHN - GMD 700 GII, 7 disques, révisé — 2008 — 2,80 m
Faucheuse KUHN - GMD 700 GII FF, chang rap couteaux — 2012 — 2,80 m
Faucheuse KUHN - GMD 702 GII, susp pneum, 7 disques — 2007 — 2,80 m
Faucheuse KUHN - GMD 2810 FF, 6 assiettes, TBE — 2010 — 2,67 m
Faucheuse KRONE - EC 280, chang rap couteaux, révisé — 2005 — 2,80 m
Conditionneuse JOHN DEERE - 1360, tête std, destockage — 1997 — 3 m
Conditionneuse PÖTTINGER - NOVACAT 310 T, épandage large — 2003 — 3,10 m
Conditionneuse PÖTTINGER - CAT NOVA 310 T, épand. large, destock. — 2001 — 3,10 m
Conditionneuse KUHN - FC 250 G, tête gyrodyne — 1998 — 2,50 m
Conditionneuse KUHN - FC 303 GL, conditionneur fléaux — 2009 — 3 m
Conditionneuse KUHN - FC 303 GL, tête gyrodyne, destockage — 2002 — 3 m
Charrue KUHN - MM 122, 4 corps ext., deport devers hydro — 2009
Déchaumeur . KUHN - XS 24, 24 disques, pivotement hydro — 2003 — 3 m

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06.86.08.38.02. ou 03.84.32.30.91**

84 - Vends foin en petits ballots : 3 euros/botte.
✆ **06 81 73 86 35**

Fourrage

18 - Vds paille blé et orge + foin de prairie, bottes rectangles en 235, 60 bottes par camion, tarif selon distance.
✆ **06 03 07 54 83.**

18 - Vends bon foin de pré, bottes ronde 120x140.
✆ **06 08 99 10 25**

21 - VENDS paille de qualité en Bourgogne, 54 euros la tonne, livraison camion-remorque (réf. 080J)
✆ **06 85 73 22 68**

21 - VENDS foin 2016, bottes rondes 120 x 160, livraison possible (réf. 1004)
✆ **06 87 18 37 72**

26 - Vds luzerne 1ère, 2ème et 3ème coupe 2016 en balle ronde 120 x 120 et foin 2016.
✆ **06 83 48 29 67**

38 - Vds paille bottes carrées 120*70*240 et bottes rondes 120*120 stockées a l'abri, livraison possible.
✆ **06 87 45 71 74**

43 - Vds FOIN bonne qualité, à l'abri, bottes 120x130.
✆ **04 71 08 00 06**

58 - VENDS paille blé BC 120 x 90, départ en livrée (réf. 1005)
✆ **03 86 26 21 17**
06 75 08 92 19

VEND PAILLE
de qualité livrée,
stockage sous hangar, blé, orge disponibles.
ETA DESSAILLOUD Christelle
06 84 73 15 83

69 - Vds très belle paille en bottes carrées stockée sous hangar, livrée par camion remorque ou par 10 T.
✆ **04 74 00 30 70 ou rép.**

71 - Vends bonne paille livrée par camion remorque. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vends foin et paille, bottes rectangulaires, stockées à l'abri, livraison assurée.
✆ **06 09 97 91 59**

73 - Vds Foin Regain 2016 BR130 AC et Chgt camion facile Prix 120 € T sur place - 73100 MOUXY
✆ **06 11 80 23 73**

89 - VENDS 60 bottes de foin rectangulaires, 100 euros la tonnes et bottes rondes, 90 € la tonne (réf. 0803)
✆ **03 86 32 55 64**
06 47 41 47 98

Pépinière

01 - Vds surplus plants peupliers 2 à 3 euros/pièce suivant calibre variété 214
✆ **06.82.07.33.68**

38 - Prodcuteur fruits + pép. vds plants pommier poirier de variété d'avant, expé. gratuit à + 10 scions.
✆ **06 42 90 75 43**

Propriété

18 - Recherche investisseur pour exploitation agricole, secteur du cher.
✆ **06 71 16 28 51.**

71 - VENDS ou LOUE ferme d'élevage, très bien située, 50 ha, vaste bâtiment d'élevage moderne + habitation (réf. 0904)
✆ **06 99 83 45 97**

Terrain

07 - Recherche viticulteur ayant des droits en St-Joseph pour exploiter terrain de 5100m2 en AOP à Sarras.
✆ **06 82 67 14 83**

26 - Vds 13 ha terres agricoles unseul tenant libre zone irrigable AOC noix Grenoble Source + étang Canton Bourg de Péage
✆ **07 82 71 29 38**
ou 07 81 94 52 17

38 - Agri cherche terrains en fermage ou vente cultivable, étudie ttes propositions en Drôme ou Sud Grésivaudan.
✆ **06 89 44 75 22**

69 - Vends vigne Bourgogne Blanc Blacé 69 - 0,70 a sur la base de 40 000 €/ha.
✆ **06 75 04 71 19**

69 - Agri recherche pré et terre ou exploitation entière dép. 69 / 01 / 71.
✆ **06 04 50 55 27**

Divers

07 - Vds piquets de clôture en châtaignier faits main 1,80m 1,80 euros - 1,60m 1,50 euros
✆ **06 05 69 89 39**

18 - Vds bois de chauffage en 2 m, chêne, 24 euros HT/stère départ 18.
✆ **06 03 07 54 83.**

54 - ends tracteur Case Maxum 125, 3.600 H, rel av année 2010, pulvérisant porte Caruelle Olympia 120, 21 m + cuve av 600 L, faucheuse Kuhn GMD 2810.
✆ **06 89 08 31 52**

67 - Vends pulvé porté Tecnoma 800 l, 12 m, rampe manu., 3 tronçons, contrôle ok 03.2018, 2.500 € HT.
✆ **06 83 43 49 54**

68 - Vds cause retraite charrue Kverneland ES 100 non stop hydrau. varilarge 4 corps roue arrière rasette maïs état neuf + herse rotative prosol Promodis, boitier 180 rouleau bacaire avec relevage état neuf.
✆ **03 89 07 86 98**

69 - A vendre : bon foin en balles rondes (100*120) - petites bottes carrées, paille en balles rondes, 1 tonne d'orge, bobines de fil barbelé neuf (motto) longueur 250 m. à 26 euros la bobine. Désileuse bloc Khun avec élevateur et 3ème point hydraulique.
✆ **06 01 98 73 80**

70 - Recherche Presse BR 120x120 Claas, Krone, Welger, Deutz, Carraro. Presse MD Claas, Markant 50-55-65, JD 332-336-342-359, IH 435D-445D. Andaineur 1 toupie Kuhn, Claas, Krone. Semoir à maïs 4rgs PNU-NG-NG+ Bte plastique ferti+micro. Charrue Kverneland sécurité à lame.
✆ **06 83 59 05 70**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Location

Agricole

81 - Tarn location vacances 5/7P dans ferme brebis lait 300m lac de Razisse 25km Albi 300 euros/sem
✆ **06 70 93 16 80**

Offre

Emploi

26 - Filiale d'un groupe agro-alimentaire leader sur son marché, notre société est spécialisée dans la surgélation de plantes aromatiques. Pour notre site de production basé dans la Drôme, nous recherchons un chauffeur de machines agricoles H/F : Sous la responsabilité du service agronomie et en coordination avec l'usine, vous réaliserez des travaux mécanisés agricoles (semis, binage, récolte) selon les objectifs de production (qualité et quantité), les règles d'hygiène et sécurité. - Réaliser l'entretien de base du parc matériel - Diagnostiquer les petites pannes et d'assurer la maintenance de premier niveau Profil : Rigueur et capacité d'adaptation Expérience dans la conduite d'engins agricoles, Type d'emploi : CDDS de 6 à 8 mois Temps plein. Formation(s) exigée(s) : • CAP • Permis PL - SPL Expérience exigée : • première expérience agricole : 1 à 2 ans Horaires : travail samedi et dimanche, jour férié, 3x8 et 4x8 Taux horaire selon expérience.
✆ **04 75 04 42 66**

39 - Expl. ag. lait AOC Comté recherche ouvrier (ère) CDI tps plein ou partiel au choix. Région premier plateau Jura
✆ **06 21 65 15 02**

69 - Urgent recherche chauffeur tracteur et matériel agricole CDD ou CDI.
✆ **06 80 14 29 81**

74 - Recherche Ouvrier agricole à partir du 1er avril jusqu'à fin octobre (sachant traire)
✆ **04 50 47 77 19**

Proposition

Commerciale

26 - Céderait petite affaire de marchés (developpement possible) connaissance agricole souhaitées.
Ecrire à L'Agriculture Drômoise 95 av G Brassens 26504 Bourg les Valence REF 01020317

Mariage

Rencontre

68 - Jeune fille malgache agricultrice 27 ans CHERCHE homme de 25 à 57 ans. (réf. 090A)
Ecrire à Terres de Bourgogne - CS 80075 - 21110 Bretenière

Animaux

Bovin

01 - Prends bovins en pension indemnes IBRA - 01 Treffort Val Revermont
✆ **04.74.30.58.22. hr**
ou 06.10.79.57.77

01 - Elevage HBLimousin vd taureau adulte RJ Lanaud IBR A TGS TB origines produits visibles
✆ **06.26.40.27.61**

01 - Prendrais en pension 15 bovins de 2 ans du 01/05/2023 au 20/10/2017 région d'Hauteville
✆ **06.24.32.65.17**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VENDS reproducteurs LIMOUSINS 15 à 17 mois, fils de Cyclone (RRE VS), Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RJ), Génial (RCV) (020E)
✆ **06 28 02 04 05**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2015 et janvier 2016 tous hivernés au pré et aptes à la saillie, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix très raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12**
ou 02 48 56 21 49
ou 06 07 91 98 08.

18 - Vends deux taureaux limousins, 1 de 3 ans inscrit et 1 de cinq ans non inscrit.
✆ **06 14 40 22 10.**

18 - EARL Trameson, 18350 Charly, vend taureaux HBC, 2 ans et 13 mois, visite de l'élevage toute l'année.
✆ **06 10 91 41 94.**

18 - Vds taureaux HBC, issus IA, fils de Castor, Camuel, origine VF, née en 12/2015. GAEC de Lepaud, 18600 Augy sur Aubois.
✆ **06 68 68 24 94.**

21 - VENDS grand choix de reproducteurs 1 et 2 ans, HBC, TGS. GAEC Ferroux - 21430 Savilly (réf. 070B)
✆ **06 84 86 22 72**

21 - Elevage charolais HBC, EARL GABORY Bruno - Jeux les Bard VEND 1 taureau 18 mois + veaux de l'année, IBR A, GS (réf. 0604)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - Elevage HB Limousin VEND taureaux 18 mois, - génisses 12 mois, - vaches pleines (réf. 060B)
✆ **06 30 82 41 63**

21 - Elevage charolais (HBC) BAUDOT à Pont et Massène VENDS 1 taureau adulte 5 ans, 10 taureaux de 2 ans et large choix veaux d'un an et ce, en apportant toutes garanties. Elevage ayant sélectionné depuis longtemps le vêlage facile. Accueil permanent ou sur RDV et livraison toutes distances. (réf.050B)
✆ **03 80 97 23 28**
06 07 75 59 74

21 - Bon élevage Montbéliard VEND vaches en lactation et génisses, bonne génétique, terme mars - avril (réf. 080B)
✆ **06 77 96 42 98**

21 - Elevage HBC Vends 6 taureaux 15 – 16 mois dont 2 à génisses, père VIGNY, AZELIER , VITTOZ, HORVAN , ROBUSTIN, IVMAT des mères de 103 à 115 , TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, tous éligibles, prime CG, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf. 080I)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - Elevage CHAROLAIS HBC Vend bons taureaux 2 ans, vêlâge facile. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 0301)
✆ **06 98 38 19 62**

21 - VENDS reproducteurs mâles LIMOUSINS 14 mois, TBO, TGS, IND. IBR - Groen (réf. 0303)
✆ **06 78 97 72 28**

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vends veau HBC 18 mois (père Voltère) veaux d'1 an reproducteurs, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires. (réf. 0307)
✆ **06 21 88 22 77**

VENDS
GROS TAUREAUX CHAROLAIS 18 mois
pour génisses ou vaches,
fils de CASTOR, ARTOIS, RUSS, DISCO, TOMBAPIK
Elevage Charolais
DESSERT Maurice
03210 MARIGNY
06 88 96 23 63



21 - VENDS gros et bons veaux reproducteurs CHAROLAIS 14 à 17 mois, IBR A - GAEC Guenot - Liernais (réf. 1003)
✆ **06 33 65 67 36**

21 - El. HBC VENDS taureaux adultes et veaux reproducteurs 16 mois CHAROLAIS, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 100A)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent)**
06 37 23 32 07 (Baptiste)

25 - VDS génisses Montbéliardes BO gestantes de 2 à 5 mois + mâles à la saillie.
✆ **06 02 50 57 05**

26 - Vds vaches prêtes aux veaux - Holstein et Montbé - Issu d'IA - Adhérent CL.
✆ **06 07 85 03 08**



Elevages	Adresse	Téléphone	Nbre
COLLIETTE CHRISTIAN	21210 VILLARGOIX	06 70 74 97 70	7
EARL LECHENAULT YVES	21230 FOISSY	06 68 67 74 41	4
EARL TURSIN REGINE	21210 VILLARGOIX	06 73 95 62 82	11
GAEC BAUDOT ELEVAGE	21140 PONT ET MASSENE	06 07 75 59 74	15
GAEC BAULOT Y & X	21140 VILLARS VILLENOTTE	06 70 12 20 09	9
GAEC DE LA FONTAINE	21320 SAINTE SABINE	06 77 00 86 27	8
GAEC DE PERGEOT	21320 CHATELLENOT	06 24 69 61 13	14
GAEC HENRIOT	21700 VILLEBICHOT	03 80 62 15 52	9
GAEC LECHENAULT FRERES	21350 SAINT THIBAULT	06 24 24 69 93	12
GAEC MENETRIER PARIZOT	21350 AVOSNES	06 88 00 66 35	4
GAEC SAINT ROCH	21290 RECEY SUR OURCE	06 85 33 82 34	6
GAEC TERRAND	21360 CUSSY LA COLONNE	06 81 83 95 05	4
LUCAND FRANCOIS	21210 MOLPHEY	06 76 52 81 85	5

38 - Vds génisses Limousines 10 à 20 mois TGS et fendeuse verticlae de bûches 10 tonnes.
✆ **06 81 62 15 57**

38 - vds veaux gras montbeliard engraisser au lait de vache.
✆ **06 89 26 53 41**
ou 04 76 95 72 59

38 - A chète taureau Salers 24-28 mois.
✆ **06 31 80 13 93**
06 72 12 12 32

39 - Vends vaches charolaises avec leur veau, bonne origine, garantie sanitaire. Jonnier Nicole.
✆ **03 84 81 23 59**

42 - Vds 2 génisses 6 mois Montb + 1 vache Montb à terme le 28/02/17.
✆ **04 74 26 00 69 HR**

42 - Vds 2 taureaux RED Ph prêts à saillir pour printemps tbo CL UPRA ttes garant. san. IBR BVD troup.moy. 9600 kg
✆ **06 23 59 29 97**

42 - Vds cse cess. laitonnes Salers 18/20 m- 3 de 2 ans - prêtes à saillir - indem IBR BVD -ttes gar. san.
✆ **06 87 77 09 88**

42 - Vds cse retraite taureau Limousin 4 ans calme inscrit HBL ind. IBR - Cuzieu
✆ **06 81 31 07 42**

42 - Vds taureaux Charolais 2 ans et 15 mois - HBC - tbo - livr. assur. - Cuisset St Gemain Lespi.
✆ **06 30 92 60 12**

58 - VENDS taureaux 2 ans Charolais TGS, TBO. EARL du Champ-Morin 58250 St Seine (réf. 0501)
✆ **06 78 59 03 92**

58 - VENDS taureaux CHAROLAIS 2 ans et adulte HBC et non, vacc. FCO. Guinot - Sermages (réf. 5104)
✆ **06 50 19 42 35**

58 - Eleveur limousin VEND veaux reproducteurs de l'année HBL ou non, ind. IBR, TGS. David Thoulé - Le Couault - Diennes Aubigny (réf. 010F)
✆ **03 45 82 90 10**
06 10 09 65 69

58 - - 21 - Elevage charolais HBC, GAEC de Beaumont - Aligny en Morvan et EARL Guenot Nicolas - Allerey VEND taureaux 15 mois et 2 ans, IND IBR, livraison toutes distances (réf. 080H)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - EARL Colmont VEND bon choix de taureaux 14 - 15 mois dont vêlâge facile et SC génotypés, HBC, TGS (réf. 080C)
✆ **06 08 78 05 01**

58 - VENDS veaux reproducteurs HBC, IBR A, TGS. Philippe Pigoury - St Aubin les Forges (réf. 0902)
✆ **06 60 28 76 91**
03 86 37 03 57

58 - Elevage charolais HBC Vend taureau 6 ans, vêlage facile, - taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs. GAEC Marion - Luzy (réf. 09VB1)
✆ **06 24 42 29 42**
06 07 51 04 99

PORTES OUVERTES de printemps
de 2 élevages HBC sur site de Beaumont
LES 18 ET 19 MARS
Élevage charolais GAEC DE BEAUMONT - 58230 Alligny-en-Morvan
Élevage charolais GUENOT NICOLAS - 21230 Allerey
A VENDRE
• Taureaux 2 ans • Veaux 16 mois
VEAUX à partir de 1 800 €
03 86 76 12 83 - 06 70 34 71 84
Site : pagesperso.orange.fr/earldebeaumont

58 - VENDS 10 reproducteurs CHAROLAIS 12 - 15 mois HBC dont plusieurs conseillés sur génisses. IBR A. Trinquet Gilles - Moulins Engilbert (réf. 090B)
✆ **06 84 04 06 89**

58 - Elevage limousin vend laitonnes 10-12 mois, IBR A. Me contacter au
✆ **06 17 18 44 26**

58 - VENDS taureau charolais 3 ans, BO, IND IBR, BVD (réf. 1002)
✆ **06 76 66 27 42**

69 - Achète broutards femelles et vaches charolaises pas trop maigres pour engraissement. Règlement assuré.
✆ **06 80 44 67 41**

69 - Eleveur limousin HBL vend reproducteurs 16 mois TGS calme prix raisonnable. Livraison possible.
✆ **06 82 22 56 77**
ou 04 72 31 13 72

69 - Vend taureau 18 mois charolais inscrit. Génisses de 2 ans et 1 an toutes garanties sanitaires. Livraison possible.
✆ **06 85 73 49 86**

69 - Vds vaches au lait et génisses tout âge Holstein cause surnombre garanties sanitaire CL UPRA.
✆ **06 83 43 74 29**

70 - Vds repro mâles Parthenais 12 à 13 m, type viande, calme, idéal pour rapporte conformation.
✆ **06 80 73 11 79**

71 - Elevage sérieux vend 20 vaches pleines, HBC ou non, à choisir parmi 450. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche. http://gaecbonnot.free.fr
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vds 35 taureaux 20 mois, HBC, T. B. qualité et origines. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche. http://gaec-bonnot.free.fr
✆ **06 81 89 18 52**

JOURNÉES COMMERCIALES
LES 17 & 18 MARS
EXPOSITION À LA VENTE
- 1 taureau 2 ans
- 12 veaux de l'année dont 1 VF
HBC - TGS - FCO OK
ELEVAGE MARTIN
58340 Montigny sur Canne
03 86 50 05 60 ou 06 83 85 43 95

71 - Elevage HBC vend taureaux charolais 30 mois et 18 mois, hivernés au pré, TGS.
✆ **06 48 20 82 79**

71 - Vds taureaux 18 mois et veaux de l'année, HBC, garanties sanitaires et livraison, indem. IBR. Gaec Dufraigne 71190 La Tagnière.
✆ **06 07 69 80 55**
06 07 31 03 42

71 - Vds T.B. taureaux repro. charolais, HBC, 2 et 3 ans, IBR A, au pré. Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os. Livraison possible.
✆ **06 81 99 18 93**

71 - Vds génisses à saillir ou pleines de Celcius (Ifnais 127) terme octobre, y compris qq filles d'Horace. Gr choix de tx de 15 à 24 mois, père Eldorado (Mateuil) Horace, Poker, Vladimir, Bobino, Far Ouest, Meillard, TGS, IBR A. Devillard Jacques et Caroline, Champlecy.
✆ **06 18 54 64 88**

71 - Vends taureaux HBC adultes 2 ans, prod. visibles + vaches suitées, TGS. Debarnot François, Charolles.
✆ **06 14 82 52 05**

71 - Vends taureaux 4 ans, origine Delorme, HBC + veaux de 15 mois, origine Veaux d'Or Bato, indem. IBR.
✆ **06 89 68 66 54**

71 - VENDS taureaux 2 ans et veaux reproducteurs HBC hivernés au pré, TGS, qualité maternelle (vêlage facile). GAEC STAR 2000 - Issy l'Evêque (réf. 0905)
✆ **06 14 24 87 52 - 06 22 92 16 72 - 06 20 26 87 45**

71 - Elevage charolais HBC vend bons taureaux de 2, 3 et 5 ans, IBR A, TGS, livraison possible. Ducert Claude Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vds taureau de 3 ans HBC à génisses né au Gaec Deboux. IBR A. TGS. F. Magnien à Sainte-Radegonde (réf. 1001)
✆ **06 84 50 31 42**

71 - Vends veaux repro. charolais 13 mois, IBR A. Gaec Clément, 71800 Ouroux-sous-Bois-ste-Marie.
✆ **06 87 11 29 47**

71 - Eleveur limousin vend 10 génisses 1 an, IBR OK, vaccinées FCO.
✆ **06 15 05 05 20**

74 - Vends un taureau Aubrac 4 ans et un taureau Parthenais.
✆ **06 81 71 47 77**

74 - Vends 3 vaches suitées et 1 taureau Montbéliard 2 ans, bonne origine, FCO IBR ok.
✆ **06 19 33 56 77**

74 - Eleveur Aubrac, inscrit UPRA, vends 4 Taureaux 14 mois TB origines, dociles habitués attaches tgs.
✆ **06 75 50 92 59**

89 - VENDS taureaux CHAROLAIS 2 ans et veaux de 15 mois, origine IA, vêlage facile. EARL Montenat (réf. 0706)
✆ **06 13 13 39 48**

89 - VENDS taureaux HBC 16 - 17 mois, origine IA ou saillie naturelle, vêlage facile sans corne, fort potentiel dev., TGS, livraison assurée, prix raisonnable. Elevage Mandron Laurent - 89660 Montillot (réf. 050D)
✆ **06 87 16 54 66**

Caprin

38 - Vds chevrettes Saanens issues de reproducteurs à gros gabarits, issues de grandes lignées laitières garanties sanitaires.
✆ **06 11 12 22 72**

Ovin

26 - GP SAVOIE cherche 300 brebis env pour estive 2017
✆ **06 27 01 51 80**

Equin

21 - CHERCHE van 2 places (réf. 0903)
✆ **03 80 24 94 61**
06 86 29 33 30

67 - Vends 1 break 8/10 places 1.500 € + voiture Marathon Kuhnle 2 chx toutes options 3.000 €, bon état les deux.
✆ **06 86 83 61 21**

69 - Vds poulain comtois plein papier, pucé 22 mois. Attelé. Très bon caractère. Vends pouliche comtoise 21 mois.
✆ **03 85 24 82 69**

Chien

63 - A RESER. 9 chiots type Beauceron nés le 22.01.17, dispo fin mars, pucés, vacc. vermifugés. N° mère 250 268500605442. SIREN 818 153 629.
✆ **04 73 71 52 44**
ou 06 21 31 40 65

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr
RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
e.coulombeix@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net
ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net
ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net
PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net
PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net
STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net
INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr
Adresses utiles

CHAROLLES - Jeudi 16 mars (10h/16h)
JOURNÉE PRIMÉE DE L'ÉLEVAGE CHAROLAIS
PLUS DE 200 BOVINS ENGAGÉS - EXPO OVINS
STANDS - RESTAURATION
Rens. Ste agriculture Charolles : 03 85 24 17 54 - www.charolais71.fr

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❒ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 22 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2017 à 1,81 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

GARI

SARL au capital de 8 000 €
Siège : 20, avenue Garibaldi
21000 Dijon
DijonB 453 657 637

L'Assemblée Générale du 16/01/2017 a pris acte de la démission de M. Cyril POIROT de ses fonctions de cogérant à effet du 31/01/2017 à minuit et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
Pour avis La Gérance

AL211018787

NOMINATION

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
89000 St-Georges-sur-Baulche

DES PAS EN AVANT

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 2 rue Principale
21140 Souhey
RCS Dijon 814 585 857

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 31 décembre 2016, il résulte que Madame Sandra CALMEJANE, demeurant 4 rue Turgot, 21000 Dijon, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Olivier LENOIR à compter du 1er janvier 2017.
Pour avis
Le Président

AL211018794

TRANSFERT DE SIÈGE

BOURGOGNE RADIOS

Société à responsabilité limitée
au capital de 35 000 euros
Siège social : 2 Rue des Meix
21110 Collonges Les Premières
443 591 854 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 1er Mars 2017, la gérance de la société à responsabilité limitée «BOURGOGNE RADIOS» a décidé de transférer le siège social du 2 Rue des Meix, 21 110 Collonges Les Premières au 14 rue Frédéric Japy, 25 200 Montbeliard à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 443 591 854 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Belfort.
Pour avis
La Gérance

AL211018727

INDREXT

Société par actions simplifiée
au capital de 770 000 euros
Siège : ZA Champ de Bois,
21200 Ste Marie La Blanche
448 310 664 RCS Dijon

Par décision unanime du 27/01/2017, les associés ont décidé de transférer le siège du ZA Champ de Bois, 21200 Ste Marie La Blanche au RD 115 J, 21700 Villers La Faye à compter du 27/01/2017 et de modifier l'article 4 des statuts.
Pour avis.
Le Président

AL211018795

GROUPEMENT FORESTIER DES TROIS MASSIFS

Siège social :
25, Rue Lecoulteux
21000 Dijon
RCS DijonD 377 734 611

Transfert de siège
Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2016, il résulte que :
Le siège social est transféré à Langres (52200) 8, Rue Pierre Durand, à compter du 1er janvier 2017.
En conséquence, la société qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le n° 377 734 611 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Chaumont.
L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis

AL211018797

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures du 27/02/2017
La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
JOIGNY : **Terre - Objectif : Maintien de l'exploitant.**
31 ha 22 a 08 ca - Laneuf: ZD-21[2](J)-21[2](K)-22[2](J)-22[2](K)-25[2](J)-25[2](K) - Sous le chemin du gibot: ZD-15[1](J)-15[1](K)
TOUTRY – pré – parcelles occupées destinées à un échange
1 ha 66 a 70 ca - Fee: ZH-182-183-184
VIEUX-CHATEAU - pré – parcelles occupées destinées à un échange 6 ha 92 a 58 ca - En flee: B-624-625- Lour jaule: B-15
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 27/03/2017** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél. : 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL211018796

MODIFICATION DE CAPITAL

JOUVENCE NUTRITION

SARL au capital de 420.000 €.
Siège social : Route de Saussy
21380 Messigny et Vantoux.
498 649 334 RCS Dijon.

Modifications
Suivant décisions du gérant du13/02/2017 il a été pris acte de la réduction du capital social d' une somme de 30.800 € par annulation de3.080 parts pour le ramener à389.200 € et de l'augmentation du capital social d'une somme de 569.000€ constituée par des apports en nature pour le porter ainsi à 958.200 €.Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de Dijon.

AL211018784

MODIFICATION DE STATUTS

GAEC DE MANDINET

Groupement agricole d'exploitation
en commun
Au capital de 85 200 euros
60 route de Dampierre
21610 Bourberain
495 153 603 RCS Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 15/12/2016, la collectivité des associés a décidé la transformation du GAEC en EARL, à compter du 31/12/2016, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : EARL DE MANDINET
Siège social : 60 route de Dampierre – 21610 Bourberain
Capital social : 34 260 €
Objet social : Gestion et exploitation d'un domaine agricole
Gérant : M. Benoît FOURNIER, demeurant 60 route de Dampierre – 21610 Bourberain, pour une durée illimitée
Durée : jusqu'au 12/04/2106.
Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, l'agrément est donné par les associés.
Pour avis et mention,
La Gérance

AL211018073

NON DISSOLUTION

DAV

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 5 route de Verdun
21200 Beaune
422 506 931 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 30 janvier 2017, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis

AL211018789

DISSOLUTION LIQUIDATION

ELECTRON SERVICE

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 671,43 euros
Siège social : RD 974
21190 Corpeau
301 351 839 RCS Dijon

Par décision du 15/11/16, la société VIGILEC SECURITE, associée unique, a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la société ELECTRON SERVICE. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.
Les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de Dijon.
L'opération mettra fin au contrat de location gérance conclu le 13 décembre 2013, par lequel la société VIGILEC SECURITE locataire gérant, exploitait le fonds de négoce, de prestation de services, étude, vente, importation, construction et maintenance de matériel électronique appartenant à ELECTRON SERVICE bailleur.
Pour avis.

AL211018792

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 15/02/2017, il a été constitué une Société Civile Patrimoniale
Dénomination : SCP CFS
Siège social : 10 avenue de Bensheim 21200 Beaune
Objet : acquisition, gestion, de biens mobiliers ou immobiliers
Capital : 500000€
Durée: 99 ans
Gérants: Mme STRATIGOS Françoise 10 av de Bensheim 21200 Beaune
M STRATIGOS Constantin 10 av de Bensheim 21200 Beaune
Immatriculation au RCS de Dijon

AL211018741

CABINET FIDACT - ARNAUD MASUE
Droit des sociétés - Droit fiscal
6 rue de la Trémouille
71100 Chalon sur Saône

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Labergement les Seurredu 2 mars 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : M2T
Siège : 40 route de Beaune - 21820 Labergement les Seurre
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 9 000 euros
Objet : Transport routier de marchandises tous tonnages ; travaux publics, tous travaux de terrassement
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Francis MAGNIN demeurant 40 route de Beaune - 21820 Labergement les Seurre
La Société sera immatriculée au RCS de Dijon.
Pour avis
Le Président

AL211018742

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte ssp du 01/03/2017, il a été constitué une SARL AULX ET THYM au capital de 1000 €, pour une durée de 99 ans et dont le siège social est 18 rue Georges Duthu 21600 Longvic . Elle a pour objet : Importation, exportation, vente, commercialisation d'huiles d'olive et huiles, de produits dérivés de l'huile d'olive, de produits alimentaires issus de l'agriculture biologique et conventionnelle ,de produits cosmétiques naturels, de biomasse. La gérante est Mme MATHELIN Cécile 18 rue Georges Duthu 21600 Longvic.
Immatriculation au RCS de Dijon.

AL211018783

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 mars 2017 à FRENOIS, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Dénomination sociale : EARL DU FAUBOURG
Siège : 1 Le Faubourg – 21120 Frenois
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Capital : 7 500€
Objet : activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural et de la pêche maritime
Durée : 99 ans
Apports en numéraire : 7 500€
Gérant : M. Vincent DROUOT, demeurant 1 Le Faubourg – 21120 Frenois, pour une durée illimitée.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.
Pour avis, la gérance

AL211018786

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/03/2017 il a été constitué une société,
Dénomination sociale : SHOW EVENT'S
Siège social : 19 Rue Guillaume Tell, 21000 Dijon
Forme : SASU
Capital : 1000 Euros,
Objet social : Organisation d'évènement,
Président : Monsieur Debrand-Bonapetit Kevin demeurant : 19 Rue Guillaume Tell, 21000 Dijon, élu pour une durée indéterminée,
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est Convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.,
Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles uniquement avec accord du Président de la société.,
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon

AL211018788

NIÈVRE

NOMINATION

SOCIETE TISSIER

SA au capital social de 315315 Euros
Siège social : 20 rue du Commerce
58200 Cosne Cours Sur Loire
SIREN 317 927 135 R.C.S. Nevers

Le 28 juin 2016, l'AGO a nommé :
- commissaire aux comptes titulaire la SAS COGEP AUDIT domicilié 2658 route d'Orléans 18230 Saint Doulchard en remplacement de SAS COGEP, démissionnaire,
- commissaire aux Comptes Suppléant La SA GROUPE COGEP Domicilié 2658 Route d'Orléans 18230 SAINT DOULCHARD en remplacement de Monsieur Philippe CHENE, démissionnaire.
Pour avis.

AL581018759

SOCIETE ROUGE-GARNAUD

Société Civile immobilière
Au capital de 3.048,98 euros
Siège social : Lavault
58140 Gacogne
RCS Nevers 443 980 198

Aux termes du PV de l'Assemblée Générale extraordinaire du 15 février 2017, il a été décidé :
- de nommer Monsieur Jean-Marie CROUE, demeurant 110 rue Raymond Ridel 92250 La Garenne Colombes, en qualité de co-Gérant.
- de modifier la dénomination en SCI Rougé
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de Nevers

AL581018771

TRANSFERT DE SIÈGE

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers

SOCIETE MAILLOT DISTRIBUTION

SAS au capital de 18 000 euros
Parc d'Activités
Varennes-Vauzelles/Garchizy
7 Rue Jacques Monod,
58640 Varennes-Vauzelles
R.C.S. Nevers 950 499 582

Décision du 01/03/2017 : L'Associée unique a décidé de transférer le siège social de Parc d'Activités Varennes-Vauzelles/Garchizy, 7 Rue Jacques Monod, 58640 Varennes-Vauzelles au 4 Rue Joseph Marie Jacquard, 58640 Varennes-Vauzelles à compter rétroactivement du 27/02/2017, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Présidente.

AL581018789

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers

LE GRAND CARROUSEL

SARL au capital de 10 000 euros
10 Grande Rue
58400 La Charité sur Loire
RCS Nevers 751 210 873

Décision du 01/02/2017 : L'Associé unique a décidé de transférer le siège social du 10 Rue Grande Rue, 58400 La Charité sur Loire au 2 Rue de Donzy 58200 Cosne Cours sur Loire à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance.

AL581018791

BOURGOGNE VINTAGE HOME

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social: 12 rue du Grand Marché
et 3 rue des Fruits
58500 Clamecy
813 072 881 RCS Nevers

L'AGE du 12/09/2016, a transféré le siège au 15 rue de Moscou, 75008 Paris à compter du 30/09/16 et modifié les statuts

AL581018795

MODIFICATION DE CAPITAL

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers

SARL MARTIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 16 000 euros
Siège social : Les Coutrons
58500 Billy Sur Oisy
R.C.S.Nevers 328 244 462

Assemblée Générale Extraordinaire du 20/12/2016 :
1) Réduction de capital social de 16 000 euros à 8 160 euros. Ledit acte ayant été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce le 26.12.2016, en l'absence d'opposition dans le délai imparti, ladite réduction est définitivement réalisée avec effet du 01/02/2017.
La modification des statuts appelle la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à seize mille Euros (16 000 euros).
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à Huit Mille Cent soixante Euros (8 160 euros).
2) Démission de M. Pierrick MARTIN en qualité de cogérant associé avec effet au 01/02/2017.
Pour avis
La Gérance

AL581018779

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCAT

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : Bourges
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon
5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche

DESBRUERES FILS

SARL au capital porté à 100 000 euros
Siège Social : Vauclaix - 58140 Lormes
Nevers RCS 507 492 338

Suivant délibérations de l'AGM annuelle du 30/12/2016, la mention antérieurement publiée est modifiée ainsi qu'il suit :
Capital Social
Ancienne mention : 8 000 euros
Nouvelle mention : 100.000 euros
Pour avis
Le Gérant

AL581018798

MODIFICATION DE STATUTS

SCEA DE CHERIGNY

Au capital social de 80000 euros
Cherigny - 58110 Biches
RCS Nevers - 452 499 882

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 décembre 2016, les associés ont agréé le retrait de Monsieur GUILLAUMIN Michel et le transfert du siège de la SCEA à La Cour - 58110 Biches. Pour avis et mention, la gérance

AL581018784

GCOUVERTURE

SARL au capital de 3 000 euros
Siège social : Les Loges
58330 Saxi Bourdon
814 100 459 RCS Nevers

Transfert du siège social
Aux termes d'une décision en date du 03.03.2017, l'associé unique de la SARL Gcouverture a décidé :
-de transférer le siège social du «Les Loges - 58330 Saxi Bourdon» au «7 ter Faubourg de Lyon - 58000 Nevers» à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 - Siège social des statuts ;
-d'étendre l'objet social à compter du 3 mars 2017 et de modifier en conséquence l'article 2 - Objet des statuts :
Ancienne mention : «La Société a pour objet : tous travaux de couverture et de maçonnerie ainsi que toutes activités annexes ».
Nouvelle mention : «La Société a pour objet : la vente et la pose de fermetures bâtiments, de stores, de menuiseries aluminium et PVC, de clôtures, de vérandas, tous travaux de couverture et de maçonnerie ainsi que toutes activités annexes».
Pour avis
La Gérance

AL581018794

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LOCATION GERANCE

La Société TOTAL MARKETING FRANCE Société par Actions Simplifiée au capital de 390 553 839 €, dont le siège social est 562, Avenue du Parc de l'Ile – 92000 NANTERRE, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 531 680 445, a confié sous contrat de location-gérance à ARGEDIS SARL puis SAS à compter du 01/01/2017 au capital de 160 000 € dont le siège social est à 92000 NANTERRE 257, Avenue Georges Clémenceau immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 306 916 099 les fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommés :
- RELAIS LES VIGNOBLES sis A77 - AIRE DES VIGNOBLES, 58150 TRACY SUR LOIRE.
- RELAIS SAINT IMBERT sis RN 7, 58240 CHANTENAY ST IMBERT.
Ledit contrat venant à expiration le 31/12/2016, a été prorogé jusqu'au 31/12/2018 aux termes d'un avenant en date du 22/12/2016.

AL581018776

LOCATION-GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 1er mars 2017, la société BARTIN RECYCLING, SAS au capital de 63 845 926 €, ayant son siège social au 119 Avenue du Général Michel Bizot – 75012 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 552 130 734, a consenti à la société VALRECY, SAS au capital de 1 000 000 €, ayant son siège social au 119 Avenue du Général Michel Bizot – 75012 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 802 671 651, la location-gérance du fonds de commerce de récupération de déchets triés, sis et exploité à Fourchambault (58600) 60 Quai de la Loire, pour une durée d'une année à compter du 1er mars 2017, renouvelable tacitement pour des périodes successives d'une année, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.
Pour insertion unique.

AL581018778

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

AUTO COMPTOIR DE LA NIEVRE

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 75.000,00 euros
Siège social : 89 bis rue Jean Jaurès
58200 Cosne Cours sur Loire
321 678 435 RCS Nevers

Il résulte des décisions de l'associée unique en date du 28 février 2017, les mentions ci-après à publier :
Anciennes mentions
Gérant : M. Daniel GILLONNIER dt 33 chemin des Moroques – 58200 Cosne Cours sur Loire
Nouvelles mentions
Gérant : M. Julien COLINOT dt 15 rue Saint Martin – 58000 Nevers
Pour avis, J. COLINOT

AL581018787

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 Bourges

GAEC DU LIEU BRISSET

au capital de 58 236 euros
Siège social : Lieu Brisset - 58310 Bitry
354 028 219 RCS Nevers

L'AG du 31/10/2016 a pris acte de la démission de M.Jean-Claude MARTIGNON de ses fonctions de cogérant à cpter du 01/11/2016. M. Samuel MARTIGNON reste seul gérant.

Mention au RCS de Nevers.

Pour avis, la Gérance

AL581018797

➜ NON DISSOLUTION

ROYALE PERFECTION

SASU au capital de 1000 €
Siège social : 167 Route du Vivier,
58130 Urzy
533 622 833 RCS de Nevers

En date du 02/02/2017, l'AGE a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Modification au RCS de Nevers.

AL581018777

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SELARL YDES
Avocats
M.I.N Avignon Bât.H2
135, av. Pierre Sénard
84000 Avignon

SCI PROVENCALE

Par AG du 28/02/2017 , les associés de la société SCI PROVENCALE, Société civile immobilière au capital de 3.048,98 euros, Siège social : Le Chalumeau 58200 Alligny-Cosne , RCS Nevers 443 839 444 ont : approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les formalités seront effectuées au RCS de Nevers.

Pour avis.

AL581018516

SELARL NYDES Avocats
M.I.N Avignon Bât H
135, av Pierre Sémard
84000 Avignon

SCI LUTIN

Par AGO du 28/02/2017, les associés de la SCI LUTIN, SCI au capital de 1.520 euros, Siège social : Le Chalumeau 58200 Alligny-Cosne, RCS Nevers 441 970 001 ont : approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les formalités seront effectuées au RCS de Nevers.

Pour avis.

AL581018545

JULISAND

SARL au capital de 7500 €
Siège social : 37 Rue de Lurcy,
58700 Prémery
441 185 402 RCS de Nevers

L'AGE du 30/12/2016 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2016, nommé en qualité de liquidateur M. MOLE MARC, demeurant 37 Rue de Lurcy, 58700 Prémery, et fixé le siège de liquidation au siège social.

Modification au RCS de Nevers

AL581018770

SCI LES MASSERATS

au capital de 1.524 €
Siège social 1 route d'Azy Les Masserats
58490 Saint Parize le Châtel
Siret : 351.409.172

Aux termes de l'assemblée générale du 28 février 2017,il a été décidé la dissolution et liquidation de la société à compter du 1er mars 2017.

A été nommé liquidateur M.MICHEL Jacques, résidant au siège social , avec les pouvoir les plus étendus.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Nevers 58.

AL581018775

FVP

SARL au capital de 20 000 Euros,
Siège social :
109 Faubourg du Grand Mouesse
58000 Nevers
RCS Evry : 799899604

Dissolution

L'AGE du31/12/2016 a prononcé la dissolution de la société au siège social à compter de cette date. L'AGE a nommé Mme Véronique RIMBAULT PEREIRA Demeurant : 92 allée des Marronniers lieudit Sapinges 58320 Parigny Les Veaux comme liquidateur. Le siège de liquidation est fixé au siège social. Le dépôt légal sera effectué au tribunal de Commerce de Nevers.

AL581018783

SNC COMLEC

Société en Nom Collectif en liquidation
Au capital de : 7 500 Euros
Siège social : Boulevard Beauregard
58640 Coulanges Les Nevers
R.C.S. : 398 487 595 RCS Nevers
SIRET : 398 487 595 000 17

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Décembre 2016, enregistrée au SIE de Nevers, le 15 Février 2017, Dossier 2017 03191, les associés ont arrêté le bilan de liquidation, procédé aux opérations de partage, prononcé la clôture des opérations de liquidation et donné quitus au Liquidateur. Le dépôt prescrit par la loi sera effectué auprès du Greffe du tribunal de Commerce de Nevers.

Le Liquidateur

AL581018786

SAS MARC PICAUT

Société par Actions Simplifiée
en liquidation au capital de 31 000 €
Siège Social : 9, rue du Puits Henri
58260 La Machine
391 868 361 RCS Nevers

Aux termes d'un acte ssp du 30/01/2017, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/01/2017 et sa mise en liquidation amiable.

Mme Mireille PRASALEK dt à La Machine (58) – 17, rue des Frères Lumière a été nommée comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL581018790

PHARMACIE LEBAS - TRAMECON

Société en Nom Collectif
au capital de 479 757,06 euros
Siège social : 27, rue des Forges
58800 Corbigny
377 505 763 R.C.S. Nevers

Dissolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 13 février 2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31 septembre 2015 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Pierre TRAMECON, demeurant à Chitry Les Mines (58800) chemin de Marcy, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur à Chitry Les Mines (58800) chemin de Marcy.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL581018796

PHARMACIE LEBAS - TRAMECON

Société en Nom Collectif en liquidation
au capital de 479 757,06 euros
Siège social : 27, rue des Forges
58800 Corbigny
Siège de liquidation :
Chemin de Marcy
58800 Chitry Les Mines
377 505 763 R.C.S. Nevers

Clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 14 février 2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Pierre TRAMECON de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nevers en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL581018799

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: SCI KONAN

Capital: 210 euros.

Siège : les Quinaux 58330 Saint-Saulge.

Objet: Acquisition, revente, location, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant.

Durée: 99 ans.

Gérant: M. KONAN Jean-Claude les Quinaux 58330 Saint-Saulge.

Cession libre entre associés et au profit des ascendants, descendants ou conjoint du cédant. Soumise à agrément de l'AGE dans les autres cas.

RCS : Nevers..

AL581018772

Maîtres Hubert ADENOT
& Sophie KOWAL
Notaires associés à Corbigny
(Nièvre)
22, avenue du Champ de Foire

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Hubert ADENOT, notaire à Corbigny, le 28 février 2017, la société à responsabilité à associé unique ci-après a été constituée sous la dénomination : J&J. Siège social à Corbigny, 36 Grande Rue.

Durée 99 ans.

Objet : Vente de vêtements Homme et Femme, maroquinerie, bimbeloterie.

Capital social : 1.500,00 € constitué par des apports en numéraire entièrement libérés.

Gérante : Madame Magali LYON, demeurant à Saint Firmin, (58420) Le bourg.

Immatriculation au RCS de Nevers

Pour avis : Me ADENOT

AL581018773

D-A de BUSTAMANTE
Avocat à la Cour
14 bis rue de la Poste
21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : VIKEO

Forme : Société par actions simplifiée

Siège social : 60, rue de Nièvre 58000 Nevers

Objet : Le Conseil en performance opérationnelle et industrielle.

Durée : 99 années

Capital : 200 euros

Présidence : Aurélien GALLOT 60, rue de Nièvre 58000 Nevers, sans limitation de durée.

Cession d'actions : Libre uniquement entre actionnaires

Immatriculation : RCS Nevers

Pour avis,

AL581018774

AVIS

Par acte SSP du 01/03/2017 il a été constitué une SASU dénommée : KILIC CONSTRUCTION.

Siège social : 2 Imp des Pâquerettes 58180 Marzy.

Capital : 500€.

Objet : maçonnerie générale.

Président : M KILIC CUMA2 Imp des Pâquerettes 58180 Marzy..

Durée : 99ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.

AL581018781

LAMBERT TRANSACTIONS

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BOURGES en date du 23/02/2017, il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LAMBERT TRANSACTIONS

Siège social : 9 Impasse du Champs de la Croix - 58440 Myennes (Nièvre)

Objet : la commercialisation de voitures d'occasion non utilitaires comprenant notamment l'intermédiation, l'achat-vente, la mise en relation avec des organismes de financement, et la réalisation de toutes démarches administratives y liées tel que la réalisation de cartes grises...

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1 000 euros

Président : Frédéric LAMBERT, demeurant 9 Impasse du Champs de la Croix à Myennes (58440)

Agrément cession : En cas de pluralité d'actionnaires, toutes les cessions d'actions seront soumises à l'agrément des actionnaires.

Immatriculation : au RCS de Nevers.

Pour avis, le Président.

AL581018782

SCP JP JACOB et L PAILLARD
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire Associé à Cosne Cours sur Loire (Nièvre) le 28 février 2017,

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- **Forme** : Société Civile
- **Dénomination** : SCI LE COTTAGE
- **Objet** : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, et généralement toute opération civile pouvant se rattacher audit objet.
- **Siège** : Challuy (Nièvre) «Maucouvent» rue de la Chapelle.
- **Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
- **Apports en numéraire :** la somme globale de 100 euros.
- **Capital social** : 100 euros divisé en 100 parts de 1 euro chacune, numérotées de 1 à 100.
- **Gérance** : sont nommés comme premiers gérants pour une durée illimitée : Mr DRYSZKO Andrzej Marek, et Mme LABILLE Nathalie Anne-Marie, son épouse, dt à Challuy (Nièvre) Maucouvent.

Ladite société sera immatriculée au Greffe du tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis

Me JACOB, Notaire.

AL581018785

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 14 Janvier 2017, il a été constitué une Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée de Pharmaciens.

Dénomination : SELARL PHARMACIE LAROCHE

Siège social : 49 Avenue du Général d'Espeuilles – 58360 Saint Honoré Les Bains

Capital : 1 000 Euros en numéraire.

Durée : 99 années.

Objet : Exercice de la profession de pharmacien et de toutes les opérations compatibles avec cette profession, s'y rapportant ou contribuant à son exercice.

Gérance : Franck Laroche, 49 Avenue du Général d'Espeuilles – 58360 Saint Honoré Les Bains

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

Pour avis, le Gérant.

AL581018788

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte en date du 1er février 2017, il a été constitué un GAEC sous la dénomination de Groupement Agricole d'Exploitation en Commun RENAUD et Fils, dont le siège social est fixé 14 Rue Saint Edmond - 58150 S.

Le groupement a été agréé par décision préfectorale du 28 septembre 2016.

Le GAEC sera immatriculé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, Les fondateurs.

AL581018793

YONNE

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du **Tribunal de Commerce de LYON** en date du 01-03-2017 prononçant la liquidation judiciaire après plan de cession de la **SAS AUVERGNE AERONAUTIQUE GROUPE** Zi plaine des Isles 89000 Auxerre (RCS Clermont-Ferrand 433936309) désigne liquidateur : SELARL ALLIANCE MJ en la personne de Me Patrick-Paul DUBOIS ou de Me Marie DUBOIS PEROTTI 32, Rue Molière 69006 LYON.

AL891018824

➜ DÉMISSION

ARMARYON

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 5 000.00 €
Siège social : 9 rue de Courtenay
89150 Vallery - 510 517 584 RCS Sens

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 20 décembre 2015, il résulte que : Suite à la démission de Monsieur Jean-Louis RAYMOND, commissaire aux comptes titulaire et à la démission de Monsieur Romain GUEDON, commissaire aux compte suppléant, il n'a pas été nommé de remplaçants, la société ne dépassant plus les seuils requis. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Sens.

Pour avis, le représentant légal.

AL891018800

SCI MARIDINE

L'AGE du 27.2.17 des associés de la , société civile au capital 1.200 €, siège social à Auxerre (89) 4, rue P. Curie, 493 532 840 RCS Auxerre, a constaté la démission d'un cogérant - **Ancienne mention publiée** : Gérants : M. D. FONTANGE et Mme M.J. CHEVALIER demeurant 1 rue des Praillies Ouanne (89) - **Nouvelle mention** : Gérant M. D. FONTANGE demeurant 4, rue P. Curie Auxerre (89).

AL891018807

➜ NOMINATION

KAUFEL SA

Société Anonyme au capital de 3.351.853,90 €
Siège social : Route de Saint Martin d'Ordon
89330 Piffonds- 562 077 230 R.C.S. Sens

Le Conseil d'Administration en date du 28 décembre 2016 a décidé de nommer en qualité de d'Administrateur :

- Monsieur Jacques MULBERT demeurant 15 boulevard des Plants 78860 Saint-Nom-La-Bretèche (France), en remplacement de Monsieur Fabrice GLORIEUX, démissionnaire, à compter du 28 décembre 2016 pour la durée du mandat d'Administrateur restant à courir de son prédécesseur et sous réserve de ratification par la plus prochaine Assemblée Générale.

Mention sera faite au Greffe du TC de Sens.

Pour avis.

AL891018801

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE FOISSY-MONDONVILLE

Société Civile
au capital de 309944,05 Euros
1, Rue des Bergeries,
89190 Foissy sur vanne
323235044 R.C.S. Sens
Sigle : GFA DE FOISSY-MONDONVILLE

Par décision en date du 03/09/2016 il a été pris acte de la nomination de Madame MARIE-JOSE BEAUMONT, demeurant 1, Rue des Bergeries 89190 Foissy sur Vanne en qualité de nouveau Gérant, à compter du 03/09/2016 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur JEAN BEAUMONT, décédé

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL891018825

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

OKSIO

SARL au capital de 4000 €
Siège social: 3 Rue Neuve - 89100 Rosoy
RCS Sens 751559592

Par décision de l'AGE du 06/01/2017 il a été décidé de transférer le siège social au 1 Allée de la Plaine 89120 Charny Orée de Puisaye à compter du 06/01/2017 . Modification au RCS de Sens.

AL891018797

BW EN LAYE.

SCI au capital de 1.000€.
Siège social : 17 rue des Maraichers,
Vaudonjon - 89660 Montillot.
RCS 802 598 581 Auxerre.

Avis.

L'AGE du 01/02/2017 a décidé de transférer le siège social au 3-5 rue Ducastel, Résidence Monchastel 78100 St Germain en Laye, à compter du01/02/2017. Radiation du RCS de Auxerre et immatriculation au RCS de Versailles.

AL891018798

SCI MOOSE

Société civile immobilière
Capital de 4.000,00 €
Siège social : Palaiseau (91120)
20 Chemin des Terres Rouges
RCS Evry : 800 989 337

Aux termes d'une AGE en date du 13 septembre 2016, il a été décidé de transférer le siège social à Les Ormes (89110) 16 Route du Couvent et ce à compter de ce jour.

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport,la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers et le placement de tous capitaux.

Durée : 99 années

Nouvelle immatriculation au RCS de Sens

AL891018821

DO-TRAN

SCI au capital de 152,00 Euros
Centre Commercial des Champs Plaisants ,
89100 Sens
340473776 R.C.S. Sens

Par décision en date du 03/03/2017 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 12, Avenue Jean Jaurès, 95340 Persan à compter du 06/03/2017.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL891018826

MLCI GROUPE

Société par actions simplifiée
Au capital social de 7500 Euros
Siège social : 8 Rue de l'île,
89250 Beaumont
SIRET 802 817 767 R.C.S. Auxerre

Aux termes de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er Novembre 2016, il résulte que le siège social a été transféré au 105 Rue des Mignottes, 89005 Auxerre.

Mention sera faite au RCS d'Auxerre.

Pour avis.

AL891018827

SAS DELAVICYUL

Aux termes d'un acte de décisions unanimes des Associés de la Société DELAVICYUL, Société par Actions Simplifiée au capital de 420.000 €, dont le siège social est à Eu (76260) 18 rue de Clèves, 523 399 699 RCS Dieppe, en date du 1er mars 2017, il a été décidé de transférer, à compter du 08 mars 2017, le siège social de la Société à Maillot (89100) - ZA rue de l'Europe et de modifier en conséquence l'article 4 alinéa 1 des statuts.

Président : Monsieur William RADE demeurant à Eu (76260) - 18 rue de Clèves.

La Société sera immatriculée au R.C.S. de Sens et mention modificative en sera faite au R.C.S. de Dieppe.

AL891018797

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SELARL PHARMACIE DE LA CATHEDRALE

capital de 226 700 €
9 place de la République 89100 Sens
RCS Sens 515 275 964

L'assemblée générale du 23/02/2017 a :

- décidé de réduire le capital social de 168 500 € pour le ramener de 226 700 € à 58 200 € par annulation de 1685 parts sociales avec effet au 28/02/2017

Ancienne mention : 226 700 €

Nouvelle mention : 58 200 €

- pris acte de la démission de Laurent ZAZOUN de ses fonctions de gérant avec effet au 28/02/2017

AL891018802

➜ CONVOCATION

CONVOCATION
en Assemblée Générale
Ordinaire

CIALYN - SECTION YONNE

Les adhérents de la Coopérative Agricole Interdépartementale des Eleveurs de l'Aube, du Loiret, de l'Yonne et de la Nièvre - C.I.A.L.Y.N. - sont convoqués :

en Assemblée Générale Ordinaire de la section Yonne

aux date, heure et lieu suivants :

mardi 28 Mars 2017 à 9h30

Salle polyvalente – 4 rue de la Cure – 89200 MAGNY

Ordre du jour : Assemblée Générale Ordinaire de Section

- Présentation du rapport d'activité 2016,
- Présentation des comptes sociaux de l'exercice,
- Rapports des Commissaires aux Comptes,
- Rapport du Conseil d'Administration,
- Election des délégués à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du 19 Mai 2017,
- Résolutions de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire.

Les adhérents de la coopérative peuvent prendre connaissance, au siège de la coopérative de l'ensemble des documents relatifs à l'activité et aux comptes de l'exercice, quinze jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration

AL891018794

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'YONNE
20 avenue de la Paix
89000 St Georges sur Baulches

ASSEMBLEE GENERALE 2017

CONVOCATION

L'Assemblée Générale annuelle de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne se déroulera :

le samedi 22 avril 2017, à 9 h 00
Salle des Fêtes des Joinchères
à VENOY (89290)

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 avril 2016
- Rapport du Président sur la gestion du Conseil d'Administration, la situation morale et les activités de la Fédération
- Rapport des Commissions Fédérales
- Bilan des projets associatifs
- Opération Petit Gibier
- Marais de la Vallée de la Druyes
- Rapports du Trésorier et du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016 (documents comptables consultables au Siège de la Fédération)
- Affectation du résultat
- Vote du montant des cotisations fédérales et des diverses participations 2017-2018 (Service Général et Service d'Indemnisation des Dégâts de Grand Gibier)
- Approbation du budget 2017/2018 (documents consultables au Siège de la Fédération)
- Vote des diverses résolutions
- Demande d'autorisation pour toutes opérations d'acquisition, d'échange ou de vente d'immeubles fédéraux
- Examen des vœux
- Propositions des dates d'ouvertures et de clôtures de la chasse 2017/2018, heures journalières de chasse, chasse en temps de neige…
- Questions diverses

Conformément à l'article 11 des Statuts et à l'article 7 du Règlement Intérieur :

- Chaque titulaire du permis de chasser, adhérent de la Fédération dispose d'une voix. Il peut donner procuration par écrit à un autre adhérent. Selon les dispositions du Règlement Intérieur approuvé à l'Assemblée Générale du 19 décembre 2003 et modifié le 19 avril 2008, le titulaire du permis de chasser, membre de la Fédération qui veut voter individuellement à l'Assemblée Générale doit, vingt jours avant

celle-ci, adresser à la Fédération la copie du document de validation annuelle de son permis de chasser sur laquelle il aura collé son timbre-vote (code barre), pour être inscrit sur la liste électorale.

- Un titulaire du permis de chasser, adhérent à ce titre à la Fédération, qui n'est ni titulaire d'un droit de chasse, ni représentant d'une société, d'un groupement ou d'une association de chasse dans le département ne peut détenir plus de 50 pouvoirs.

- Chaque titulaire de droits de chasse dans le département, adhérent de la Fédération, dispose d'une voix par 50 hectares ou tranche de 50 hectares jusqu'à un maximum de 2 500 hectares. Il peut déléguer ses voix par écrit à un autre adhérent.

La superficie retenue pour l'établissement des droits de vote est celle qui a été déclarée lors de l'adhésion annuelle. A défaut ou en cas de contestation, la superficie retenue sera celle validée dans le cadre des plans de chasse pour l'année en cours. Il pourra être demandé un justificatif de territoire.

- Les adhérents de la Fédération qui disposent de pouvoirs (50 maximum) en vue de l'assemblée générale doivent, vingt jours avant la date de celle-ci, adresser la liste nominative des droits de vote dont ils disposent et les timbres-vote des personnes qu'ils représentent.

La Fédération arrête ces listes avant l'assemblée. Tous les adhérents de la fédération peuvent en prendre connaissance au siège de la Fédération pendant les huit jours précédant l'assemblée. Ils peuvent consulter la liste de l'ensemble des adhérents.

- Aucun mandataire ne peut détenir plus de voix, pouvoirs inclus, qu'un centième du nombre total des adhérents de la campagne cynégétique précédente.

- En outre, pour qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour d'une séance de l'Assemblée Générale, elle doit être présentée, soit par le Conseil d'Administration, soit par au moins cinquante adhérents à la Fédération Départementale des Chasseurs pour la saison cynégétique en cours, adressée par écrit et reçue au secrétariat de la Fédération vingt jours avant la date prévue pour cette séance.

Le Président

O. LECAS

AL891018828

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MENADES – pré – parcelles occupées

1 ha 07 a 83 ca - Champs signal: ZB-15-18

PIERRE-PERTHUIS – pré – parcelles occupées

39 a 97 ca - Champs guerin: B-310-311 - Pres perthuisot: A-483

QUENNE - terre, verger et bois taillis en appellation Bourgogne Côte d'Auxerre

5 ha 13 a 27 ca - Sur moury: ZE-229-231-252-253-274

SAINT-BRIS-LE-VINEUX - verger et bois taillis en appellation Bourgogne, Saint Bris et Coteaux bourguignons

7 ha 97 a 95 ca - Cote de la canne: ZR-107 - Mont embrase: YH-49-50-51-52-53

SAINT-PERE – vigne et terre à planter – parcelles libres après vendange

38 a 37 ca - Caume noiset: ZD-25-26-27 - Champs moreau: D-777

THAROISEAU – terre à planter

8 a 78 ca - Garde roche: ZA-93

ETAIS-LA-SAUVIN - bois

6 ha 27 a 40 ca - La grande boulardiere: AS-15

APPOIGNY - bois-taillis

40 a 02 ca - Bailly nord: CD-205 - La poterie: CE-99 - Les pres de bailly: CE-55-56-246[18]

BRANCHES - bois-taillis

1 ha 95 a 50 ca - Les bruyeres: E-14-15-16-17-134

GUERCHY (VALRAVILLON) - bois-taillis

23 a 99 ca - Le pommier millon: AH-374 - Les archis: D-25

NEUILLY (VALRAVILLON) - bois-taillis

3 ha 07 a 04 ca - Bleneau: C-240 - Chatillon: C-400 - Chevreau: B-445 - Jusson: D-540 - La garenne de bleneau: C-158-163-164-165-169-170-172-173-1027-1030[177]-1032[177] - Le billard: E-316 - Le pont: C-915[122] - Le silo: ZC-29 - Sous la garenne: ZC-38-46-192 - Veche: C-96-97-99 ZC-191

VILLEMER (VALRAVILLON) - bois-taillis

33 a 09 ca - La ruelle houchot: A-361-362-363-460[379] - Le bourgeot: A-299 - Les cotes: B-199-623[198] - Les egeoires: A-398-404

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 27 mars 2017** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL891018830

3B

SARL au capital de 8 000 euros
Le Bardeau Nord, RN 60
89100 Malay le Grand
482 199 981 RCS Sens

Suivant AGE du 22/02/2017, il a été décidé d'étendre l'objet social à l'activité d'acquisition et vente d'immeuble et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,

AL891018822

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
7 Rue du Perré
77950 Rubelles

AMBULANCES DU GATINAIS EN BOURGOGNE 89

SARL au capital de 7500 euros
Siège social : 1 rue de l'Hôtel de Ville
89690 Cheroy - 801497066 RCS Sens

Le PV du 20/12/52016 a réduit le capital social de 7500 euros à 3750 euros par voie de rachat et d'annulation de 375 parts sous condition de l'absence de toute opposition. Ce PV a été déposé au GTC le 18/01/2017. Le PV du 19/02/2017 a constaté la réalisation définitive de cette réduction et constaté la démission de M. Thony NAIN de ses fonctions de cogérant.

Le 19/02/2017 l'associée unique a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 3 750 euros. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa nouvelle forme elle est dirigée par Mme Nathalie BUSIN demeurant 18 chemin de Ronde - 89140 Gisy Les Nobles, présidente.

AL891018823

➜ CESSION

AVOCATS VIGNET & Associés
VIGNET-NOËL-SANONER
1 Place du Palais de Justice
89000 Auxere
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens
Tel : 03.86.52.60.00

CESSION DE FONDS

Suivant acte sous seing privé en date à Sens (89) du 1er mars 2017, enregistré au service des impôts des entreprises de Sens (89) le 1er mars 2017, Bordereau N° 2017/89, Case N°6, Extrait 267.

La Société AGRICULTURE MATERIEL AGRIMAT, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros ayant son siège social à Vaumort (89320) ; immatriculée sous le numéro 333 904 845 RCS Sens.

A Cédé

à la société LP AGRIMAT, société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros, dont le siège social est à Vaumort (89320) 32 route de Paris Genève, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 827 632 910 RCS Sens,

un fonds de commerce de vente et réparation de matériel agricole, de matériel d'entretien d'espaces verts, vente de pièces détachées, accessoires et consommables, sis et exploité à Vaumort (89320) 32 route de Paris Genève, moyennant le prix de 60 000 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er mars 2017.

L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, à la SCP AVOCATS VIGNET & Associés – Maître Christophe Noël, 18, rue du Général Leclerc - 89100 Sens.

Pour avis.

AL891018808

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LOCATION GERANCE

La Société TOTAL MARKETING FRANCE Société par Actions Simplifiée au capital de 390 553 839 €, dont le siège social est 562, Avenue du Parc de l'Ile – 92000 Nanterre, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 531 680 445, a confié sous contrat de location-gérance à ARGEDIS SARL puis SAS à compter du 01/01/2017 au capital de 160 000 € dont le siège social est à 92000 Nanterre 257, Avenue Georges Clémenceau immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 306 916 099 les fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommés :

- RELAIS LA COULINE sis A6 - AIRE DE LA COULINE, 89116 Precy sur Vrin.

- RELAIS VENOY OUEST sis A6 - AIRE VENOY GROSSE PIERRE, 89290 Venoy.

Ledit contrat venant à expiration le 31/12/2016, a été prorogé jusqu'au 31/12/2018 aux termes d'un avenant en date du 22/12/2016.

AL891018809

GLAZING CENTRE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5.000 €
Siège social : 5, rue des Pêcheurs
89140 Gisy-les-Nobles
RCS Sens 792 689 473

Aux termes des décisions de l'Assemblée Générale ordinaire en date du 08.02.2017, il a été constaté la démission à effet du même jour de Monsieur Patrick LAMBERT de ses fonctions de gérant, et a été nommé en remplacement pour une durée indéterminée Monsieur Alexandre MARCQ, né le 16 novembre 1968 à Nogent sur Marne, demeurant 7 rue des Jardins, à 67150 Bolsenheim.

Pour avis.

AL891018815

LOCATION GERANCE

Suivant acte SSP en date du 24/11/2016 LA ROTONDE, SCI au capital de 100 euros, ayant son siège social 24 rue Henri Surier, 89400 Migennes, 800 923 047 RCS de Sens a confié en location-gérance à LA ROTONDE 89, SAS au capital de 500 euros, ayant son siège social 24 rue Henri Surier, 89400 Migennes, en cours d'immatriculation au RCS de Sens, son fonds de commerce de : BAR - CAFE RESTAURANT BRASSERIE AVEC VENTE D'ALCOOL sis et exploité au 24 rue Henri Surier, 89400 Migennes La présente location-gérance est consentie et acceptée pour une durée de 1 an à compter du 01/01/2017 pour se terminer le 31/12/2017, renouvelable par tacite reconduction.

AL891018818

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 février 2017 fait à Garancieres en Beauce,

la Société BRICO MAILLOT, Société par Actions Simplifiée au capital de 750.000 €, dont le siège social est à Maillot (89100) ZA rue de l'Europe, 490 310 463 RCS Sens, a confié à la Société DELAVICYUL, Société par Actions Simplifiée au capital de 420.000 €, dont le siège social est à Eu (76260) 18 rue de Clèves, 523 399 699 RCS Dieppe, l'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de supermarché à dominante d'équipements de la maison, exploité à Maillot (89100), ZA Rue de l'Europe sous l'enseigne BRICOMARCHE, immatriculé sous le numéro 490 310 463 RCS Sens, pour une durée de TROIS (3) ans qui commencera à courir à compter du 8 mars 2017, pour se terminer le 7 mars 2020, renouvelable automatiquement pour une période de DEUX (2) ans, pour se terminer le 7 mars 2022. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

AL891018829

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL REGIE SERVICE

Société à responsabilité limitée
en cours de liquidation
au capital de 7 500,00 euros
Siège social : 10 Route du Bas du Parc
89116 La Celle Saint Cyr
Liquidateur : Madame Véronique Fanti,
demeurant à 10 Route du Bas du Parc
89116 La Celle Saint Cyr
Rcs Sens 447 574 898

Clôture de liquidation

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2016, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens.

Le liquidateur.

AL891018719

LA CLINIQUE DU COMPARATEUR

Société en nom collectif
en cours de liquidation
Au capital de 2 000,00 Euros
Siège social : 1 rue du Parc
89140 Serbonnes
435 187 554 RCS Sens

Clôture de liquidation

Aux termes d'une délibération en date du 23 février 2017 , la collectivité des à effet au 31/12/2016 associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens.

Le liquidateur

AL891018770

LA POETERIE SAS

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : La Poèterie
4 Route des Janets
89520 Saint Sauveur en Puisaye
801 986 076 RCS Auxerre

Dissolution

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2016, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2016 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Vincent MAGNI, ancien Président de la Société, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé La Poèterie - 4 Route des Janets - 89520 Saint Sauveur en Puisaye. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce D'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour Avis - Le Liquidateur

AL891018795

SARL N.L.G

SARL unipersonnelle
au capital de 5.000 euros
Siège social : 28, rue de la Ragotterie
89150 Foucheres
798 515 342 RCS Sens

Aux termes du PV du 30 novembre 2016, il résulte que l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a :

- approuvé des comptes de liquidation

- donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Sens.

Mention sera faite au RCS : Sens.

Pour avis.

AL891018819

➜ AVIS DE CONSTITUTION

CHEVAL PRO

Aux termes d'un acte SSP en date du 16/02/2017 il a été constitué une société

Dénomination sociale : CHEVAL PRO

Siège social : 7 rue des Belles Filles, 89290 Augy

Forme : SASU

Nom commercial : Cheval Pro

Capital : 3 000 euros

Objet social : commerce de détail en magasin spécialisé en équipement du cheval et du cavalier, vente, location d'articles hippique et prestations de services liées à cette activité.

Président : Mademoiselle billard marie demeurant : 7 rue des belles filles, 89290 Augy élu pour une durée indéterminée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL891018731

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er mars 2017, il a été constitué une société civile.

Dénomination sociale : SC Carré d'As.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital social : 3 000 €.

Siège social : 2 rue de Charron – 89580 Gy l'Evêque.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Numéraire : 3 000 €.

Gérant : M. Anicet Bretagne, demeurant à Gy l'Évêque (Yonne),

2 rue de Charron.

Cessions de parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf les cessions entre associés lorsque la société a deux associés, et celles aux descendants qui sont libres.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL891018777

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er mars 2017, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée :

Dénomination sociale : Earl de Champlein.

Forme : Exploitation agricole à responsabilité limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L.324-1 et suivants du code rural et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article

L.311-1 du code rural.

Capital social : 160 500 euros.

Siège social : 2 Grande rue - 89300 Champlay.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en nature : Matériels agricoles et autres biens meubles pour un montant net de 159 802,51 euros.

Apports en numéraire : 697,49 euros.

Gérant : M. Patrice Baillat demeurant à Champlay (Yonne), 2 Grande rue.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis et mention, le fondateur.

AL891018788

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une société par actions simplifiée à associé unique dénommée TRANSAC IMMO au capital de 20000 euros, le siège social est fixé 12 Grande Rue Vieux Champs 89600 Germigny, ayant pour objet : toutes activités de marchands de biens en immobilier; lotisseur ; toutes actions de promotion immobilière; toutes opérations de maîtrise d'œuvre et de construction vente ; l'achat d'actions ou parts de sociétés immobilières ; la prestation d'étude, de conseil et de services dans tous les domaines d'activités liés à cet objet. La présidence est assurée par Franck DANGLARD 12 Grande Rue Vieux Champs 89600 Germigny. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. La cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Immatriculation de la Société au RCS de Sens

Pour avis

Le Président

AL891018738

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SARL dénommée JJ DEVELLOPPEMENT au capital de 645.000 €, ayant son siège social à Mon2teau (Yonne) 6, rue de Madrid, ayant pour objet la constitution de toutes sociétés, entreprises et groupements relevant des activités industrielles, commerciales, agricoles, immobilières ou autres ; le management et la gestion, notamment administrative ou financière de ces mêmes sociétés ou de toutes autres personnes ou entreprises ; la formation dans tous les domaines ; toutes activités de conseils et toutes prestations de services auprès de ces entreprises, notamment dans les domaines économiques, commerciaux et techniques ; l'octroi aux filiales ou participations des avances ou des prêts et d'une façon plus générale, effectuer au profit de ces dernières, toutes opérations de trésorerie autorisées par la loi ; dont le gérant est M. J. JACQUOT 7, rue de Brazza 89000 Auxerre.

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre

AL891018790

CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 3 février 2017il a été constitué pour 99 ans une société par actions simplifiée au capital de 1 000 € dénommée RENOVATION EMBELLISSEMENT

Siège social :Lieudit les Rivets- 89520 Moutiers en Puisaye

Objet : tous travaux de maçonnerie et de bâtiment , vente de fournitures électriques et électroniques .

Est nommé premier Président : Ginette COLLET demeurant au Lieudit les Rivets- 89520 Moutiers en Puisaye

La société sera immatriculée au RCS de Auxerre..

AL891018796

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Renaud GROS-LAMBERT, notaire à Lorrez-Le-Bocage du 26 janvier 2017, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI du 3 bis rue de la Pique

Objet social : acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous biens et droits immobiliers

Siège social : 1 Allée de la Division Leclerc 89140 Villethierry.

Capital : 1600 € Durée : 99 ans

Gérance : Madame Nicole Sauvignon, demeurant à Villethierry (89140) 1 Allée de la Division Leclerc

Clause d'agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Immatriculation au RCS de Sens

AL891018799

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/10/2016, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LA ROTONDE 89

Objet social : bar cafe restaurant brasserie avec vente d'alcool

Siège social : 24 Rue Henri Surier, 89400 Migennes.

Capital : 500 €

Durée : 99 ans

Président : M. TALHAOUI KARIM, demeurant 13 Rue Emile Zola, 89400 Migennes Immatriculation au RCS de Sens

AL891018817

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte établi en la forme sous seing privé en date du 26 février 2017 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. .

La dénomination sociale est : ROMEREL.

Le siège social est fixé à : Villeneuve-sur-Yonne (89500), 25 rue du collège.

La société est constituée pour une durée de : 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 €)

Les apports sont en numéraires.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les associés nomment pour premier gérant de la société : Monsieur Romain LENDAIS, demeurant à Gron (89100), 11 rue de la Croix Jacqueline.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.

AL891018813

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Joigny du 1er mars 2017, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI DU 29 SEPTEMBRE

Siège social : 9, rue Jean Giraudoux 89300 Joigny

Objet social : L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers bâtis ou non détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit dont elle deviendra propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des immeubles et droits immobiliers en question. Le recours à l'emprunt et l'octroi de toutes garanties ou sûretés réelles pour faciliter les opérations immobilières ci-dessus. La vente de ces mêmes biens immobiliers pour autant que ces opérations ne puissent être considérées comme un acte de commerce et ne portent pas en conséquence atteinte au caractère civil de la société.

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 1000,00 euros,

Gérance : Monsieur Jean-Michel, Jacques LORAIN, Demeurant à Joigny (89300), 9, rue Jean Giraudoux,

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par les associés sous forme de décision collective extraordinaire.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Sens.

La Gérance.

AL891018820

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information concernant les époux :

Monsieur Marc Daniel CAUGANT, menuisier, et Madame Sylvie Hélène VEYSSIERE, assistante maternelle, son épouse, demeurant ensemble à Villeperrot (89140), 14 rue du Pont,

Monsieur est né à Paris13ème arrondissement (75013) le 24 novembre 1967,

Madame est née à Champigny sur Marne (94500) le 6 janvier 1966.

Mariés à la mairie de Villemanoche (89140) le 21 mai 1994 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

Information concernant la modification du régime matrimonial :

Adoption du régime de la communauté universelle, clause d'attribution intégrale de la communauté universelle au survivant des deux époux.

Acte contenant le changement de régime matrimonial reçu par Maître Clotilde TATAT, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD et Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial » dont le siège est à Sens (Yonne), 28, avenue Georges Pompidou, le 30 janvier 2017,

Information concernant l'opposition :

Opposition à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Maître Clotilde TATAT, Notaire associé 28 avenue Georges Pompidou, BP 426 – 89104 Sens cedex

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de Grande Instance.

Pour avis et mention

Maître Clotilde TATAT, notaire.

AL891018811

➜ MODIFICATION DE STATUTS

EARL DES BOURRYS

Les Bourrys à Etais La Sauvin (89480)
Au capital de 150 000 €
Rcs Auxerre 381 326 693

M. Dominique Adelard, associé unique de l'Earl des Bourrys a pris en date du 01/03/2017 les résolutions suivantes :

Augmentation du capital social de 45 120,00 € pour le fixer à 195 120,00 €.

Nomination en tant que gérants de M. Benoit Adelard demeurant lieudit Dordes à Corvol l'Orgueilleux (58460) et de M. Damien Adelard demeurant lieudit Les Bourrys à Etais la Sauvin (89480).

Transformation de l'Earl en Gaec des Bourrys sans création d'un être moral nouveau.

Pour avis, la gérance.

AL891018673

SANTÉ Les progrès de la médecine n'ont pas fait disparaître scarlatine, coqueluche et tuberculose. On constate même une recrudescence de ces maladies.

Le retour des maladies infectieuses oubliées

Dans les facultés de médecine, les professeurs expliquent à leurs élèves que les maladies contagieuses vont probablement disparaître au 21e siècle. Depuis, ils ont dû revoir leur copie, car nous sommes au 21e siècle et scarlatine, coqueluche, tuberculose ont fait leur réapparition dans les écoles, et même à la maison. Des maladies que l'on croyait pourtant en passe d'être éradiquées grâce aux progrès de la médecine.


G. DELOISON

Contagion

Le point commun de ces trois maladies, c'est leur caractère très contagieux. C'est donc dans le milieu scolaire qu'elles circulent le mieux. Le manque d'hygiène et de soins est l'une des raisons pointées par le milieu médical, mais pas seulement. La réduction de la consommation des antibiotiques jouerait également un rôle non négligeable.

La scarlatine a refait surface en France en 2004. Elle touche principalement des enfants de 5 à 10 ans, les plus âgés ayant eu le temps de développer des anticorps qui les protègent. Cependant, des adultes qui y échappaient dans les années 80 grâce aux antibiotiques développent aussi la maladie depuis dix ans. La scarlatine est une infection bactérienne à streptocoque. Ses symptômes sont variés et vont de l'angine rouge, à la fièvre, en passant par l'apparition de ganglions, le mal de tête… Des boutons apparaissent au bout de 24 heures. L'adulte doit absolument se faire soigner, car les complications ne sont pas rares et elles progressent en France. On peut citer le rhumatisme articulaire aigu, la glomérulonéphrite qui touche les reins, ou l'adénopathie. Seule solution, les antibiotiques, car il n'y a pas de vaccin.

La coqueluche est une infection des voies respiratoires. Réapparue dans les années 90, c'est une maladie à évolution cyclique qui ne refait surface que tous les 3 ou 4 ans. Mais comme la scarlatine, elle est dangereuse. Ce n'est pas une maladie classée dans les maladies pédiatriques, mais elle touche les nourrissons de moins de six mois et conduit souvent à leur hospitalisation. Son symptôme principal est une forte quinte de toux. Il existe un vaccin mais tant qu'il n'est pas administré, c'est l'entourage (futurs parents et grands-parents) qui doit être vacciné, pour éviter qu'il ne transmette la maladie au nouveau-né.

La tuberculose, maladie de la première moitié du 20e siècle, a reculé après 1950, en raison de l'amélioration des conditions d'hygiène de la population. Elle est provoquée par le bacille de Koch. En France, la région parisienne, très urbaine, est encore touchée de façon inquiétante. En cause, l'insalubrité des logements. 5 000 personnes seraient touchées chaque année, dont un tiers en Ile-de-France. Néanmoins, elle se soigne bien grâce aux antibiotiques.

Pour mémoire, voici comment Encyclopædia Universalis définit les maladies infectieuses, dites également maladies transmissibles : elles « *diffèrent des autres affections en ce que leur naissance requiert absolument la pénétration dans l'organisme hôte d'un agent infectant vivant. La spécificité de celui-ci apparaît, d'une part, dans le tableau clinique de la maladie et, d'autre part, dans son issue : la guérison correspond à un état d'immunité plus ou moins intense et plus ou moins prolongé vis-à-vis de ce même agent pathogène. On sait, du reste, que cette immunité spécifique, naturellement acquise, peut être artificiellement produite dans un but prophylactique par vaccination.* »

LAURENCE GEFFROY, L'UNION AGRICOLE

ET LA GALE ?

La gale est une infection cutanée causée par un acarien. L'institut national de veille sanitaire compte 200 000 nouveaux cas chaque année en France. Les démangeaisons sont en général l'élément qui déclenche une consultation chez le médecin, car elles empêchent de dormir. La maladie n'est pas grave, mais c'est difficile de s'en débarrasser, car en plus du traitement du patient et de toute sa famille, il faut traiter l'environnement. Linge, canapé, literie, moquette, tout doit être nettoyé à plus de 60 °C ou à l'aide d'un spray. Si l'on respecte scrupuleusement à la lettre les préconisations, c'est réglé en 48 heures. Mais les risques de réinfections ne sont pas nuls.

coin cuisine

Risotto de pommes de terre, girolles, petits pois et canard fumé (pour 4 personnes)

Préparation : 25 minutes
Cuisson : 25 minutes.

Ingrédients :

- 8 pommes de terre pour cuisson mijotée (900 g),
- 200 g de filet de canard fumé,
- 200 g de petits pois,
- 200 g de girolles ou autres champignons des bois,
- 1 poignée de champignons séchés,
- 1 échalote,
- 150 g de vieux Chimay râpé,
- 5 dl de vin blanc sec,
- 1,5 litre de bouillon de volaille,
- 50 g de beurre salé,
- 2 cuillères à soupe de romarin haché,
- 2 gousses d'ail,
- Sel et poivre.


CNIPT

Réalisation :

Faire tremper les champignons séchés dans de l'eau tiède.
Émincer l'échalote et l'ail et les faire revenir dans un peu de beurre à feu moyen.
Couper les pommes de terre épluchées en dés d'un demi-centimètre de côté. Les ajouter à l'échalote et à l'ail. Faire cuire encore quelques minutes.
Déglacer au vin blanc et ajouter le romarin et les champignons séchés.
Ajouter peu à peu le bouillon de sorte que les pommes de terre l'absorbent presque entièrement et terminer avec les petits pois.
Saler et poivrer.
Lorsque tout le bouillon est absorbé, ajouter le fromage râpé et rectifier l'assaisonnement.
Faire revenir les champignons dans un peu de beurre.
Servir le risotto de pommes de terre agrémenté de quelques champignons et de fines tranches de canard fumé.

vient de paraître

Ma vie de courgette

« Ma vie de courgette » est un album pour enfants (dès 6 ans) de Claude Barras paru aux éditions P'tit Glénat (www.ptitglenat.com).



14,50 euros

Au départ était un roman de Gilles Paris (*Autobiographie d'une courgette*, éditions Plon). Puis est venu le temps du film d'animation de Claude Barras écrit par Céline Sciamma sur une musique de Sophie Hunger. Récemment, ce film a obtenu le César du meilleur long-métrage d'animation ainsi que celui de la meilleure adaptation. Il était aussi nominé pour les Oscars et les Golden Globe. C'est désormais un album de 48 pages qui relate la vie de Courgette qui arrive au foyer des Fontaines. Faire connaissance avec les autres, parler de la vie, faire des blagues, se faire une bande de copains, quel programme !

Pas toujours simple mais Courgette a tellement envie d'être heureux, de découvrir et d'apprendre des autres… Le livre alterne grands dessins colorés et texte pour suivre cette petite bande d'enfants dans leur vie quotidienne. Francetv Distribution vient également de publier le DVD du film.

THIERRY MICHEL



MAINE-ET-LOIRE (49)

Paroles de jeune

CEREALES



Coopération intergénérationnelle

À 26 ans, Fabien Treille entre déjà dans sa 5ème année à la tête de son exploitation, voisine de celle de son père. Tous les jours, ils mettent cette proximité à profit.

J'aime
- travailler en famille
- recueillir l'avis d'autres professionnels
- le travail bien fait

Je n'aime pas
- la quantité de tâches administratives qui pèse sur les exploitants

« *Travailler en famille* », pourrait être la devise de Patrick et Fabien Treille, tous deux céréaliers, depuis l'installation de Fabien Treille en 2012. Alors âgé de 22 ans, il reprend une ferme voisine de celle de son père et loue les 90 hectares attenants à l'ancien exploitant. « *Auparavant, j'aidais mon père sur son exploitation, raconte Fabien Treille. Je n'avais pas particulièrement envie de reprendre une exploitation si jeune mais ça s'est présenté comme ça. Un de nos voisins voulait prendre sa retraite. Les terres étant situées à côté de l'exploitation de mon père, j'ai profité de l'occasion pour sauter le pas.* »

Louer pour limiter les frais liés à l'installation

Aujourd'hui installé depuis 4 ans, Fabien Treille exploite 170 ha qu'il loue à des propriétaires du secteur. « *Aux 90 ha acquis au moment de l'installation, j'ai rajouté 10 ha en 2013 et 70 ha en 2015, détaille le céréalier. La totalité des 170 ha est en location. C'était important pour moi au moment de l'installation, les frais étaient déjà importants et je n'avais pas les moyens d'acheter de terres.* » Mais le système de location, Fabien Treille ne l'a pas mis en place uniquement pour les terres. En effet, son père possédant aussi une entreprise de travaux agricoles, il lui loue une part importante du matériel dont il a besoin. « *Au-delà de la location, nous avons aussi acheté du matériel en commun,* ajoute l'agriculteur. *Nous avons pris l'habitude de travailler ensemble sur nos exploitations respectives. C'est un bon moyen pour s'entraider tout en garantissant une certaine autonomie.* » Pour le matériel un peu plus spécifique, comme la presse, la faneuse ou l'épandeur, les exploitants ont choisi de faire appel à la Cuma. Un moyen d'économiser les frais au moment de l'installation qui a permis à Fabien Treille, d'investir sur les terres qu'il exploite, dans des systèmes d'irrigation et de drainage. « *Sur ces terres limoneuses et sablonneuses, il fallait repenser l'irrigation, explique le jeune céréalier. Le système n'était pas installé partout et était, par endroit, un peu trop vieux.* » Aujourd'hui, après les travaux, ce n'est pas moins de 140 des 170 ha exploités qui sont irrigables et qui permettent à l'agriculteur d'être plus serein.



Fabien Treille loue la majeure partie du matériel dont il a besoin à son père, lui aussi céréalier.

> « *Depuis tout petit, j'aide mon père sur son exploitation. J'ai toujours voulu être agriculteur, je ne m'imagine pas faire autre chose.* »

Son exploitation

- Exploitant individuel
- Installé en août 2012
- 170 ha de terres, toutes en location
- Production de grains et de semences

« *En 1 an, j'ai perdu tout ce que j'avais gagné en 3* »

Pourtant, même avec ces travaux, l'année 2016 n'aura pas été de tout repos pour le jeune agriculteur qui a dû faire face aux intempéries. « *Heureusement que je n'ai pas connu une telle année au moment de mon installation,* confie le céréalier. *En 1 an, j'ai perdu tout ce que j'avais gagné durant les 3 précédentes.* » Parmi les déceptions de l'agriculteur pour cette année 2016, la production de blé dur semences pour Agrial. « *C'était un nouveau contrat mis en place par la coopérative sur le Noyantais,* explique t-il. *À cause de la météo, le taux de germination des blés était trop bas et nous n'avons pas pu le vendre en tant que semences.* » Une décision qui impacte encore un peu plus sur les résultats de l'année. « *Une année qui restera exceptionnelle* », espère Fabien Treille.

Aurélie Pasquelin

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulegales.fr, vous consultez GRATUITEMENT les annonces de moins d'un an !

Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr
Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d' Infolegale

SIA 2017

Au revoir veau, vache, cochon, couvée…

Le Salon de l'agriculture 2017 vient de fermer ses portes. Retour en images sur une édition qui a vu passer près de 619 000 personnes dans ses allées et défiler comme à son habitude, le grand barnum politico-médiatique toutes couleurs confondues.



On n'est jamais assez prudent… Il faut toujours avoir une roue de secours !


Le calme avant la tempête dans les allées du Salon, en cette veille d'ouverture au public



Derniers préparatifs sur le stand de la FNSEA, à l'heure des hommages

Quelques chiffres
3 800 animaux exposés ; 1 300 éleveurs présents ; 230 tonnes de paille ; 100 tonnes de paille ; 1 080 tonnes de tourbe ; 280 tonnes de fumier ; 1 050 exposants en provenance de 21 pays ; 22 152 produits et vins présentés au Concours Général Agricole ; 48 délégations internationales ; 52 visites officielles ; 2 400 journalistes ; 618 958 visiteurs ; 500 000 vidéos sur Facebook ; plus de 16 millions de mentions du #SIA2017


Le selfie est dans la boîte, pour le plus grand plaisir semble t-il, de l'intéressée…

Le Salon est aussi une formidable caisse de résonance médiatique et politique. Année électorale oblige, ils sont presque tous passés par la Porte de Versailles, la notoriété de chacun se mesurant au nombre de perches micro et caméras présentes et de pieds écrasés par la furie journalistique en marche. A se demander comment font les animaux exposés pour parvenir à conserver un calme olympien en toutes circonstances ! Pas de débordements cette année, d'éleveurs en colère pour la traditionnelle visite matinale présidentielle en ce premier samedi d'ouverture. La *«quille au champ»* pour François Hollande, arrivé en fin de mandat et qui s'est prêté avec complaisance aux multiples sollicitations de selfies, semant parfois la panique du côté de son impressionnant cordon de sécurité rapprochée !

Sous la menace d'être phagocyté par les géants de la grande distribution, le salon de l'agriculture n'en demeure pas moins le premier marché du terroir de France. Un marché qui se décline à l'échelle des Régions, comme à celle de la planète : kaléidoscope parfumé des produits d'Outre Mer, ronde des fromages, vins d'ici et d'ailleurs, agricultures et délices du monde… Une vitrine géante plébiscitée par les visiteurs qui auront dépensé en moyenne cette année 91 € par personne d'achats divers. Une foire commerciale qui ne saurait faire oublier qu'il est aussi une tribune d'expression sans pareil, du monde agricole dans toutes ses composantes, vis-à-vis de l'ensemble des citoyens.

DOMINIQUE BERNERD


Une coupe qui n'est pas sans rappeler celle d'un célèbre quatuor anglais des années 60…


Il faut parfois savoir prendre de la hauteur sur l'événement



Près de 60 € le kg… ! Le cours du romarin a bien augmenté cette année


Cette confrérie des vins de Loire ne se déplace jamais sans «munitions» !


Un garde-manger bien plus festif que l'habituel de la cantine !